

ROBERT LÆWEL

# CONDAMNÉS

ÉDITIONS DES PORTIQUES

21<sup>e</sup> Edition

A. J. de la Tombaiche  
dont l'adresse est papier philorhym  
et qui s'occupe de  
papier quotidien,  
Dante Thiers et ses  
clients et ses

A. Cremona

A. J. de la Tombaiche  
dont l'adresse est papier philorhym  
et qui s'occupe de  
papier quotidien,  
Dante Thiers et ses  
clients et ses

CONDAMNÉS

---

SECRETS DE PRISONS

F3633

ROBERT LÆWEL

---



# CONDAMNÉS

---

SECRETS DE PRISONS

ÉDITIONS DES PORTIQUES  
144, Avenue des Champs-Élysées, 144  
PARIS

Il a été tiré de cet ouvrage :

20 exemplaires sur vélin pur fil  
numérotés de 1 à 20

30 exemplaires sur papier alfa  
numérotés de 21 à 50

et 14 exemplaires sur vélin pur fil  
numérotés de I à XIV (hors commerce)

Tous droits de traduction, reproduction et adaptation  
réservés pour tous pays, y compris l'U.R.S.S.

Copyright by Editions des Portiques  
144, avenue des Champs-Élysées, Paris

## INTRODUCTION

---

*Il y a, dans le quartier de la Glacière, à Paris, deux tragiques maisons aux portes presque voisines. Ce n'est peut-être pas le hasard qui a placé ces édifices côte à côte. L'asile de Sainte-Anne et la prison de la Santé, que sépare le boulevard Saint-Jacques, ont de nombreuses affinités. En vue de faciliter les échanges, on aurait bien fait de construire une passerelle de communication.*

*Pour les préposés, la consigne est, à la prison, de ne pas laisser sortir; à l'asile, surtout de ne pas laisser entrer. Il peut coûter fort cher de séquestrer un homme sain d'esprit. Aussi la porte de Sainte-Anne est-elle bien gardée par les prescriptions de la loi de 1838. Pour qu'un aliéné pauvre et abandonné à lui-même soit conduit dans l'asile, il doit être coupable. Ce n'est que par un délit ou par un crime stupide qu'il méritera les soins gratuits d'un psychiatre. Un commissaire de police ne songe à prendre une initiative à l'égard d'un aliéné que si celui-ci se met tout nu devant lui, ou vient casser les carreaux de son commissariat. Autrement, il attend pa-*

tiemment qu'on lui amène des victimes volées, violées ou assassinées. Les esprits simplistes se diront qu'il serait plus sage de prendre des précautions envers le dément avant qu'il devienne dangereux. Mais ils oublient de considérer que si la loi de 1838 n'est pas parfaite, elle n'a pas empêché la terre de tourner. D'abord les victimes ne s'en sont pas plaintes publiquement. Il est vrai que si elles sont mortes, il leur serait difficile de protester, et, si elles ont survécu, elles ne s'attardent pas dans la recherche d'une vaine sanction, puisqu'on ne peut rien contre un irresponsable, sinon l'interner. La guillotine elle-même ne veut pas d'une tête folle.



Si les asiles sont trop fermés, les prisons sont trop hospitalières. On envoie à la Santé des individus qui devraient poursuivre leur chemin jusqu'à la rue Ferrus. Les anormaux remplissent les geôles : c'est une vérité d'expérience qui s'impose, quand on étudie le monde des criminels. Le public n'a qu'à lire les « faits divers » pour y voir relatées les extravagances des anormaux. La rue elle-même est instructive à cet égard. Un exemple ? Cette scène vue : au métro de la Cité, un voyageur descend l'escalier, s'arrête brusquement et commence à enlever son pantalon. Les badauds font cercle, attendant l'agent qui ne manquera pas d'arriver. Mais au lieu de bondir, celui-ci s'avance lentement, prend l'homme par les épaules et s'écrie : « Ah ! c'est toi encore ! Habille-toi ! Tu ne me reconnais pas ? Je suis ton voisin de palier et

c'est la cinquième fois que je te ramasse. » Le gardien de la paix se croise les bras, au lieu d'emmener au poste l'individu, qui considère d'un air vague le groupe des curieux. Puis le malade se met à se rhabiller. Il a fait l'équivalent d'une crise d'épilepsie.

S'il n'avait pas eu la bonne fortune de voisiner avec un subordonné de M. Chiappe, la justice l'aurait soigné par le seul moyen thérapeutique qu'elle connaisse : l'incarcération. Peut-être aurait-il été l'objet d'un examen mental. Disons « peut-être » parce que l'examen mental est une mesure relativement rare et de nombreux juges ne veulent pas l'admettre ou la négligent.

Envisageons l'hypothèse d'un rapport favorable. Eh bien ! le tribunal en eût plus ou moins tenu compte. Il est vrai que les magistrats, en pareils cas, se trouvent placés devant un dilemme décevant : ou condamner l'inculpé sans faire état de son irresponsabilité, décision évidemment injuste ; ou — et c'est la coutume — diminuer la peine. Admirable solution qui permet au délinquant, d'autant plus dangereux qu'il est anormal, de bénéficier de mesures bienveillantes, et de recommencer plus tôt ses méfaits !

Le système de la répression est bancal. Lorsque l'assassin, l'incendiaire, le faussaire, etc..., a purgé sa peine, il sort de prison et personne ne s'occupe de lui jusqu'à la récidive. Alors la dose est peut-être un peu plus forte. Il n'est pas rare de voir un tribunal condamner, sans rire, à quelques mois de geôle un récidiviste du vol et de l'escroquerie qui en est à sa vingtième comparution. Certes, la société a besoin de cachots pour

se défendre contre les antisociaux et les préserver de la tentation du mal. Mais pourquoi fixer arbitrairement le chômage de délinquants d'habitude à 6 ou 12 mois, par exemple, alors que la rechute est certaine? Ne serait-il pas plus logique de les éliminer avant de voir s'allonger la liste de leurs victimes?

La prison fait peut-être peur, mais ne guérit rien, ni les tares morales, ni les tares mentales. Elle n'a jamais moralisé personne. D'ailleurs, la morale n'étant pas inscrite dans les règlements pénitentiaires, les détenus n'en entendent jamais parler. Quand ils communiquent entre eux, ils ne s'entretiennent que de relations contre nature ou de mauvais coups à préparer. Ah ! si les candidats magistrats, en apprenant les articles du Code, étudiaient dans les prisons les effets des peines qu'ils auront à appliquer ! Mais il n'y a pas un seul juge en France qui puisse se flatter d'avoir visité une maison centrale, une maison de réclusionnaires, et un camp de travaux forcés. Les magistrats sont comme des médecins qui prescriraient des médicaments, sans en connaître les propriétés.

Des réformes s'imposent (1). Nous verrons, à la fin de cette enquête, comment un pays ami a résolu le pro-

(1) Avec l'aide de l'opinion publique, peut-être que ces réformes seront plus rapidement réalisées. Actuellement, les problèmes pénitentiaires suscitent un vif mouvement de curiosité : on ne peut en douter quand on voit l'abondance des enquêtes sur les prisons. Nous est-il permis d'indiquer que nous avons été un des premiers à attirer l'attention du public sur ces questions, et que nombre de nos études ont paru depuis 1923 ?

blème qui nous occupe. Mais que l'on sache dès maintenant que nous ne demandons pas aux tribunaux de pécher par excès d'indulgence. Le premier devoir de la société est de rendre inoffensifs les criminels appréhendés par sa police. Qu'elle n'hésite pas à aller jusqu'au bout de sa tâche ! Oui, débarrassons-nous des anormaux criminels — ou guérissons-les. Mais ne les laissons pas devenir enragés par contagion. Et surtout, leur peine purgée, ne les remettons pas en circulation. La justice doit perpétrer un assassinat salutaire : supprimer l'erreur des demi-mesures.

## CHAPITRE PREMIER

### UNE AUDIENCE CORRECTIONNELLE

Dans le box des inculpés, ils sont une dizaine. On dirait d'un jeu de massacre. C'est la vie qui s'est amusée à lancer des balles sur eux.

— Le n° 5, fait l'huissier audiencier.

Vêtu d'un chandail marron, un jeune homme, le visage imberbe, rosé, le front bas, les yeux rêveurs, se lève.

— Noël, dit le président, voici trois fois que depuis deux ans vous comparez en correctionnelle. Vous êtes inculpé aujourd'hui de complicité de vol. Il s'agit d'une affaire de tuyaux de plomb. Expliquez-vous.

— Je n'ai commis aucun délit, mon président.

— Si ! Vous étiez avec un de vos amis, Dupuis, qui partait pour le régiment. Vous aviez trop bu..

— Possible que j'avais bu quelques apéritifs, mon président, mais Dupuis voulait fêter la classe.

— Vous étiez dans un tel état d'ébriété qu'on n'a pas pu procéder à votre interrogatoire au commissariat de police. Mais, revenons au délit même : tandis que Dupuis montait sur une voiture abandonnée un instant

par son conducteur, rue des Poissonniers, il vous disait d'attendre. Et pendant qu'il déroba des tuyaux de plomb entassés dans la voiture, vous faisiez le guet.

— Pas du tout ! Dupuis m'avait passé sa valise de conscrit en me disant de la garder. Pendant ce temps, sans me prévenir, alors que j'avais le dos tourné, il montait sur la voiture.

— C'est parfaitement exact, qu'il était dans la lune et qu'il ne faisait pas le guet, confirme l'avocat de Noël, puisque le rapport de police nous apprend que « sur le trottoir d'en face se trouvait Noël tenant à la main la valise de Dupuis. Il semblait attendre, et à notre arrivée, il s'est laissé faire. »

Un agent cité comme témoin se borne à répéter ses déclarations écrites. Un voisin donne quelques indications sur l'inculpé et sa famille :

— Sa mère est une très brave femme. Elle me racontait que parfois il était tout drôle, que, par exemple, il accrochait avec des ficelles son réveil au pied de son lit ou qu'il plaçait au dîner la soupière sous la table. Il avait des colères sans raison. Ce n'est pas un mauvais garçon, mais dans le quartier, où il est aimé, il est considéré comme un simple. Il a toujours eu de mauvais garnements comme camarades. Il est très influençable. On le traînerait avec un cheveu, et le cheveu ne casserait pas !

— Avez-vous une autre question à poser au témoin, Maître ?

— Non, monsieur le président.

— Eh bien ! vous avez la parole.

— Messieurs, vous savez par la déposition du dernier témoin, que Noël est un « *minus habens* ». Il a d'ailleurs une hérédité particulièrement lourde. Sa grand-mère est morte internée, voici un certificat qui l'atteste. Son père est mort d'alcoolisme il y a quinze ans. Sa mère, tuberculeuse, actuellement dans un sanatorium, est, depuis longtemps, obligée de se soigner. Elle n'a pas surveillé suffisamment son fils. Celui-ci a été trépané à la suite d'un accident. Et, au surplus, il est spécifique... »

Le tribunal écoute vaguement quelques explications sur le délit. Mais il en sait assez sur le voleur. Si Noël était normal, il serait condamné à six mois de prison. Comme il ne l'est qu'à moitié, le tribunal, faisant une cote mal taillée, lui inflige une peine de quatre mois de prison.

Noël récidivera donc deux mois plus tôt.



Au voleur succède une fille, le teint pâle, par suite de l'absence de fards, le visage fade, sans expression, sous un petit chapeau aux couleurs lavées par l'eau des gouttières. Elle a volé 200 francs et une montre, au préjudice de son hôtelier. C'est sa première comparution en justice.

— Messieurs, explique son avocat, je ne dirai rien des faits qui, d'ailleurs, sont avoués. La fille Germaine Aurox a eu le premier malheur qui marque une vie : elle n'a jamais connu son père. Quant à sa mère, elle vit avec un amant. Celui-ci, haïssant l'enfant, l'a mise à la

porte. Alors, elle a vagabondé. Arrêtée une première fois pour prostitution, elle a été confiée à un patronage, où le médecin a constaté qu'elle était atteinte de mégalomanie et d'instabilité mentale.

« C'est donc une malade et une malheureuse qui n'a jamais eu de soutien moral, que vous avez à juger ; elle comparait devant un tribunal pour la première fois. Montrez-vous indulgents ! Sous le bénéfice de ces observations je vous livre avec confiance le sort de Germaine Auroux. »

Le président :

— Le tribunal, attendu que, de l'examen des faits, il résulte que la fille Auroux est coupable du délit de vol..., la condamne à 13 mois d'emprisonnement.

Treize mois ! Si elle le pouvait, elle guillotinerait ce tribunal qui se montre si sévère. Mais exsangue, prête à défaillir, elle reste silencieuse. Les condamnés sont en général polis. Même, fait singulier, les pires criminels que rien ne fait trembler, qui n'ont peur de la mort ni pour eux ni pour leurs victimes, qui ne reculent pas devant la Veuve, n'injurient pas leurs juges. La fille Auroux se contente, en guise de protestation, de piquer une crise de nerfs, tandis qu'elle sort de l'audience.

L'ordonnance de treize mois la guérira-t-elle de l'instabilité mentale ?



Le premier rôle qui, dans le box, prend la place de la fille, est un souteneur quadragénaire.

— Attendez, dit le président, feuilletant son casier judiciaire, vous avez 6, 8, 10, 12, 17 condamnations ! 17 condamnations !

Il a échantillonné le Code pénal, depuis l'outrage public à la pudeur, jusqu'au vol qualifié. Il connaît tous les tribunaux et toutes les prisons. Son métier est d'être malfaiteur. Il emploie ses entr'actes de liberté à collectionner des délits, motifs de nouvelles condamnations. Avant d'être arrêté, il essaie de cacher son butin en lieu sûr. Il règle son temps avec ordre et méthode, ponctuellement, sinon intègrement. Mais quelle vie détestable ! Ah ! si les récidivistes savaient ! Avec les efforts qu'ils n'épargnent point pour le mal, avec leur intelligence, parfois fort vive, ils parviendraient facilement à acquérir une jolie aisance, s'ils restaient probes. Mais voilà, gangrenés par le mal, ils se créent mille soucis, mille tracas, et quand leurs entreprises réussissent par hasard, les bénéfiques qu'ils en retirent sont à la merci d'une délation ou d'une imprudence. Ils s'assurent rarement l'impunité. L'existence des grands escrocs, des grands voleurs, des grands criminels, est un calvaire. Aucun homme de bon sens, à la raison froide, même parfaitement amoral, ne choisirait le métier de récidiviste : c'est le dernier. L'illusion de la bonne vie, quelle escroquerie !

S'en rend-il compte, en ce moment, le souteneur, à qui, grâce à un examen mental favorable (intérieurement d'une tante, suicide du père, commotion subie par l'inculpé pendant la guerre), les juges n'infligent qu'un an d'emprisonnement ? Si la peine n'est pas sévère, il

faut cependant la subir. Et lorsqu'un garde l'empoigne, le délinquant professionnel s'en va, désolé d'avoir à chômer douze mois, vers la Santé, qu'il fréquente depuis vingt ans.

\*  
\*\*

Sur les bancs du public, calée entre un concierge, fidèle spectateur de la correctionnelle et un voyou crasseux qui vient prendre l'atmosphère du tribunal devant lequel il comparaitra demain, une femme charmante écoute, un peu anxieuse. Son teint animé, ses dents qu'elle montre en souriant, un peu nerveusement, à chaque répartition naïve des inculpés, le ferme dessin de sa gorge, son corps bien en chair, donnent l'impression d'une beauté saine. Le public, à ses moments d'inattention, la dévisage. Une jolie femme est une curiosité. La justice est laide, la misère aussi. Et on ne voit que la misère physique, morale ou matérielle chez Thémis.

Est-elle friande du spectacle de la Justice? Ou bien est-elle la maîtresse d'un avocat, ou d'un prévenu? Pourquoi sa présence ici?

— Affaire n° 23, dit le président, Mme Lambert.

Comment? Mais c'est elle qui se lève, et se dirige vers le banc des inculpés! Cependant elle n'a pas eu besoin pour vivre, de commettre un vol, un abus de confiance ou une escroquerie. Rien qu'avec sa fourrure de vison, elle sauverait du dénûment, jusqu'à la fin de ses jours, le vagabond qui, dans le box, attend d'être relégué.

— Allons, madame Lambert, vous savez que vous êtes accusée de vol?

De vol? Qui sait? C'est peut-être avec le produit de ses larcins qu'elle peut se parer d'une telle fourrure.

— Oui, continue le président, vous êtes accusée de vol dans les grands magasins. Voyons, par le rapport du commissaire de police, ce que vous avez volé? Voici le procès-verbal de l'interrogatoire. Vous avez volé... ah! j'y suis... Oui, vous avez volé un peigne de poche de 2 fr. 85!

Et comme le défenseur se prépare à plaider, le président l'arrête, d'un geste, et tire un rapport du dossier jaune.

— D'ailleurs, je dois indiquer au tribunal qu'un médecin a été commis par le juge d'instruction et qu'il a conclu, à cause d'une maladie nerveuse dont vous avez souffert, et pour laquelle vous avez été soignée dans une maison de santé, à une responsabilité atténuée. »

Ah! bon, encore celle-là!

❖

Ces inculpés se révèlent-ils anormaux parce qu'ils sont là, ou sont-ils là parce qu'ils sont anormaux?

Tous les juges, tous les médecins, tous les avocats, qui ont étudié l'âme des criminels et des délinquants savent que la seconde hypothèse est la seule à retenir.

PRISONS D'ENFANTS  
ET DE FEMMES

## CHAPITRE II

### LA PETITE ROQUETTE

Avec ses murs nus et énormes, ses tourelles massives aux fenêtres étroites comme des créneaux, la Petite Roquette a un faux air de forteresse médiévale. On pourrait croire que cette prison est consacrée aux plus redoutables malfaiteurs. Que non pas ! La Petite Roquette est la Bastille des gosses.

Après la première cour où trottinent quelques chats en quête de beaux rats de prison, une surprise vous attend : le chemin s'engage sur une passerelle surplombant un fossé. Et d'autres passerelles relient des constructions contiguës. On dirait d'un labyrinthe aux couloirs concentriques.

Mais voici le fil d'Ariane : la Petite Roquette comprend six cours identiques plantées d'arbres, dix-huit divisions, une division par étage, et trois étages par cour. Le parloir est au centre des bâtiments, et commande toutes les divisions. Il n'y a qu'une sortie, — et c'est l'entrée.

\*  
\*\*

Après un court passage à la cuisine, où ronronnent de géantes casseroles de cuivre couleur d'orange mûre, le gardien chef ouvre la porte de la chapelle, servant aussi d'école. En amphithéâtre, avec des gradins et

un toit en coupole, elle est fort ingénieusement aménagée: chaque enfant s'enferme dans une sorte de confessionnal en bois, dont l'ouverture est dirigée vers l'autel, si bien que le prêtre ou l'instituteur attaché à la Petite Roquette est vu par tous ses auditeurs, les voit tous, tandis qu'eux-mêmes ne peuvent se dévisager. Ils sont en commun, mais chacun reste seul.

Au parloir, disposé aussi d'une façon très pratique, nous montons sur un belvédère. De là, à l'heure des visites, un gardien surveille d'un coup d'œil l'ensemble de la salle. Pour empêcher la transmission d'objets, les enfants sont séparés de leurs parents par deux grillages. La voix traverse difficilement l'effarante cacophonie, mais les détenus sont heureux de n'avoir pas de parloir particulier, où le gardien peut écouter les confidences et les gêner. Ici, les parents confient leurs secrets en toute sécurité, puisqu'ils les hurlent et qu'au bout de quelques instants de conversation, personne ne s'entend plus...



Sur les longs couloirs blanchis à la chaux et dallés de carreaux, donnent les portes des cellules, vernissées d'un bitume funèbre. Chaque cellule n'héberge qu'un seul détenu, logé dans ses meubles, avec une table, un tabouret, un vase, un lit près d'une fenêtre, à travers laquelle le ciel apparaît découpé en quatre par les barreaux de fer.

Les inculpés ont été amenés ici par leurs fautes... ou celles de leurs auteurs. Car les statistiques nous révèlent que 70 pour 100 des petits pensionnaires sont des enfants de divorcés, ou de parents dont l'un vit en concubinage.

On est édifié à ce sujet quand, à la question: « Où est ton père ? » on entend la réponse authentique suivante: « Lequel ? Celui d'il y a un an ? Celui d'il y a six mois, ou celui qui est avec ma mère maintenant ? »

Ainsi, la majorité des détenus sont orphelins moralement, ou n'ont qu'un parent. Et bien souvent celui-ci se conduit mal, ou est remarié. Les remariages sont des catastrophes pour les enfants, et les belles-mères se révèlent pires pour les beaux-fils que pour les gendres.

Quand la famille n'est pas désorganisée, c'est l'état mental du mineur qui est défectueux. A la Petite Roquette fonctionne, depuis 1927, un service spécial qui procède, grâce aux soins des docteurs Georges Paul-Boncour, Heuyer, Roubinovitch, à l'examen médico-psychiatrique des détenus. Les derniers travaux précisent que sur 100 pensionnaires, il y en a 80 affectés d'anomalies mentales, morales, etc., provenant notamment de l'alcoolisme, de la tuberculose, de la syphilis des parents (1).

(1) Voici les conclusions du savant docteur Georges Paul-Boncour, rapporteur au Congrès d'anthropologie de Coïmbre le 20 septembre 1930:

« Il en résulte donc que, sur 100 jeunes délinquants, il en est 80 p. 100 affectés d'anomalies mentales, morales ou caractérielles, chiffre énorme qui souligne l'infériorité du terrain sur lequel se développe la flore délictueuse de la jeunesse parisienne. »

Mais les deux grandes causes de la délinquance, les tares et le mauvais milieu se combinent dans un grand nombre de cas :

« Si l'on fait le total de tous les facteurs exogènes, on s'aperçoit que, sans aucun doute, dans 75 à 80 p. 100 des cas, le milieu a exercé une influence néfaste et pouvait être considérée plus ou moins criminogène. »

Bien souvent, ce sont les parents qui devraient remplacer leurs enfants en prison. Hélas ! combien de mineurs n'ont commis qu'une faute : avoir le malheur de naître d'ascendants qui leur ont légué des tares ou qui les ont abandonnés. On peut soutenir qu'il est impropre de parler de l' « enfance coupable ». Disons plus honnêtement : « l'enfance malheureuse ».



L'exemple de la famille M... est l'un des plus saisissants de l'association des effets néfastes de l'hérédité et du milieu morbide.

La famille M... est une pépinière de clients pour les assises. Le père a comparu devant les jurés pour meurtre. Le frère du père a été condamné à quinze ans de travaux forcés, également pour meurtre. Si la branche paternelle a déjà quelque peu occupé la justice, la famille de la mère a reçu surtout les soins de la Faculté. Un oncle est mort à dix-sept ans, tuberculeux et aliéné. Un autre est décédé à onze ans ; il était bossu et avait des convulsions. Un troisième, enfin, a été emporté à quatre ans par une méningite. Ajoutons que le père et la mère de Mme M... étaient cousins germains.

Voyons maintenant ce qu'a pu donner le mariage très médico-légal, de M. M... avec Mme M... :

Une fille est morte de méningite, à six mois.

Une fille née avant terme est morte de convulsions, à dix mois.

Une fille née avant terme est morte à l'âge de deux jours.

Une fille rachitique est atteinte de convulsions.

Une fille chétive est affectée de microdentisme.

Une fille qui a les jambes tordues, n'a commencé à marcher qu'à l'âge de quatre ans. Elle sait à peine parler.

La dernière fille, elle, ne marche pas du tout. Elle est rachitique et microcéphale.

Les filles sont inoffensives. Par leurs infirmités, elles expieront les tares de leurs parents. Les garçons, eux — bon sang ne saurait mentir ! — les feront payer à la société qui n'impose pas encore le certificat prénuptial et la stérilisation dans certains cas :

Jean-Gabriel M... avait déjà cambriolé une quinzaine de maisons avec son ami Morin, quand il décida d'explorer un immeuble appartenant à M. Cedelle, à Pantin. Alors que les bandits couraient vers la porte de sortie, M. Cedelle voyant une clarté dans l'escalier des caves, s'écria : « Il y a des bandits, sauvons-nous ! » A ce moment, M... et Morin surgissant tirèrent sur Mme Cédelle, et Mlle Cédelle se cramponna si fortement aux vêtements de M... qu'elle fut traînée jusque dans la rue. Se dégageant de l'étreinte de la jeune fille, il n'avait plus qu'à s'enfuir avec Morin. Mais celui-ci commanda : « Bouzillons-les, ils vont nous reconnaître ! » M... visa l'héroïque enfant, qui atteinte en plein cœur, s'effondrait morte dans les bras de son père.

Les assises de Paris, le 7 juin 1929, infligèrent la peine des travaux forcés à perpétuité à Jean-Gabriel M... Il

avait perpétré ses crimes à dix-sept ans. Le médecin aliéniste avait estimé que Jean-Gabriel M... devait être placé dans un asile de sûreté. Mais le psychiatre avait ajouté que de tels asiles, destinés aux incorrigibles responsables, constitutionnellement, pervers et inadaptables, sont encore à instituer. Il y a là, en effet, une lacune de notre administration pénitentiaire (1). Les jeunes pervers instinctifs sont voués à la récidive. Ne devraient-ils pas être retirés de la société, puisqu'ils sont destinés à être condamnés et qu'ils condamnent des victimes ?

Quant aux frères de Jean-Gabriel M..., l'un a été emprisonné pour désertion et pour vol. Le dernier donne les plus belles promesses pénales. Soupçonnant une voisine d'avoir dénoncé son frère aîné, il la frappa avec l'aide de sa mère et la mordit à la joue. Mme M... et son plus jeune fils ont été poursuivis pour coups et blessures et condamnés. La victime s'est-elle rendue à l'Institut Pasteur ? Elle ne l'a pas dit au tribunal, qui d'ailleurs, aurait dû lui avouer que la société soigne bien la maladie de la rage communiquée par la gent canine, mais ne dispose d'aucun institut pour la lutte contre le virus du crime, inoculé par les hommes.

\*\*

Les inculpés de la Petite Roquette ne sont pas tous aussi dangereux que les jeunes M... La plupart des enfants

(1) A la tête de l'administration pénitentiaire, il y a des hommes actifs et à l'esprit très ouvert, comme M. Cazeaux, mais pour réaliser des progrès, ce sont les ressources budgétaires qui manquent.

sont ici pour vagabondage, extraordinaire délit qui fait de la misère un état répréhensible au point de vue légal. Car il suffit de n'avoir « ni domicile, ni moyen de subsistance » (C. P. art. 270) pour être poursuivi en correctionnelle.

Beaucoup de gosses sont attirés par Paris. Si des provinciaux ne résistent pas à la tentation de voir la Tour Eiffel, des Parisiens veulent à tout prix visiter des pays inconnus. S. et T..., âgés de dix-sept et quatorze ans, ayant résolu d'explorer l'Amérique, prirent, à destination du Havre, deux billets achetés avec l'argent encaissé pour leur patron. Mais à Mantes-la-Jolie, ils descendirent du train et dépensèrent, pour déjeuner et jouer au billard..., la somme qui leur restait. Faute de subsides, leur voyage Paris-New-York se borna à Mantes-la-Jolie et retour, avec terminus chez le commissaire de police.

Parfois des vagabonds étranges viennent goûter l'hospitalité de la Petite Roquette. En 1909, un jeune nègre du plus beau noir était envoyé à Paris, par un patronage d'Anvers, qui le présumait originaire du Congo français. Toutes les suppositions étaient permises, car il ne possédait pas la faculté du langage. Il se contentait de pousser des cris bizarres et incompréhensibles. Le président Rollet — qui, à l'âge de la retraite, s'est fait avocat pour défendre « ses gosses » — décida d'aller consulter à Paris, au siège social des missions, les pères du Saint-Esprit qui parcourent l'Afrique en tous sens — Mais, votre nègre, dirent-ils simplement, appartient à une tribu d'anthropophages !

Cela jeta un froid. Cependant le jeune sauvage se

tenait généralement tranquille, quand il pouvait s'entourer le cou d'une cravate rouge, donnée en récompense. Pour le punir, on la lui retirait. Mais un beau jour, il montra les dents. Paris, pour s'en débarrasser, l'envoya à Bordeaux qui, le jugeant indésirable, l'expédia à Marseille. Là, sans doute repris de nostalgie, il se laissa embarquer. Si l'histoire n'en a plus dit mot, c'est peut-être parce que les blancs qu'il a mangés dans son pays n'en sont, naturellement, pas revenus, ou qu'engraissé par le régime de la Petite Roquette, il a été trouvé à point pour être rôti, par les siens...

\*\*

Il y a des vagabonds d'humeur plus sociable, et à la conscience plus blanche, A..., âgé de douze ans, est de ceux-là. Profitant de ce qu'il n'avait plus à fréquenter l'école pendant la scarlatine de sa sœur, il courait les rues. Un jour, en jouant, il logea sa balle sur un réverbère. Il eut beau s'ingénier à faire descendre la balle, le réverbère était solide et elle ne voulait pas choir. Alors, il ramassa des cailloux qu'il lança. Seuls, des morceaux de verre tombèrent sur lui... et la lourde main d'un agent. Sa gaminerie se traduisit juridiquement en délit de vagabondage et bris d'objets mobiliers, tout à la fois !

Pour être aussi peu grave, le délit reproché à M... ne montrait pas plus de réflexion: voulant se rendre à Corneilles-en-Parisis, il monta dans un convoi direct jusqu'à Mantes. En cours de route, il s'aperçut de son erreur, et sans tergiverser, il tira la sonnette d'alarme

pour faire arrêter le train à la station marquée sur son billet...

Chez ces jeunes délinquants écervelés, les regrets ne viennent qu'avec la punition. G., gentil bonhomme de treize ans aux cheveux blonds, aux yeux bleus qui fondent tout de suite en eau, se montre inconsolable, malgré mes exhortations. Obligé de travailler déjà pour aider sa mère, divorcée depuis onze ans, il s'est libéralement accordé, certain jour de fête, une partie de la somme qu'il était chargé d'encaisser pour son patron, marchand de jouets. Durant les quinze premiers jours de sa détention, il a été secoué par tant de sanglots que les gardiens apitoyés lui donnent maintenant à nettoyer des cellules pour le distraire de sa solitude. « Je veux voir maman », réplique-t-il à chacune de mes questions et il tamponne avec son mouchoir de prisonnier de larges gouttes d'averse. Et tandis qu'il me tend une lettre de sa mère, ses grosses larmes se collectent dans l'enveloppe vide qu'il tient entr'ouverte par l'introduction de deux doigts fébriles. Ah ! la réponse chaude et vivante, à la missive maternelle !

\*\*

A la vérité, la Petite Roquette ne manque pas de récidivistes déjà endurcis, de jeunes chevaux de retour qui iront loin et très bas. Il y a aussi des délinquants primaires d'envergure; des petits trafiquants de cocaïne recrutés surtout parmi les chasseurs de restaurant qui ont ajouté les profits de la « came » aux gros sous de leurs pourboires, des sodomistes débutants, des appren-

tis souteneurs, etc... La plupart des variétés du code pénal sont représentées ici ou y sont en incubation. La Petite Roquette est la Santé en miniature. Les bandits n'y sont pas toujours en herbe, car certains, bien qu'ayant un passé très court, ont donné tout leur avenir au bagne. Témoin, Tissier de la bande à Yéyette Mifone, qui a été condamné à seize ans et demi aux travaux forcés à perpétuité. M..., dont nous avons parlé, et Kuntz, fils de forçats mariés à Saint-Laurent-du-Maroni ont été punis de la même peine alors qu'ils avaient dix-huit ans. A seize ans et demi, ou à dix-huit ans, la perpétuité est bien longue..

\*

\*\*

Me voici, après maints détours, dans toutes les divisions, ramené par le chemin de ronde devant la porte. Avant de la franchir, je jette un coup d'œil en arrière: sur ce collège dont tous les élèves seraient au cachot, il semble que plane une grande tristesse. La foule de ces isolés émeut plus que le troupeau infâme et lamentable des femmes de Saint-Lazare, au milieu duquel les voiles bleus et blancs des sœurs jettent une note apaisante. Fresnes est une bonne machine à punir, pour des condamnés ayant l'âge de raison. Mais ici, le silence compact étouffe une population exubérante qui pleure dans l'ombre sur sa détresse imméritée. Si parfois les parents ne sont pas les vrais coupables, les enfants sont toujours, par définition même, partiellement responsables.

Beaucoup quitteront la Petite Roquette amendés à jamais, désireux de faire oublier une faute juvénile. Quant aux autres, aigris et incurables, je songeais à eux en franchissant le porche et en remarquant sur le trottoir d'en face les cinq pierres blanches, désignant l'endroit où Monsieur de Paris montait la guillotine, quand la Grande Roquette, aujourd'hui démolie, s'élevait en face de sa succursale pour mineurs: et il me vint à l'idée que l'existence de quelques grands criminels, commencée sur l'un des trottoirs, s'est achevée sur l'autre. Partis de la Petite Roquette, où se sont écoulées leurs premières années, ils ont trouvé, après de multiples exploits, une mort rouge sur ces cinq pierres, cyniquement immaculées.

### CHAPITRE III

## BAGNE D'ENFANTS !

#### MAISON DE CORRECTION

Lecteur, on te trompe ! Ce titre a été volontairement placé en tête de ce chapitre pour allécher ta curiosité, mais la maison de correction n'existe plus... que dans l'imagination des enfants désobéissants, menacés par leur mère de cet épouvantail, quand la crainte du père Fouettard est insuffisante. Les tribunaux ne connaissent plus la maison de correction, mais la colonie pénitentiaire, mots et chose plus agrestes et moins redoutables.

La colonie de Saint-Hilaire, à quelques kilomètres de Saumur, ouverte aux quatre vents, s'étend sur 383 hectares ; on y pénètre, grâce à la clef des champs. La route, qui y conduit de Fontevault par une rude montée, passe dans une forêt touffue de vignes, aux grappes lourdes à faire craquer les échelas.

Rien n'empêche l'accès de la colonie, ni barrières, ni grillages, même dans l'îlot des bâtiments d'habitation. On pourrait marcher tout le jour sans achever la visite de l'immense domaine couvert de blé et de pampres. Un outillage agricole très complet : charrues, moissonneuses perfectionnées, etc., a été acquis pour le mettre en va-

leur. L'écurie propre et confortable abrite une belle et nombreuse cavalerie, et les pupilles vont, en guise de poignées de main, serrer les naseaux des poulains, chevaux-joujoux, et les câliner. L'étable, elle aussi, est bien garnie. Au moment où avec le directeur et l'instituteur chef nous y entrons, quatre colons, assis sur des tabourets, pressent les pis de vaches magnifiques, et le lait s'écrase contre les parois des récipients avec un bruit de tambour. Des bœufs du Nivernais, bien découplés, nous adressent, sans cesser de ruminer, un regard long et imprécis, et avec quelques pupilles, nous faisons cercle autour d'une crèche de veaux-bébés, charmants nouveau-nés, qui se placent craintivement sous le cou de leurs mères.

Je dévisage un instant mes jeunes voisins, voleurs déjà professionnels, récidivistes de l'abus de confiance ou de l'escroquerie, propres à rien ou à pas grand'chose, puisqu'ils ont mérité une des plus sévères sanctions qui puissent être appliquées à un mineur, l'envoi dans une colonie pénitentiaire. Tous palpent les bêtes avec un air de connaisseur et sourient. Ils semblent jouer aux petits fermiers.

\*  
\*\*

Le quartier des bâtiments d'habitation, bornant une vaste cour, évoque, avec ses constructions de Napoléon III soigneusement repeintes à neuf, une caserne de luxe propre, pimpante, pour soldats en herbe. Au moment où nous y pénétrons, des corvées de pupilles en bourgerons de treillis entrent au pas militaire et se rangent en carré.

L'heure de la soupe sera bientôt sonnée par le clairon. Si la farine de la boulangerie vient du blé de la colonie, les fruits et les légumes nécessaires à la cuisine sont cueillis dans un verger-potager, attenant à la cour. Les vignes aux feuilles lie-de-vin qui tapissent les murs, les tomates écarlates, les dahlias majestueux, les choux verts aux feuilles de carton gaufré, etc., forment un ensemble richement multicolore. Cette fête des yeux ne laisse pas insensibles les apprentis jardiniers. Ils ne me semblent guère maussades. J'interroge l'un d'eux, qui comparut devant le tribunal pour enfants de Paris.

— Quel délit t'a amené ici ?

— Je volais dans des wagons de la gare du Bourget..

— Mais tu n'as pas été envoyé en colonie pénitentiaire pour une seule affaire ?

— Si.

— C'est bien étonnant !

— Attendez, monsieur, j'ai volé... je ne sais plus combien de fois, seulement je n'ai été arrêté qu'une fois. »

Tout le monde rit de cette malice. Je lis dans les yeux de ces petits réprouvés le plaisir de vivre au grand air et... surtout la joie de se livrer dans quelques instants à leur grand divertissement. Car, avant le repas, ils vont danser. Parfaitement. on danse tous les jours à la colonie pénitentiaire ! Le corps de ballet, pour être uniquement masculin, n'en est pas moins fort brillant. Habillés d'un costume bleu, orné d'une cravate blanche, ensemble simple et seyant qui, grâce à l'ingéniosité du directeur et de l'instituteur, ne coûte rien à l'administration péniten-

tiaire, les « sujets » tournent, virevoltent, exécutent des mouvements harmonieux. A Saumur, dans une journée de gala, ils émerveillèrent l'assistance et laissèrent loin derrière eux un groupe voisin de jeunes filles. Tandis qu'on me rapporte ce fait, je reste interdit de pouvoir évoquer ici l'art des pointes et la grâce des pliés fendus, des pirouettes, des ronds de jambe et des ballonnets !

La gymnastique, enseignée par un ancien moniteur de Joinville, est une distraction autant appréciée par les pupilles que la musique. Avec le directeur et l'instituteur chef, je monte au premier étage des bâtiments, d'où s'échappent des couacs lamentables. Un musicien lutte avec sa trompette pour en faire sortir des notes élevées qui demeurent inaccessibles. Un silence... en point d'orgue nous accueille. Trompettes et clairons sont debout autour d'une table, et j'aperçois la grosse caisse, un gamin de taille si menue qu'il pourrait se loger dans son instrument, et un tambour grand comme deux bottes de gendarme. Ce dernier, âgé de dix-huit ans, presque chauve, dont la figure vieillote contraste avec le corps insuffisamment développé, est grave comme le Saint-Pontife. Pour fêter ma visite, d'ailleurs inopinée, le chef de la musique, un surveillant d'apparence débonnaire, prend quelques cartons, les distribue, et avec son bâton bat trois temps pour rien. Clairons et trompettes secouent leurs cuivres un peu humides, et les portent à leurs lèvres. La grosse caisse redresse sa taille. Le tambour, implacablement sérieux, saisit ses baguettes d'un geste large et solennel, et en

avant la musique ! Tout à leur partition, ces enfants n'ont nulle intention de regarder les mouches qui volent lourdement dans l'atmosphère chaude de cette salle. Le morceau est enlevé avec une vigueur juvénile. Je redescends l'escalier, les oreilles pleines de flots d'harmonie. Le trompette, jouant en solo, essaie toujours d'accrocher des notes hautes qui refusent de se laisser prendre. Il y parvient un instant, puis retombe dans ses errements, malgré des efforts désespérés. Il a tort d'insister, car voici que les vaches et les bœufs de l'étable, située au-dessous de la salle d'étude, se mettent à beugler pendant les accalmies...

C'est bien là toute la maison... Joignant l'utile à l'agréable, on y fait un peu d'art et beaucoup d'agriculture.



Qu'ils se récréent ou travaillent, les pupilles, suivant l'excellente méthode de l'instituteur chef, ne doivent pas rester un instant inactifs.

« Il faut, me dit-il, les empêcher de penser à mal, en ne les laissant jamais paresser. Je m'efforce de les préserver des rechutes jusqu'à l'âge de l'engagement. S'ils dépassent le cap du régiment, ils sont sauvés. Certes, quand le pupille se conduit bien, il peut être rendu à sa famille avant sa majorité, mais les familles sont loin de se montrer toujours dignes d'intérêt. Ainsi, sur les cent cinquante garçons de Saint-Hilaire, dix seulement ne sont pas abandonnés moralement par leurs ascendants. Quant aux autres, ils sont réclamés par leurs

parents quand ils sont en mesure de leur rapporter de l'argent ! Ah ! je me suis souvent demandé si, placés dans le même milieu d'où sont sortis ces enfants, nous ne serions pas devenus pires qu'eux ! »

Tous ceux qui ont étudié le problème de la criminalité juvénile se sont posé la même question. Mais ici, on cherche moins la punition des coupables que leur relèvement. Dans les prisons, on châtie les condamnés, mais on ne les amende pas. L'administration de Saint-Hilaire se propose le but opposé. Bagnes d'enfants ! Certes, les colonies, hormis Aniane et Belle-Isle, méritent le reproche de donner à de jeunes citoyens des connaissances agricoles inutiles à leur avenir, et il n'est pas douteux que la pédérastie sévit dans ces agglomérations de jeunes gens. Toutefois, je ne pouvais m'empêcher de songer que les « maisons de correction » réalisent un progrès indéniable, alors que, sur le chemin de retour, je rencontrai une voiture de blé dont les roues seules restaient visibles, conduite, par un colon qui, une paille à la bouche, souriait du plaisir de vivre... J'y songeais encore, souriant moi-même, en apercevant un peu plus tard, dans le lointain, un berger, de la colonie qui, à cause de son isolement, n'est visité par un surveillant comme les autres bergers de Saint-Hilaire, que tous les deux jours. Bagne d'enfants aussi pour lui ? Peut-être, mais alors avec, comme murs de la géole, l'horizon des champs et comme promiscuité, celle de la terre.

## CHAPITRE IV

### JEUNES FILLES (1)

Tout là-bas, à Vaugirard. Un pavillon de trois étages, dans un jardin modeste, mais luxueux pour Paris. Quinze jeunes filles, heureuses de jouir d'un soleil de printemps, goûtent en plein air autour d'une table. Elles semblent avoir l'âge où l'on mange des tartines de pain beurré

La blouse qu'elles portent crée cette illusion en les rajeunissant. Si certaines n'ont pas quinze ans, d'autres vont atteindre leur majorité. Mais toutes ont une expérience précoce de la vie, du vice ou de l'infortune. Le tribunal pour enfants est le grand fournisseur du patronage « La Tutélaire », que dirige l'admirable fondateur de cette maison, M. Rollet. Si quelques-unes de ces demoiselles ont été amenées par leurs parents, désireux d'éviter le déshonneur d'une comparution devant la justice, les autres ont été « acquittées comme ayant agi sans discernement et placées dans un patronage jusqu'à leur majo-

(1) La Tutélaire a quitté la rue Blomet pour s'installer dans des pavillons spacieux à Issy. C'est Mme Hélène Campinchi, à l'activité inlassable, qui est la secrétaire générale de l'œuvre.

rité ». Beaucoup, sinon la plupart, sont là pour vagabondage, mot qui, se rapportant à un sujet féminin, est synonyme de prostitution. Un homme, si ses mains sont inemployées, peut mourir de faim. Une vagabonde n'ignore pas qu'elle a en elle-même une source de gains. Pour exercer le métier de prostituée, la beauté n'est pas une qualité indispensable. Qu'une fille d'Eve qui veut se vendre, soit borgne, édentée, et même unijambiste, elle trouvera encore des « bonnes fortunes ». Voyez le défilé des prostituées au dépôt. Quand on questionne des hétaires, qui n'ont de féminin que leur jupe, des monstres couverts de boue et de vermine, il ne faut pas s'étonner de l'in vraisemblable réponse : « Je suis fille soumise, monsieur ! » Heureusement pour elles qu'il y a des erreurs des sens. Les voilà, les profiteuses de l'amour !

Les pensionnaires de la Tutélaire n'ont, le plus souvent, que la beauté du diable. On remarque rarement d'agréables visages dans les prisons de femmes. Comment, alors, douter de l'importance du rôle de la toilette, de la boîte de fards, dans la réputation du sexe prétendu beau ? La prison, il est vrai, enlaidirait la créature la mieux pourvue de dons esthétiques. Devant cette disette de minois aguichants, j'ai commencé à croire, avec certains bons esprits, que le vice altère les traits. Le mal moral dégrade physiquement. Si les délinquantes le savaient, elles resteraient vertueuses. Il suffirait de brandir devant elles non le Code pénal, mais un miroir.

Cependant les petites prisonnières de la Tutélaire

n'ont même pas de glace dans leurs dortoirs, simples et propres, aux murs nus, aux lits de fer, alignant leurs couvertures brunes de soldats, et ainsi elles ne peuvent contrôler l'effet de leurs fautes sur leur visage. Se coiffer dans ces conditions, devient difficile. La distinguée directrice, Mlle Puel, simplifie cette tâche en obligeant ses pensionnaires à porter des « macarons » sur les oreilles. Les coquettes cherchent, par de multiples moyens, à tourner le règlement, à enrouler quelques guiches et à donner de l'air à quelques frisons. La lutte est toujours engagée entre Mlle Puel et les récalcitrantes. Mais la mode des cheveux courts — qu'on s'attendait bien, je suppose, à voir régner ici — restreint le champ de bataille.

\*\*

A dire vrai, les soins consacrés à la toilette sont trop sommaires pour occuper constamment l'esprit des pupilles. Quand elles ont achevé leur quotidien travail de lingerie, elles se distraient dans le jardin. Elles ne parcourent pas de journaux plus sévères que *La Semaine de Suzette*, très demandé d'ailleurs. En général, parce que leur vie a été trop difficile, elles ne savent pas jouer... sinon à la maternité : beaucoup, à quinze ans, ont des poupées vivantes, leur enfant, logé dans un autre bâtiment, en face des ateliers.

Quand on interroge ces filles-mères sur l'attitude de leur « ami », elles répondent presque invariablement : « Pas besoin de chercher à ce qu'il s'en occupe ! Ce

serait peine perdue. » La pouponnière, créée par M. Rollet, tentera de suppléer à l'absence du père. Parfois, la mère elle-même se désintéresse de son bébé, ou mourant dans un hôpital, intercède pour que l'être qui lui survivra ne soit pas confié à l'Assistance publique. Alors le patronage s'efforcera de remplacer la mère inconnue ou disparue.

Je me suis arrêté devant un enfant trouvé, né huit jours auparavant, Sa tête violette, lie-de-vin, s'échappait de sa couverture, à laquelle s'agrippaient, d'un geste habituel aux agonisants, ses doigts lilliputiens. Quelle triste vie débute dans ce panier d'osier !

Ceux qui veulent perdre leur bambin, choisissent les lieux les plus divers : porte cochère ; compartiment où le marmot est laissé comme un paquet ; bord d'une rivière, où à côté du nouveau-né, se trouve presque toujours, un chapeau destiné à faire croire à un suicide... Dans un établissement de la banlieue parisienne, où l'on élève de jeunes orphelines, une des meilleures pupilles, qui serait, paraît-il, la fille d'un homme aisé, a été découverte dans une boîte à ordures. Elle est sage et douce, et, le matin, quand les chiffonniers passent dans la rue, avec leur voiture, elle demande en souriant tristement :

« Dites donc, madame la directrice, vous entendez les boueux ? Ce sont peut-être mes parents... »

\*  
\*\*

La Tutélaire, qui est la maison du Bon Dieu, ne se contente pas de recueillir des enfants sans nom. Elle

donne aussi asile à des anormaux. L'un d'eux, un garçon de cinq ans s'approche de moi pour recevoir une caresse. Il a, sur un corps menu, une tête énorme, toute en longueur, aux cheveux blond d'or, à la bouche très rose. Je l'embrasse, afin de cacher mon trouble, dans ses cheveux. On dirait qu'il a un masque de déguisement sur son visage. Son existence sera bien un carnaval tragique...

Des chants m'attirent dans le jardin de la pouponnière. Une quinzaine de gamines de dix à quatorze ans, la natte dans le dos, serrée par des faveurs multicolores, s'appêtent à danser la capucine. La surveillante me les désigne une par une :

« Celle-ci, sa mère vient la voir une fois tous les huit mois ; il y a même des années où elle l'oublie. Celle-ci, sa mère vit de la prostitution. Elle a laissé l'enfant ici, âgée de quelques mois au moment du placement. Depuis, elle n'est pas revenue. Elle court on ne sait où. Celle-ci est une orpheline, et sa voisine la fille d'un trigame. »

Je demande l'histoire du trigame. Marié en Roumanie, il s'empressa, sitôt arrivé en France, de contracter une nouvelle union avec une Française, qui ignorait sa situation matrimoniale. Pour sortir d'embarras financiers, ce forcené du conjungo fit connaître les joies de l'hyménée à l'aisée propriétaire d'un fonds de commerce. Bon mari et bon père, il distribuait à ses femmes et à ses enfants des soins attentifs et équitablements partagés. Pourquoi la justice, qui protège le mariage, se mêla-t-elle de détruire d'un coup ces trois bonheurs qui ne se contraignaient pas ?

« Contre l'arbre, vous apercevez une brunette avec un corsage jaune : approchez-vous que je vous dise tout bas qui elle est : c'est l'enfant d'un inceste. »

Quoi ? c'est le fruit d'un inceste, cette petite, pleine de santé, la tignasse serrée par une faveur bleue, le visage frais comme une cerise acide de Montmorency ?... Le docteur Collin l'a examinée : il l'a déclarée normalement constituée. Sa gaité contraste avec l'allure calme de sa mère qui, douce, taciturne, réservée, ne parlant jamais à ses compagnes des sévices endurés jadis, travaille dans l'atelier d'en face. Le père — père de sa fille et de sa petite fille ! — va bientôt être libéré du bagne, où il aura purgé une peine de huit ans de travaux forcés, infligée pour le crime effroyable dont est née cette enfant. Elle trépigne de joie et saute comme une jeune chèvre, avant que la danse commence...

Elle met ses mains dans celles de la fille du trigame, qui serre les menottes du rejeton d'un souteneur et d'une prostituée...

La voici, la ronde infernale de la misère !

\*  
\*\*

La surveillante me conduit dans le cabinet de la directrice. Je m'y arrête :

— Vous avez visité notre maison. Vous ne savez pas combien il est difficile de diriger tout ce petit monde ! Les jeunes filles, de quatorze à vingt ans, sont comme folles. Une fois qu'elles sont mariées, elles s'assagissent. Mais auparavant...

« Il est vrai que, sur dix délinquantes, sept ne sont pas normales. Et, quand elles ne sont pas tarées, elles sont les victimes de leurs parents. M. Rollet vous dirait que la plupart de nos enfants ont des parents séparés de fait et vivant, chacun de leur côté, en concubinage. D'ailleurs, ouvrez au hasard ce registre, où figure un rapport sur chaque pupille... »

Je lis :

« Fernande T..., père, agent commercial, quatre enfants. Fernande T... a volé plusieurs fois aux magasins des Trois Quartiers, du Printemps et des Galeries Lafayette.

« Evadée en sautant de l'atelier, brisé des carreaux ; ramenée par sa mère.

« Examen mental : vol de débile intellectuel apathique, alcoolique, sans perversité instinctive, avec retard de développement.

« Marcelle T..., père sous-lieutenant mort pour la France le 4 août 1917, à Thonny (Somme), mère divorcée et partie avec un individu. La police ne peut la retrouver. »

« Jeanne D..., père alcoolique, vivant avec une maîtresse... »

Toutes les pages du registre racontent les mêmes lamentables histoires, et leur lecture devient rapidement fastidieuse. Je ferme le volume :

— Vous voyez, reprend la directrice, que la loi pénitentiaire que je vous rappelais est bien exacte. Voulez-

vous une nouvelle confirmation ? Justement, ma surveillante me prévient que des parents amènent une entrante. Vous allez assister à l'entretien.

La porte laisse passer trois personnes : le père, une femme en tenue modeste de petite employée, au visage sans caractère, et « l'entrante ». Fait singulier, on la regarde sans déplaisir. Mais elle porte encore sa toilette de ville... Quelques cheveux blonds dépassent son grand chapeau paré d'un nœud de couleur. Au-dessus de ses joues d'un rose velouté, des yeux bleus qui semblent toujours pleins d'eau, comme ceux des tuberculeux, fleurissent et éclairent doucement la physionomie tendre.

— Bonjour, madame. Nous venons de la visite chez le médecin, et voici le papier qu'il m'a donné.

La directrice me le tend : « F..., grande névrose, à changer de milieu. »

— C'est parfait. D'ailleurs, je me souviens. Vous étiez venue il y a une huitaine de jours ?

— Oui, exactement huit jours. Seulement, vous m'avez demandé de faire venir le père. Le voici. Il est arrivé de Dieppe, ce matin.

— Qu'est-ce que vous faites, monsieur ?

— Dans la traction à l'Etat.

Le père semblerait un peu rustre, sans ses cheveux gris-blanc. Il se complaît dans le rôle muet, au contraire de sa loquace belle-sœur qui, remplaçant la mère, parle pour deux.

— Ah ! il ne peut pas la garder, madame. Il est tout seul à Dieppe, puisque sa femme est morte. Il a quatre autres enfants, il ne peut pas la laisser avec les autres,

car, voyez-vous, s'ils devenaient comme elle ? Elle a déjà volé mille francs à son père.

— Alors, pourquoi l'avez-vous placée chez des étrangers ?

— Parce que, justement, on a cru que chez des étrangers, elle n'oserait pas et ferait attention à elle.

— Qu'est-ce que vous avez volé, en dernier lieu, mon enfant ?

— Un nécessaire à ongles.

— En quoi ?

— En argent.

— Vous auriez mieux fait de vous en acheter un en métal argenté, cela vous aurait coûté moins cher.

— Madame, répond un souffle, je ne sais pas me résister !

Elle a raison. Le papier du docteur atteste qu'elle lutte mal contre ses impulsions.

— Et, chose curieuse, c'est par orgueil qu'elle agit. Quand elle était à Dieppe, elle se vantait auprès de ses amies d'avoir de l'argent provenant de vols. Elle pensait tout le temps au bal. Elle voyait beaucoup de jeunes filles de son âge. Mais je crois qu'elle a d'autres et bien mauvaises fréquentations.

— Est-ce que vous l'avez fait examiner ?

— Comment ?

— Vous me comprenez...

— A cause de ses mauvaises fréquentations ?

— Oui.

— Non, je sais qu'il n'y a rien, enfin, elle est... jeune fille encore...

— Eh bien ! mon enfant, pour que vous deveniez sage, il va falloir qu'on prenne une décision. Voulez-vous sortir ?

Et quand la porte est fermée, la directrice poursuit à voix basse :

« Il va falloir l'envoyer au couvent du Bon Pasteur, où nous adressons toutes les jeunes filles qui doivent être soumises à une discipline sévère. Vous pourrez la reprendre quand vous voudrez ; mais ne la laissez ni trop peu de temps, ni trop longtemps. Trop peu de temps, c'est inefficace. Trop longtemps, c'est dangereux, parce que ces jeunes filles finissent par perdre toute confiance en elles-mêmes, et craignent de rentrer dans la société. Ainsi, cette année, nous avons eu neuf jeunes filles à la Tutélaire, et presque toutes anciennes prostituées, qui se sont faites religieuses.

— Eh bien ! c'est entendu, madame, envoyez-la au couvent du Bon Pasteur. Mais, bien que vous m'avez demandé d'amener ma nièce le matin de préférence, je vous prierai de la garder ce soir au patronage. Car, si je la remmène avec moi, elle s'enfuira. Elle est venue jusqu'ici parce que je lui ai fait croire que la Tutélaire était une pension et que nous n'y ferions qu'une visite pour obtenir des renseignements. Sans cela, elle ne m'aurait jamais suivie. Tout à l'heure, quand elle est entrée, j'ai remarqué qu'elle examinait la hauteur des murs.

A la Tutélaire, la pensionnaire qui tente une évasion pose un pied sur la boîte aux lettres accrochée à la porte et saute le mur...

— Voulez-vous la faire rentrer ?...

La jeune fille, rien qu'au silence qui l'accueille, a compris qu'une grave décision est intervenue. On ne voit plus d'elle que son chapeau et, sur les yeux, son mouchoir devenu gris, tant il est humide.

— Ma petite, vous allez rester ici. Votre père, qui est un brave homme, et qui a fait de gros sacrifices pour vous, en fera encore d'autres. Il vous verra chaque fois qu'il viendra à Paris.

Le chapeau, d'où s'échappent de bruyants sanglots, a des mouvements spasmodiques. Le ruban pend lamentablement.

— Tu seras bien là où l'on t'envoie, encourage la tante. Madame est très gentille et s'inquiétera de savoir comment tu te conduis dans ta nouvelle existence. Allons, embrasse ton père.

Le brave homme a le visage écarlate et moite. Il roule nerveusement son feutre et, comme il cherche vainement des idées, il dit les premiers mots qui lui viennent :

— Allons, je paierai pour toi. Oui, je paierai pour toi et tu seras sage...

Tandis que la fille embrasse son père sur le front, la directrice appelle une surveillante, qui montrera sa chambre à l'enfant. Le chapeau disparaît du cadre de la porte. L'oiseau est en cage.

J'ai pris congé de la directrice, en même temps que les parents de la jeune F... Dans le jardin, les pupilles qui ont perdu leur plumage, mais non leur ramage, jactaient à plaisir, distraction qui n'est pas toujours inoffensive, car, dès qu'elles se trouvent ensemble, elles ne parlent que de leur passé. Alors, amour, amour quand tu

nous tiens ! Cependant, n'ont-elle pas été assez payées pour avoir le droit de le haïr ?

La concierge, en venant m'ouvrir la porte, traînait par le bras son marmot, un sympathique joufflu de cinq ans.

— Ah ! je sais bien qui va recevoir une fessée tout à l'heure !

Et se tournant vers moi :

— Qu'est-ce que vous voulez, monsieur. Je ne peux pas faire son éducation. Il entend dire des gros mots toute la journée par les jeunes filles, et il les répète !

## CHAPITRE V

### L'ETABLISSEMENT NATIONAL DE REFORMATION MORALE (1)

#### FILLES PERDUES

Dans toutes les œuvres de jeunes filles, en rapports constants avec le tribunal pour enfants, on m'avait dit :

« Nous préférons une voleuse à une débauchée. Quand nous plaçons une voleuse chez des particuliers, elle y reste, et souvent elle s'amende. Quand il s'agit d'une prostituée, elle s'enfuit au bout de huit jours, et recommence. La mentalité d'une délinquante ordinaire et celle d'une prostituée sont d'ailleurs fort dissemblables. Une fille du trottoir s'insurge toujours contre le fait même de son arrestation. Elle se demande quel délit elle a bien pu commettre. « Je suis bien libre de mon corps, soutient-elle, et à qui ai-je fait du mal, sinon à moi-même ? »

Parmi les vagabondes spéciales, il faut évidemment

(1) Cet établissement a été fermé depuis que ces lignes ont été écrites.

faire une distinction entre celles qui ont vécu depuis des années dans la débauche et celles qui ne travaillent sur le pavé que depuis quelques mois. Les premières ont pris des habitudes de paresse qu'on chercherait en vain à leur faire perdre. Les autres peuvent être sauvées. Mais il en est de la prostitution comme du cancer : pour guérir le malade, il faut intervenir à temps. »

Un établissement national — mais oui, national — a été consacré, en vertu de la loi de 1908, aux prostituées mineures de toute la France. Il est situé rue Saint-Maur, aux côtés de la Petite Roquette. Il dispose de vingt-huit lits dont treize seulement sont occupés. Et depuis l'application de la loi de 1921, son effectif diminue peu à peu. Aussi l'arrivée d'une entrante est-elle un événement. Après un bain, jamais superflu, paraît-il, elle revêt, non sa toilette extravagante, mais une pauvre blouse qui l'uniformise moralement, puis elle entre dans la cour, où ses compagnes l'assassinent d'interrogations. Elle est l'Extérieur et l'Actualité.

- Qu'est-ce qu'il est devenu le gars Julot ?
- Qu'est-ce qu'on donne au cinéma ?
- Et Alphonse est toujours avec Titine ?

Que son champ d'opérations ait été Montparnasse ou Montmartre, n'importe, elle trouve toujours d'anciennes connaissances, ou tout au moins, elle parvient à évoquer des relations communes. Car on se rencontre beaucoup dans le monde du trottoir... Pendant une ou deux semaines, il n'est question que de l'entrante. Ses compagnes, en la butinant, la vident de toutes les nouvelles du dehors.

Ce seront autant de bons jours pour le personnel qui, pendant cette diversion, aura la paix, assez rare dans cette maison.

\*\*

Si ces filles perdues sont difficiles à régenter, ce n'est pas qu'elles soient foncièrement mauvaises.

« Au contraire, m'a déclaré la directrice, Mme Malcot, femme d'une grande distinction morale et intellectuelle, elles ont très bon cœur. Et on a raison d'elles surtout par le sentiment. Quand elles ont commis des fautes, souvent elles résistent longtemps avant de les reconnaître. Tant qu'elles n'ont pas pleuré, on n'est pas sûr de les voir baisser pavillon. Mais, une fois que les larmes coulent, elles sont rendues.

L'avance n'est point leur défaut et, quand elles ont deux sous, elles les donneraient à plus pauvre qu'elles. Souvent même, je le leur reproche, leur montrant l'imprévoyance dont elles font preuve en toutes choses : « Ah ! madame, tant pis, si nous ne mettons rien de côté. L'hôpital n'est pas fait pour les chiens... » Elles se font entre elles des cadeaux à toutes les fêtes... Noël, Jour de l'an, 1<sup>er</sup> avril, Pâques, 1<sup>er</sup> mai, etc... Et comme elles cherchent des occasions pour s'offrir les petits objets qu'elles fabriquent : pelotes, dessins, pochettes, sacs, elles trouvent qu'il n'y a pas assez de fêtes dans l'année. Aujourd'hui, dimanche, deux de mes filles étaient privées de visites, à cause de leur conduite pendant la semaine. Or, toutes les autres avaient reçu des friandises de leurs parents, et vous ne pouvez vous imaginer les

quantités de sucreries qui entrent ici chaque dimanche. Eh bien ! ma sanction a été inefficace, car presque toutes ont partagé avec les deux punies. Et comme elles aiment beaucoup leurs parents, quand elles savent que le père ou la mère de l'une d'entre elles est malade, une voix s'élève le soir au dortoir : « Si on faisait une petite prière avant de s'endormir pour le père ou la mère d'Une Telle ? »

Ce qui ne les empêche pas, d'ailleurs, de chanter en chœur des horreurs, deux minutes après. »



Chanter est leur grande distraction. Ne sachant pas jouer, elles chantent des refrains ignobles, dans la cour, où elles ont démoli les paillasons de fer et presque tous les bancs ; un seul est resté intact, parce qu'il est scellé au mur. Elles chantent dans le dortoir, à moins que l'une d'entre elles ne lise à haute voix un volume, choisi généralement dans la collection des « romans où l'on pleure ». Elles chantent encore quand Mme Malcot interdit le phonographe. Pour le remplacer et danser quand même aux sons d'un mirliton improvisé, elles plaquent devant leur bouche un peigne sur lequel elles collent du papier de soie... Quand les conversations, la lecture, les chants se prolongent trop avant dans la nuit, la directrice, qui loge au-dessous du dortoir, frappe quelques coups sur le plafond de son appartement. Immédiatement, tout se tait, comme une eau bruyante dont on ferme le robinet.

Au dortoir, deux rangées d'une demi-douzaine de cellules chacune s'alignent parallèlement. Dans chaque chambrette, dont le plafond est un grillage destiné à empêcher les communications entre voisines, on trouve sur la table de nuit, transformée en armoire sans glace, des objets confectionnés par l'occupante, notamment des chats en velours dont les yeux sont des paillettes, et sur les murs, des images découpées dans des catalogues ou des journaux. Les commentaires les plus fantaisistes annotent souvent les dessins. Sous deux silhouettes de *La Vie Parisienne*, un crayon a griffonné : « Gina des Moulins (sans doute le nom de guerre d'une pensionnaire) et Titine la sténo en vadrouille ». Entre le portrait du Pape et celui de Maurice Chevalier, sous la photographie d'un jeune premier de cinéma, une main a affirmé : « Mon Totor est plus beau que ça ! » Des listes de chansons, *Mon Homme*, *Les Mêmes qu'ont froid*, etc..., sont gravées dans les murs pour venir au secours des mémoires défectueuses. Des plaintes se lisent un peu partout : « Lulu et Zette s'ennuient à mourir », « Aimée en a assez ». Et cette menace, qui laisse souriante la directrice : « J'ai été arrêtée, je ne sais pas pourquoi, car je n'ai rien fait, mais on ne laissera pas ça là ! »

Infiniment plus riche est la collection d'inscriptions dans la cellule où les punies restent deux ou trois jours inactives. L'oisiveté constitue la seule souffrance imposée. Aussi les indisciplinées s'ingénient-elles à la tromper en révélant par des inscriptions murales leurs préoccupations, presque toutes du même ordre : « Vive la fuite, et mon homme ! » Une autre légende explique le dessin

d'un cœur percé d'une flèche par « J'M mon petit Lulu ». A l'adresse d'une surveillante: « J'espère bien te rencontrer dans la rue, à ma sortie, pour te faire une séance de catéchisme », affirme une autre. Et ce cri d'innocence : « J'ai été punie parce qu'on m'a vue embrasser Jeanne ! Mais la preuve que je ne l'aime pas, c'est que je lui ai donné des gifles ! » Cette preuve n'est nullement convaincante, car, pour sceller leur amitié trop amoureuse, ces demoiselles se traversent parfois le bras avec des aiguilles à tricoter, ou se mordent les joues jusqu'au sang.

Quant aux protestations de ce genre: « Nine M Paule P.L.V. », « Georgette M Renée P.L.V. », elles sont en si grand nombre, que leurs auteurs ont pris le parti de n'indiquer, ainsi qu'on le voit, que les initiales « P.L.V. » (pour la vie).

Cependant, quand on s'aime pour toujours, on devrait bien trouver le temps de ne pas s'écrire des mots tendres en abrégé.

\*\*

Se servir des murs comme papier à lettre est un moyen de correspondance qui donne trop de publicité aux opinions exprimées. Quand deux amies veulent se confier des secrets au dortoir, elles s'envoient des « biffons » roulés sous forme de boulettes de papier, qu'elles projettent avec un peigne dans l'espace laissé libre entre les cloisons et le parquet. Récemment, une tumeur à la jambe d'une pensionnaire attira l'attention d'une surveillante. L'enflure n'était provoquée que par un amas

de missives cachées sous le bas, boîte aux lettres d'un nouveau genre.

La directrice a engagé contre les entretiens, écrits ou oraux, une lutte acharnée où, hélas ! elle n'a pas... le dernier mot. Le danger des conversations est d'autant plus grand que ces filles évoquent leur passé dès qu'elles sont réunies. Leur vocabulaire, on le devine, n'est pas précieux et, chose incroyable, celle qui se fait remarquer par le langage le plus ordurier, et l'âme la plus fangeuse est une prostituée de seize ans... digne d'appartenir au collége des vestales. Elle a été placée par sa mère, prostituée elle-même, mais décidée à empêcher sa fille de suivre les traces de ses pas.

Le cynisme ne se trouve pas seulement dans le choix des expressions employées par les pupilles, mais dans les pensées qu'elles expriment. Il y a peu de temps, la directrice surprenait la conversation suivante :

— Ma sœur vit avec un amant depuis trois ans. Tu penses qu'ils sont comme mari et femme. J'allais voir de temps en temps le ménage, eh bien ! mon « beau-frère » m'a fait des avances !

— Qu'est-ce qu'il t'a offert ?

— Cinquante francs.

— Et tu n'as pas marché ?

— Non, je n'aurais pas voulu faire des « chars » à ma sœur.

— Eh bien ! moi, je ne me le serais pas fait dire deux fois ! Cinquante francs !

La directrice, qui ne peut se montrer exigeante en fait de moralité, me confiait que le refus de la « belle-

sœur » à l'entreprenant « beau-frère » témoignait d'une certaine délicatesse morale autorisant l'espoir d'une amélioration.

L'expérience enseigne à Mme Malcot, comme à toutes ses collègues, directrices de patronages, l'art de se contenter de peu : ces dames, éminemment respectables, se déclarent enchantées si elles apprennent que leurs pupilles, une fois libérées, ne vivent qu'avec un seul amant!

\*  
\*\*

Les prisonnières de la rue Saint-Maur qui tiraient leurs ressources de l'amour y pensent toujours, même quand elles n'en parlent pas. Et c'est un peu en son honneur qu'elles cherchent à s'embellir, en remplaçant par des moyens de fortune les articles de parfumerie qui leur manquent. Les murs du dortoir sont creusés de petits trous: le plâtre qu'elles en détachent leur sert de poudre de riz. Elles suppléent au bâton de rouge par des morceaux de carton de même couleur frottés sur les lèvres. La chasse organisée par les surveillantes contre ces cartons est toujours ouverte ; aussi n'en voit-on pas traîner par terre. Et cependant, on ne sait par quel moyen mystérieux ces demoiselles ont parfois les lèvres carminées comme des framboises...

N'avoir par l'occasion d'exercer la puissance de leurs charmes est une privation pour ces filles d'Eve. Il n'y a qu'un seul représentant du sexe fort dans la maison: le concierge, qui est en même temps gardien de la paix. A la lettre, il observe la consigne : ne jamais dépasser sa

loge. Parfois, des ouvriers viennent procéder à des réparations. Par prudence, on les enferme à clef dans la pièce où ils travaillent, ce qui n'empêche pas quelques forcenées de monter au dernier étage pour leur faire des signes. Un jeune dentiste fut mandé, il y a quelques semaines, pour procéder à l'extraction d'une dent. Le lendemain, dix pupilles prétendaient ressentir des douleurs diverses dans la bouche. En réalité, elles brûlaient de passer entre les mains de l'homme au davier. Celle qui s'était fait extraire une molaire retourna à la visite pour se faire enlever une canine... Afin de sauver la denture de ses pensionnaires, la directrice pria le praticien de ne plus prêter son concours à l'établissement.

Le régime de la détention pèse plus douloureusement sur ces malheureuses à mesure qu'il se prolonge. Elles doivent rester rue Saint-Maur, théoriquement, jusqu'à leur majorité, et certaines ont été arrêtées sur le pavé parisien à dix, onze ans! Mais, en fait, elles sont libérées avant d'avoir atteint leur vingt et unième année, lorsqu'elles se conduisent bien. Les exemples d'amendement, pour n'être pas légion, ne sont cependant pas exceptionnels, et Mme Malcot cite le cas de deux sœurs qui, maintenant, sont en voie de devenir surveillantes à l'assistance publique. Le mariage, comme la docilité, peut ouvrir la porte de sortie. Certaines impatientes en profitent pour épouser... des souteneurs !

L'évasion par le conjungo offre moins de difficultés que l'évasion par les fenêtres, avec des draps de lit roulés et noués. Pour prévenir les tentatives de fuite, la surveillante du dortoir oblige chaque recluse à placer

ses effets personnels, à l'heure du coucher, sur une chaise numérotée, devant la cellule. Tous les sièges sont rassemblés dans une pièce spéciale et, avant de la fermer à clef, la surveillante procède à l'appel des chaises ! Si aucune ne manque, la surveillante acquiert la certitude que la nuit sera sereine.

Le danger, il est vrai, ne vient pas toujours des détenues, mais de leurs parents ou de leurs petits amis... Un père avertissait, il y a quelques mois, Mme Malcot, que, puisqu'elle ne voulait pas relâcher sa fille, il viendrait lui asséner un coup de « rentrez-y-moi dedans ». Tout simplement ! Le mot avait de la grâce, de la force et de la précision. La directrice ne reçut pas la redoutable visite, mais elle apprit, en déchiffrant une correspondance, que le père malintentionné se proposait de mettre un autre projet à exécution. Avec une petite troupe de camarades, il arriverait en auto, un soir, et s'efforcerait de délivrer les pensionnaires. Le jour de la libération devait être annoncé par une fleur insérée dans une lettre.

A la date indiquée, Mme Malcot fit avancer la pendule de dix minutes et prévint la police. Les petites insurgées s'étaient rassemblées tout près du cabinet directorial et riaient, gesticulaient, chantaient, tout en jetant un regard anxieux vers la rue. Puis, l'heure passant et ne voyant rien venir, elles se calmèrent et allèrent se coucher tranquillement, convaincues que leurs sauveurs les avaient oubliées.

Pour un coup de main avorté dès le début, d'autres ont été poussés plus avant. On imagine mal la force

physique de ces jeunes personnes. Ainsi, lorsqu'une « batterie » éclate entre elles, elles roulent à terre, s'enlèvent des poignées de cheveux et se gratifient de horions si violents que la consigne observée par les surveillantes est de ne pas approcher pour éviter d'être blessées...

Les qualités belliqueuses de ces demoiselles ont eu l'occasion de se manifester en deux importantes circonstances, l'une en somme plutôt comique. Elles s'étaient rassemblées dans les cabinets et refusaient d'en sortir. Le médecin, un savant d'âge canonique, tenta vainement de parlementer. Alors, les surveillantes dirigèrent un jet d'eau sur les rebelles, dont l'ardeur fondit sous l'averse.

L'autre révolte, plus ancienne, remonte à la fondation de l'établissement. Elles avaient tout brisé dans la maison. Pas un meuble n'était resté intact. Vingt-deux agents et le commissaire de police accourus n'avaient pu avoir raison de cette trentaine de filles. Elles les avaient accueillis avec du verre pilé et des propos orduriers :

« Ah ! je te reconnais, dit l'une au commissaire de police, tu as voulu abuser de moi ! »

Et aux agents :

« Je t'y reprendrai, toi ! tu étais de service place du Combat ! C'est parce que je t'ai pas donné quarante sous que tu m'as arrêtée ! »

C'est d'ailleurs leur refrain. Même en temps normal, elles prétendent toutes que, si elles avaient eu quelques

pièces à placer dans la main des agents, elles n'auraient pas été emmenées au poste !

La mutinerie eut son épilogue à la permanence. Depuis, la directrice a trois chiens policiers et un revolver. Mais, comme le compteur à gaz n'est jamais fermé la nuit, pour que l'on puisse éclairer immédiatement, en cas de besoin, elle craint toujours qu'une insurgée, en ouvrant des robinets, ne fasse sauter la maison...

Femmes, anges de douceur...

## CHAPITRE VI

### SAINT-LAZARE POUR FILLETTES

Le public ignore que Fresnes n'abrite pas que la canaille masculine. Des femmes et des jeunes filles sont logées dans un pavillon spécial comprenant cent cinquante cellules, toutes blanches, ripolinées comme des salles d'opérations. Chaque détenue dispose d'un lit pliant, d'une petite table et d'une chaise attachée au mur par une chaîne. On pense peut-être que les prisonnières sont heureuses d'avoir presque le dernier confort, l'électricité, l'eau courante, le tout-à-l'égout à domicile ? Que non pas ! Elles aiment à se pomponner la figure, mais le reste du corps n'est pas l'objet de tant de soins. Elles exècrent la solitude qui empêche le vice et regrettent Saint-Lazare et ses ateliers en commun. Il leur est difficile de communiquer entre elles, à Fresnes, car le règlement interdit les conversations de voisine à voisine et contraint les détenues, quand elles sortent de leur cellule, à se couvrir le visage de la « ca-goule ». Alors, avec leur robe grise, leur mouchoir à carreaux blancs et bleus, qui leur sert de foulard, elles évoquent le spectacle de nonnes, anciennes pécheresses repenties...

\*  
\*\*

Repenties ? Elles ne le sont pas toutes, et on m'a montré des incorrigibles. Notamment, la jeune C..., une gitane, les cheveux noir-corbeau, la figure jaune foncé comme le pain d'épice de ses baraques foraines. Arrêtée pour vagabondage, c'est-à-dire pour prostitution, elle a été placée en garde provisoire au Patronage des jeunes détenues et libérées, que dirige une sainte femme, Mme Keyser. Espérant être rendue bientôt à la liberté, elle se tint relativement sage, les premiers jours. Mais le juge d'instruction, ayant demandé des renseignements sur les parents, apprit que la mère était inconnue et que le père méritait d'être déchu de la puissance paternelle. Alors, comment libérer l'enfant avant sa majorité ?

Quand elle sut que la justice la confierait à une institution charitable, elle se rendit insupportable. Elle cassa tout, les chaises, les vitres du patronage, lacéra sa chemise et ses vêtements et ne cessa de proférer des injures. « Qu'est-ce que vous voulez faire de moi, disait-elle ? M'améliorer ? Pas la peine d'essayer... Je ne veux pas travailler, je volerai, mais je ne resterai pas emprisonnée entre quatre murs. Je n'ai jamais demeuré dans une maison... Je suis née en roulant (elle voulait dire qu'elle était née dans une roulotte), je continuerai à rouler... Toute ma vie, j'ai marché pieds nus sur les routes... » Le patronage, de guerre lasse, la conduisit à Fresnes, qui l'enverra devant le Tribunal pour en-

fants. Celui-ci aura le choix entre deux solutions : le placement soit dans un autre patronage, soit dans une colonie pénitentiaire.

Mais il n'est pas douteux que cet oisillon sauvage, pourvu de bec et d'ongles, rognera les barreaux de sa cage et s'enfuira à tire d'aile...

\*  
\*\*

A côté de la gitane, une jeune fille semble un ange de douceur. C'est E..., une infanticide ; elle déchira la langue de son enfant, pour qu'il meure plus vite. Les infanticides, ô dérision, sont en général, timides et dociles, car, si elles ont supprimé leur nouveau-né, c'est que la crainte d'avouer leur grossesse à leurs parents a été si grande qu'elles n'ont pas reculé devant un crime pour la cacher. Les yeux bleus de E..., son regard plein de candeur, ses joues rouges, sa physiologie placide, pleine de santé, démentent l'horreur de la faute perpétrée, qu'elle regrette d'ailleurs puisque sur le mur, au-dessus de la tablette sur laquelle s'étale son ouvrage, des roses et des tulipes en papiers multicolores, elle a piqué une image pieuse : « Sainte Vierge, pardonnez-moi ma faute ».

La femme G... a vitriolé son ami ; elle considère n'avoir commis aucun délit, et pense que le devoir de la justice était de l'acquitter. Elle avait vécu pendant dix années avec un ouvrier, M..., qui, s'étant épris d'une femme plus jeune, résolut de l'épouser. Il mit sa maîtresse au courant de ses projets ; réputée dans son quartier pour être très douce et sérieuse, elle sembla d'abord se résigner à la rupture. Mais, pour le partage

de la communauté extra-légale, des difficultés surgirent. Un soir, au cours d'une discussion d'intérêts, elle jeta sur M... le contenu d'une tasse remplie d'esprit-de-se! et le brûla profondément. Le tribunal a infligé six mois de prison à la vitrioleuse. Sachant que les condamnées qui se conduisent bien à Saint-Iazare peuvent être envoyées à Fresnes, elle a demandé et obtenu cette faveur. Mais la présence de cette femme de cinquante ans, en retard au moins d'un quart de siècle sur notre époque, est un scandale: toutes ses jeunes voisines lui auraient appris l'existence d'une arme plus maniable que le vitriol, plus propre, plus sûre, à l'usage des amoureux que l'amour n'aveugle plus... ou pas encore : le revolver-joujou.

\*  
\*\*

Il y a à Fresnes des jeunes filles, qui n'ont aucun délit à se reprocher et qui cependant sont en cellule. Elles ont été placées ici en exécution d'ordonnances de correction paternelle. Le père ou la mère d'une fille, comme d'un garçon d'ailleurs, a le droit de faire enfermer son enfant, en adressant une requête au Parquet. Le magistrat n'a pas de registre à tenir et de sa procédure, aucune trace ne subsiste. Les « corrections paternelles » de Fresnes ne sont connues dans la prison que par leur matricule. On ignore leur nom véritable. Ce sont des prisonnières anonymes et légalement innocentes.

Aux termes de la loi, le juge des corrections paternelles est obligé de délivrer l'ordonnance d'emprison-

nement, quand il en est sollicité. Pratiquement, il s'y refuse souvent, et la morale n'a pas à se plaindre de cette entorse donnée au Code pénal. Un juge d'une ville voisine de Paris reçut un jour la visite d'une dame qui demandait la détention de sa fille, une danseuse âgée de treize ans. Le magistrat conçut quelques doutes sur le bien-fondé de la requête, et signa une commission rogatoire afin d'obtenir des renseignements de police. Il pensait que cette mère cherchait à monnayer la vertu de sa fille trop peu docile selon ses vues. L'enquête prouva qu'il ne se trompait point.

— Pourquoi, voudriez-vous, protesta la mère, quand il lui fut donné connaissance des rapports policiers, pourquoi voudriez-vous que je vende ma fille maintenant, alors qu'elle vaudra 50.000 francs dans cinq ans ?

Manifestement, il était nécessaire d'éloigner cette enfant de sa mère. Le magistrat s'y employa et confia la fillette à un patronage. Quand elle se rendait à son travail quotidien, dans un grand théâtre de Paris, une surveillante l'accompagnait. Il en fut ainsi jusqu'à ce qu'elle eût atteint l'âge de dix-huit ans. Alors, devenue une excellente artiste, elle fit son chemin, dans la vie toute seule. Aujourd'hui, richement mariée, elle dispose d'une fortune considérable, d'un hôtel particulier, d'une magnifique automobile. Elle prête son concours à chaque fête donnée au bénéfice du patronage. Et elle a remarié sa mère, à qui elle a constitué une dot...

Une dot supérieure à 50.000 francs... Selon l'étrange tarif des femmes suivant leur âge, cette mère valait-elle si cher ?

\*  
\*\*

Pour une combinaison louche déjouée, combien sont difficiles à découvrir ! Certains hommes — cela s'est vu — se marient avec la mère d'une jeune fille, reconnaissent l'enfant naturelle (et en deviennent ainsi légalement le père) uniquement pour contraindre celle-ci, par la crainte de la correction paternelle, à satisfaire des désirs inavouables. Des parents exploitent leurs enfants, et ne négligent pas ce moyen de coercition que leur offre la loi... Par bonheur, les demandes de correction paternelle se transforment fréquemment en instances de déchéance paternelle.

Le tribunal pour enfants s'érige alors en tribunal des parents. Il n'est pas rare que des gosses traqués viennent demander secours à la juridiction appelée à juger et châtier les mineurs. On ne saura jamais assez combien il y a de jeunes êtres persécutés par ceux qui devraient les couvrir de caresses. La comparution d'Orazio R... devant les magistrats du quai des Orfèvres, en août 1930, a montré combien les dispositions légales relativement récentes « sur les coups et blessures à enfants » étaient nécessaires. Les voisins de Orazio R..., à Alfortville, avaient signalé au commissaire que le jeune André R..., âgé de six ans, frappé sans répit par son père, passait des nuits à hurler. De nombreux bleus sur le corps d'André R..., et notamment un œil tuméfié, prouvaient les mauvais traitements. Convoqué par la police, le père déclara que,

trois mois auparavant, il avait été abandonné par sa femme, qui n'était d'ailleurs pas la mère du bambin, né d'une employée avant le mariage du persécuteur. Il ajoutait qu'André était d'un naturel très méchant. « Reproche injustifié, affirma la nourrice, je l'ai eu pendant trois ans en garde, il était extrêmement doux et gentil. » L'enquête révéla qu'André, nourri par des voisins, restait seul des journées et des nuits entières, dans un pavillon, et qu'au retour de son père, l'enfant couchait... dans la niche aux chiens !

\*  
\*\*

Mais revenons à Fresnes :

Voleuses, infanticides, prostituées, « corrections paternelles » constituent un petit monde peu facile à gouverner.

Dans les prisons de femmes, les gardiens m'ont toujours répété :

« Nous préférons avoir à garder cinquante hommes, que dix femmes. »

Et dans tous les établissements où des jeunes filles sont détenues, les surveillantes m'ont confié :

— Ah ! nos filles nous donnent du fil à retordre ! Elles sont d'une jalousie extrême. Il ne faut pas montrer la moindre préférence. Sinon, elles papotent à n'en plus finir, et je vous prie de croire qu'elles ont la langue longue et pointue.

« Les inexactitudes ne les rebutent point, car elles mentent prodigieusement. Les garçons mentent pour at-

teindre un but, les filles sans motif, parfois par plaisir. Aux garçons, il faut parler intérêt, aux filles, sentiment. Chez elles, le sentiment domine toujours la raison. Et quand elles sont butées, il faut leur dire : « Vous êtes gentille physiquement, c'est malheureux de gâcher ainsi votre vie. Vous voulez faire croire que vous êtes méchante, que vous n'avez pas de cœur, mais je sais que vous en avez un. » Alors elles se mettent à pleurer...

Elles savent du reste très bien déguiser leur pensée, et cacher leur jeu ; il est très difficile de connaître leur état d'esprit. Un garçon, toujours moins fin à âge égal qu'une fille, révélera entièrement son caractère en un mois. Il ne vous mâchera pas les mots, si on le questionne, pour attester qu'il en a plein le dos du régime de détention que vous lui imposez. Au bout de trois mois, une fille vous sera souvent aussi étrangère qu'à son entrée, et c'est peut-être quand elle vous dira : « Ah ! Mademoiselle, comme je suis bien dans votre maison ! » qu'elle préparera une tentative d'évasion.

M. Rollet a pu comparer *de visu*, au patronage « La Tutélaire », les défauts et les qualités des enfants des deux sexes. Une prostituée, hospitalisée à La Tutélaire, lui a fait le cadeau de son bébé, un garçon, que, libérée, elle n'est jamais venue chercher. L'enfant a été élevé par les surveillantes qui l'ont surnommé Didi. Actuellement, c'est un solide petit gaillard de cinq ans, l'air éveillé, l'esprit précoce. « On en fera un polytechnicien », affirme M. Rollet. Comme il est maintenant un peu compromettant, il a été placé dans une école masculine. Mais

il y a peu de temps encore, il se faisait obéir au doigt et à l'œil par le harem de petites filles qui l'entouraient.

Quand l'une d'elles ne venait pas spontanément dire bonjour à M. Rollet, il l'amenait par la main et la contraignait à s'exécuter. M. Rollet, entrant un jour dans une salle du patronage, y trouva Didi obligeant une pupille à demander pardon à genoux, parce qu'elle avait menti.

Didi est l'homme qui comprend les femmes...



Ou qui comprend les fillettes..

De ces fillettes, le malheur a trop tôt fait des femmes. Mais certaines n'ont pas perdu la fraîcheur du cœur.

L'une d'elles, une blondinette de quatorze ans, aux cheveux à la Jeanne d'Arc qu'elle fait sauter à chaque mouvement, au nez mutin, aux yeux pleins d'étincelles de malice, me disait :

— La prochaine fois que vous viendrez à Fresnes, n'oubliez pas de m'apporter une tablette de chocolat et...

— Et quoi ?

— Et un petit jeu de grâces.

## CHAPITRE VII

### CLERMONT

#### MAISON DE CORRECTION DE FILLES

— Eh bien ! dis-je au directeur en entrant dans son cabinet, me débarrassant tout de suite d'une préoccupation qui me hante; puisque votre maison s'appelle l'École de Préservation de Clermont, vos efforts doivent tendre à sauver du vice les jeunes filles qui vous sont confiées. Y parvenez-vous souvent ?

Le directeur, qui révèle dans la conversation un esprit très ouvert et fin, prend un temps pour me répondre :

— Il faut d'abord que vous sachiez que nous avons ici le rebut, la lie des colonies pénitentiaires de filles. Notre école comprend deux quartiers : un quartier pour les jeunes filles confiées à une colonie pénitentiaire jusqu'à vingt et un ans : c'est bien là l'école d'amendement. Et le quartier pour les jeunes filles condamnées à une détention d'un certain nombre d'années dans une colonie correctionnelle. Quand, dans un autre établissement, une détenue se conduit mal, c'est à nous qu'on l'adresse. Malgré les difficultés ainsi accrues de la

tâche, je pense que nous sauvons 60 p. 100 de notre contingent. Mais il est pratiquement impossible de vous donner une statistique précise. Une fois libérées, la plupart des détenues ne font pas parler d'elles, et ce sont celles qui se conduisent bien qui se font oublier. Toutes, les bonnes et les mauvaises, essaient de n'avoir plus aucune relation avec ce lieu de détention, dont la référence n'est pas précisément honorifique. Vous ne voyez pas, n'est-ce pas, une association d'anciennes élèves de l'École de préservation ? »

\*  
\*\*

Le temps au directeur de prendre ses clefs — car, dans une prison toutes les pièces sont closes et constituent de petites prisons dans la grande — et nous nous acheminons vers la première porte, qui s'ouvre sur une autre pareillement fermée. Quand on les a dépassées, l'ensemble de l'école apparaît, et avec ses cours ornées de quelques fleurs, avec son donjon qui s'élève comme un haut pigeonnier au-dessus des toits gris, il évoque une ferme aux bâtiments spacieux.

Après la visite des ateliers où les détenues en longs peignoirs bleus cousent et brodent, nous nous arrêtons au dortoir. Il a beau être cellulaire, le vice en est indélogeable. C'est la gangrène inguérissable de toutes les maisons de femmes. La grande affaire des jeunes détenues est de s'écrire entre elles des mots trop tendres. Quand elles sont démunies de tout, elles correspondent avec leur sang sur un lambeau de leur chemise. Ainsi

se déprave l'amour qui ne suit pas son cours naturel. En empêchant, par pudeur, la satisfaction de besoins normaux, la société entretient, dans ses prisons, des pépinières d'invertis et de lesbiennes.

— L'amour, quel qu'il soit, accapare leurs pensées. Tenez, moi, le directeur, qui ne suis plus jeune, je n'entre jamais dans une pièce de la maison sans être accompagné par une surveillante, et jamais, escorté ou non, je ne m'aventure dans le dortoir le soir. On ne sait jusqu'où iraient les débordements de ces filles, et si un vent de folie les secouant, elles ne passeraient pas sur le corps de leurs surveillantes pour donner libre cours à leurs instincts. Oui, une sève ardente monte dans ces jeunes corps... »

Certes, l'institution des prisons répond à des nécessités. Mais la société a simplement oublié qu'elles ont à renfermer des hommes — ou des femmes.

\*  
\*\*

« Allons voir deux monstres ! » déclare le directeur.

Les deux déchets d'humanité sont cadencés, chacun dans une chambre spéciale, à l'infirmerie, près de l'immense salle commune, où sont couchées une demi-douzaine de malades qui semblent de toutes petites filles, tant le lit les rajeunit.

La fille R... qui a juste vingt ans, a été condamnée à dix ans d'emprisonnement pour complicité d'un meurtre. Sur les draps de son lit, qu'elle quitte rarement, le casque lourd de ses cheveux vénitiens et ses joues

pourpres dessinent des taches de couleur vive. Pourquoi est-elle ici, avec un visage aussi replet ?

« Elle souffre de la tuberculose des os, m'assure l'infirmière, et comme elle tire ses couvertures jusqu'au cou, il est impossible de voir qu'elle a été amputée d'un bras. »

Au moyen de l'autre, et pour rester en relations avec ses compagnes, elle leur jette à travers la fenêtre, en profitant d'un moment d'inattention de l'infirmière, des boulettes de papier, ou des lambeaux de chemises dont elle fait une grande consommation. Sa correspondance consiste en billets amoureux, ou en épîtres enflammées propres à amener la sédition. Elle ne cherche qu'à fomenter la révolte et, loin du gros de la troupe, comme un chef, elle commande à toutes les indisciplinées. Ce n'est qu'un cri dans le personnel, pour demander le départ de cette furie déchaînée, parce qu'enchaînée. Le directeur en est réduit à n'envisager qu'un moyen de se débarrasser de cette exécration recrutée : favoriser un recours en grâce. Mais la famille de R... se refuse à la reprendre. Comment pourra-t-on s'en délivrer ? La prison n'en veut pas, la famille non plus, la mort pas davantage. Alors ?

L'infirmière avait remarqué que, chaque fois qu'une malade était placée dans la chambre mitoyenne de celle de R..., celle-ci la contaminait moralement. Aussi, maintenant, lui a-t-on donné comme voisine une folle à qui elle ne pourra pas tourner davantage la tête, son esprit ayant chaviré depuis longtemps. La jeune O... est une loque lamentable, au corps spectral, qui supporte un visage hideux, au front fuyant, à la

bouche tordue, aux yeux qui se font la nique, et qui voient mal à travers la broussaille des cheveux. Le docteur de Clérambault a diagnostiqué : « Hystérie, perversité, versatilité, plaintes de mauvaise foi, plusieurs tentatives de pendaison, s'est arraché plusieurs dents, mange du verre, délire, acrimonie, puérilisme-dissymétrie des traits, déviation de la langue et de la lnette, etc... » Elle a été internée. L'asile ne voulant pas la garder l'a renvoyée à Clermont. Mais le régime pénitentiaire ne vaut rien contre la démence, et il semble qu'on ait réalisé quelques progrès depuis l'époque où l'on frappait les fous pour les guérir. Aussi Clermont se propose de réexpédier O... à l'asile qu'elle n'aurait pas dû quitter. Ce jeu de raquettes peut ainsi se poursuivre sans qu'une solution intervienne. Pendant ce temps, pourvu qu'elle n'avale pas sa langue qu'elle mord sans relâche et malgré son étrange passion pour le verre pilé, qu'elle se garde d'engloutir les vitres !

Il y a quelques jours, on a trouvé les jeunes R... et O... en train de se crêper le chignon : les deux monstres s'entre-dévorant.

\*  
\*\*

Le directeur a réservé pour la fin la visite du quartier correctionnel installé dans le donjon, seul vestige de l'ancien château des comtes de Clermont. C'est une tour massive qui semble inhabitée, et qui ne paraît présenter que l'intérêt d'un monument historique. Le directeur ouvre une porte épaisse qu'il referme, à grands tours

de clef, sur nous : ainsi, le lourd cylindre de pierre est absolument clos. Un escalier aux marches raides monte en spirale. Il fait frais et sombre, alors que le soleil, invisible ici, chauffe l'air, dehors, à plus de 30 degrés. Aucun bruit ne descend jusqu'à nous du sommet. Le donjon emprisonne-t-il vraiment des êtres vivants ? Nos pas résonnent toujours et aucune voix ne vient troubler leur écho. J'ai l'étrange impression que nous allons trouver là-haut des prisonnières oubliées depuis des années.

Soudain, aux dernières marches d'un étage, la lumière afflue par quelques fenêtres. Un atelier a été aménagé là. Observant un silence absolu, cinquante jeunes filles, le visage enlaidi par le vice et leur existence actuelle, confectionnent de la lingerie fine pour femmes. Plusieurs sont de redoutables criminelles. La jeune G... a été condamnée à six ans et six mois de détention dans un quartier correctionnel pour avoir accomodé, avec des doses minimales de mort aux rats, la soupe de sa bienfaitrice, dont elle devait hériter. La fille P..., une petite boulotte aux yeux rêveurs et timides, est détenue depuis sept ans. Elle avait treize ans quand elle étouffa deux bébés qui lui avaient été confiés. Mais, philosophique sujet de méditation, cette jeune ogresse n'a pas mérité, depuis sept ans, une seule observation. Sa conduite est irréprochable. Jamais elle n'a été privée du cordon rouge, récompense décernée par l'administration pour la bonne tenue. Sans ses crimes, on pourrait dire qu'elle est la meilleure des filles...

L'ensemble de ces malheureuses déshonorées avant

qu'elles aient vécu, fait peine à voir. Lâchement, j'ai hâte d'écourter ma visite. De la fenêtre éblouissante de soleil, je m'attarde à admirer le panorama magnifique, la vieille ville aux pierres grises et la vallée aux tapis multicolores, verts ou jaunes d'or. A cette place du donjon, peut-être qu'une noble dame, au moyen âge, attendait son prince Charmant. Les recluses d'aujourd'hui patientent comme sœur Anne. De tous leurs désirs elles appellent nuit et jour la vie libre et normale.

Je redescends l'escalier. Mon guide me fait remarquer que l'administration a scellé une double rampe pour empêcher les détenues de se jeter volontairement dans le vide... Des jeunes filles, à vingt ans, se suicident!

## CHAPITRE VIII

### BAGNE DE FEMMES

#### LA MAISON DES EMPOISONNEUSES

Il y a en France trois dépotoires qui collectent la haute pègre féminine : Hagueneau et Rennes pour le Nord, Montpellier pour le Midi. Si trois maisons centrales suffisent à emprisonner toutes les condamnées de plus d'un an, c'est que les femmes peuvent revendiquer, quant à la criminalité, une infériorité numérique (14 femmes sur 100 condamnés, d'après la statistique de 1925). Pourquoi cet argument est-il si peu invoqué par les féministes ? D'autant plus que le contingent de Hagueneau, de Rennes et de Montpellier est recruté, non seulement parmi les délinquantes, mais aussi parmi les condamnées aux travaux forcés, qui ne sont plus expédiées à la Guyane, et les condamnées à mort, dont la peine est toujours commuée. Il est loisible à un bandit en jupons de commettre les pires forfaits: il aura toujours la vie sauve. La justice est galante à sa manière.

Dans un quartier silencieux et tranquille, où le soleil seul donne avec éclat, la maison centrale de Montpellier, avec ses tours jumelles, ses murs d'un blanc terne, son haut perron envahi par une volumineuse grappe de lierre, évoque d'abord l'aspect d'un orphelinat pour jeunes filles de bonnes et modestes familles. D'ailleurs, les bâtiments sont ceux d'un ancien couvent d'Ursulines qui vécurent là jusqu'au début du dix-huitième siècle, et la maison n'est affectée aux services pénitentiaires que depuis 1804. L'administration a scellé quelques barreaux de fer, véritable enseigne des propriétés de M. le ministre de la Justice, et, sous un drapeau neuf, elle a fixé une simple plaque : « Maison centrale », sans même ajouter « pour femmes ». A le bien considérer, l'ensemble participe de la caserne, de la prison et du couvent.

L'économe et la surveillante, celle-ci, comme ses 28 subordonnées, en blouse d'hôpital et sur les cheveux, le papillon blanc du bonnet qui fait songer aux servantes des bouillons Duval, viennent me chercher dans le cabinet du directeur. Nous montons aussitôt à l'un des ateliers situés au premier étage. C'est une longue salle aux murs tout en fenêtres, laissant affluer une clarté joyeuse qui attriste ici. Soixante femmes en robe bleue avec un tablier et un châle à carreaux, sont assises devant une dizaine de tables et autant de machines à coudre. Elles me jettent cet admirable coup d'œil féminin qui embrasse les moindres détails sans s'attarder, puis se souvenant que l'homme est interdit dans cette geôle, elles se remettent immédiatement à leur ou-

vrage : pantalons et vareuses d'ouvriers, ou besogne inattendue, chéchias rutilantes comme des coquelicots. Tandis que, les yeux baissés, elles continuent leur travail pour le compte d'un entrepreneur de Toulouse, je cherche en vain un joli minois. De vieilles femmes, toutes des avorteuses ou des empoisonneuses, se distinguent par leurs cheveux vénérables, de la majorité, composée de femmes de trente à cinquante ans, à la physionomie le plus souvent sans charme et étrangement banale. Les femmes-forçats n'ont pas la tête de l'emploi. Si rien, dans leurs traits ou dans leurs regards, n'attire, cependant, rien en eux n'est repoussant. Serait-ce que les femmes savent si bien déguiser la vérité que leur visage est lui aussi un mensonge ?

L'atelier consacré à la fabrication des inévitables chaussons de lisière étant en réparation, les détenues qui s'y réunissaient sont rassemblées dans la cour. Du deuxième étage, je les aperçois à travers les branches des platanes, silencieuses, immobiles, les unes adossées à un mur, les autres entourant l'arbre sous lequel une de leurs compagnes lit à haute voix, d'un ton si monotone qu'il me fait songer aux Ursulines égrenant leurs chapelets dans ce jardin qui fut leur.

La fenêtre d'un couloir où nous nous engageons, mes guides et moi, laisse apercevoir, au-dessus d'une terrasse, alignées par colonnes et séchant au soleil leur face luisante, un régiment de chemises de ces dames. Un étage, le dernier, et nous voici au dortoir. Chaque petite cabine grillagée, réalisant le système d'Auburn — travail en commun le jour, solitude la nuit — est pour-

vue d'un lit de fer, de couvertures roulées très soigneusement et de chaussons placés côte à côte.

Par un guichet, une surveillante dont le lit est placé dans une pièce séparée, a l'ensemble du dortoir sous les yeux et elle peut, par un seul mouvement appliqué à une barre de fer, ouvrir ou fermer toutes les cellules à la fois.

— Mais ce système n'est-il pas trop ingénieux, en ce sens que, si vous voulez faire sortir une détenue, vous êtes obligée de les mettre toutes en liberté, et n'est-ce pas un danger en cas de soulèvement ?

— Un soulèvement ? me répond l'économe. Nous n'en avons jamais eu à réprimer, et pourtant je suis depuis dix-sept ans dans cette maison. Les femmes, en général, se conduisent bien, et nous avons fort peu de mal avec elles. Si deux ou trois voulaient tomber sur nous, mais trente viendraient à notre secours ! Elles ne songent nullement à se révolter, car elles se rendent parfaitement compte que leur salut est dans leur bonne conduite. Même nous avons rarement à employer des sanctions : le pain sec, la privation de la cantine, la camisole de force ou le cachot. Quant à l'évasion, c'est une idée qui ne germe jamais dans le cerveau d'une prisonnière. Un homme, lui, dès qu'il sera entre quatre murs, tentera par tous les moyens de se procurer un couteau et de creuser, et souvent au prix d'un travail infini, une issue. Les femmes, elles, essaient plutôt de se mettre dans nos bonnes grâces. Et si quelques-unes, et elles sont rares, songent à s'évader, c'est de la vie, par le suicide...

— Mais, repris-je, comment faites-vous pour les empêcher de transgresser certains règlements, par exemple l'interdiction de parler, si difficile déjà à faire appliquer dans les prisons d'hommes ?

— Ah ! monsieur, il faut bien qu'à cet égard nous fermions un peu les yeux, ou les oreilles. Je vous le demande, comment voulez-vous empêcher une femme de parler ?...

\*\*

Au rez-de-chaussée, la bibliothèque nous arrête quelques instants. Des livres, dans leur gaine funèbre de toile noire, sont étrangement propres et complets. A Saint-Lazare, les détenues occupent leurs loisirs en couvrant les pages de dessins et d'inscriptions obscènes. Quand le directeur s'en aperçoit, il déchire la page ainsi maculée ; aussi certains volumes sont-ils réduits à la couverture. Ici, une détenue a la garde et la responsabilité de tous les ouvrages. Bien qu'ils soient en nombre respectable, on chercherait en vain un roman d'amour. *Quand j'étais petite, Cinq semaines en ballon, Robinson des Alpes, Cent mille ans dans les glaces* sont très demandés... Certes, ces livres sont inoffensifs. Mais est-il cruel ou charitable de donner tant de romans d'aventures à ces femmes qui n'en vivront plus ?

Il faut traverser la cour caillouteuse et des couloirs blanchis à la chaux pour arriver à la lingerie. Contre les murs, s'appuient des cases de bois où sont soigneusement empilés des trousseaux de linge à l'usage de

toutes les prisons. Deux détenues vont et viennent, sans hâte et sans bruit, au milieu de cette exposition de blanc. L'une d'elles, les traits non sans restes de beauté, le teint couleur de pain bis, pareil à celui des femmes détenues depuis quelques années, les cheveux gris, le regard doux, le sourire triste infiniment, la voix lasse, comme usée à se plaindre du destin, s'avance vers l'économe. « Ah ! Mademoiselle, l'inspecteur général est venu hier. S'occupera-t-il de mon sort ? Va-t-on bientôt couper mes chaînes, comme l'on dit ici ? » Elle s'est tournée vers moi, espérant peut-être un secours du visiteur que je suis. Elle a glissé son nom dans la conversation : Lucie Branchery, l'héroïne de Langon. Avec son mari, cafetier à Langon, et un complice nommé Parreau, elle assassina un agent d'assurances, M. Moujet. Parreau le frappa avec un marteau, et comme il ne mourait pas assez vite, les assassins serrèrent un torchon autour de son cou, transportèrent le cadavre dans une brouette et le jetèrent dans la Gironde... Les comptes rendus de cette affaire qui émurent le pays tout entier en 1908, rapportent qu'il a fallu un service d'ordre de 150 hommes pour retenir la foule immense entourant le Palais de Justice de Bordeaux. Les curieux voulaient contempler « la belle Lucie », âgée seulement de vingt-trois ans, au visage plein et aux yeux tendres. Ce n'est qu'au moment du verdict qu'elle perdit son assurance. Alors que son mari, condamné à mort, passait sa main sur son cou d'un geste significatif, elle devint toute pâle et baissa la tête, écrasée par la sévérité de sa peine : les travaux

forcés à perpétuité. Depuis 1908, personne ne se souvient d'elle. Son mari a été exécuté. Dans l'auberge sanglante de Langon est exploité un commerce de vins. L'épilogue du drame de Langon avance ici chaque jour vers son terme.



L'autre femme de la lingerie s'adonne à son ouvrage avec patience. Ne nous regardant pas tout d'abord, elle se hausse sur la pointe des pieds pour placer quelques pièces de drap. Puis elle se tourne vers nous. Le souvenir de ce qu'elle a été m'arrête brusquement : c'est Rachel Galtier, l'empoisonneuse de Saint-Clar.

On se rappelle peut-être ce grand procès du début du vingtième siècle (1). Rachel Galtier, femme du juge de paix de Saint-Clar, ex-chef adjoint du cabinet du préfet des Hautes-Pyrénées, comparut devant les assises d'Auch pour vol, incendie volontaire et empoisonnements. Elle avait commencé par voler une de ses amies, Mme Larrieu. La veille du jour où celle-ci devait quitter définitivement Saint-Clar, Rachel Galtier était venue lui proposer de l'aider à faire ses malles. Tandis que Mme Larrieu déposait ses bijoux sur un meuble, elle entendit crier : « Au feu ! Au feu ! » L'incendie fut presque aussitôt éteint. Mais quand l'af-

(1) Nous nous sommes reporté aux journaux de l'époque pour le compte rendu de ce procès.

folement du danger fut calmé, Mme Larrieu constata la disparition de ses bijoux. Et elle trouva, à côté de l'essuie-pieds, une petite bouteille de pétrole avec des allumettes.

La première victime de Rachel Galtié avait été sa meilleure amie. Il lui fallait commettre d'autres méfaits, car elle avait projeté de réunir une centaine de mille francs pour épouser le docteur M... Son ambition était de devenir la femme d'un médecin. Pour réaliser son rêve, elle résolut de supprimer tous les siens.

Le mari est le premier visé. Elle le harcèle pour qu'il contracte une assurance sur la vie. Par un paraphe sur une police, il signe son arrêt de mort. Son épouse l'exécute bientôt en lui administrant de la mort aux rats.

Cette affaire a été rapidement réglée. Son mari lui a servi à se faire la main. A peine est-il enterré qu'elle songe à la ressource de disposer de la vie de sa vieille grand'mère, Mme Plaviol. Elle prend le train pour Casseneuil, où habite son aïeule, qui tombe malade après son arrivée, et qui meurt empoisonnée. On avait remarqué que plus le zèle de la garde-malade s'était fait vigilant, plus l'état de la malade avait empiré.

Il lui reste un frère, qui est un solide gaillard. Aussi lui faudra-t-il renouveler sa tentative pour réussir. Lorsque Gaston Dupont, mobilisé à Toulouse, a signé une police d'assurances, elle lui propose de venir passer un congé de deux jours à Saint-Clar. Sur la fin d'un repas, il est pris de violents malaises. Après avoir enduré d'horribles souffrances pendant une semaine, il lui donne

la déception d'une guérison inattendue. Invité de nouveau par sa sœur à se reposer à Saint-Clar, il retourne chez elle. Le jour même de son voyage, après le déjeuner, il ne cesse de vomir. La nuit, il pousse des cris de douleur qu'on entend dans tout le village. Quand il demande : « A boire ! » sa sœur lui verse du poison qui ronge son estomac. Enfin, il meurt. Rachel Galtier a fini d'exploiter sa famille : ses trois victimes sont mortes pour l'enrichir.

A l'audience des Assises d'Auch, où tout le Midi vint la voir, elle apparut, sous un large voile de crêpe. Elle avait quelque peu hésité, pour le choix d'une tenue vestimentaire. « Si j'enlève mon crêpe, avait-elle répété à son avocat, on ne manquera pas de dire : « Quel cynisme ! » Si je l'arbore, on s'exclamera : « Quelle comédienne ! » Enfin, elle s'était décidée à le garder. Dans le box des accusés, elle rejeta son voile du côté gauche pour n'être pas vue de la salle, et elle regarda obstinément les magistrats composant la cour. On ne remarquait que son nez aux ailes fines et palpitantes, ses lèvres qu'elle mordait par instant, son menton d'entêtée. Un col droit et très blanc faisait ressortir le galbe de son visage. Elle évoquait, dirent les journalistes, « un Henner ou une béguine égarée à la cour d'assises. »

Ce qui surprenait le plus le public, c'était l'indifférence manifestée par Rachel Galtié. Elle s'intéressait, sans passion, à son procès. Elle répondait par des phrases courtes, que le président lui arrachait à grand renfort de questions, et sa voix était lointaine. Quand

elle vint à s'expliquer sur la mort de son mari, elle le fit sans aucun trouble. La salle ne lui masqua pas son hostilité.



L'avant-dernière audience, consacrée à l'audition des médecins experts, fut plus favorable à l'accusée. Les rapports du Dr Régis, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux, du Dr Pitres, doyen de la Faculté de médecine, du Dr Anglade, médecin chef des asiles, après avoir rappelé « l'hérédité médiocre de Rachel Galtier, née d'un père et d'une mère cousins issus de germains, les accidents nerveux guéris par la pure suggestion, les stigmates d'une scrofule tuberculeuse dont elle fut atteinte vers la quinzième année », concluaient : « L'accusée offre tous les caractères de la névrose hystérique. Insensibilité superficielle et profonde, physiquement et moralement. On peut la piquer aux doigts, aux jambes, traverser d'une aiguille son bras ou son mollet sans que se manifeste chez elle aucune réaction douloureuse.

De même, au moral, elle est d'une insensibilité serene, béate, naïve que rien, sauf la maladie, ne peut expliquer. Ni le sort des autres, ni le sien ne l'inquiètent, son impuissance à l'émotivité morale est complète et égale à l'anesthésie qui la rend incapable d'éprouver des sensations douloureuses. »

— Signeriez-vous un ordre d'interner Mme Galtier dans une maison de santé ? demanda l'avocat général au Dr Anglade.

— Sa place n'est pas dans une maison de santé, mais je déplore que nous ne sachions où mettre les demi-coupables, les êtres imparfaits, dangereux pour la société sans qu'elle puisse leur demander rigoureusement compte de leurs actes.

Et le Dr Pitres d'ajouter :

— Le crime, si crime il y a, de Mme Galtier, ne lui a pas été imposé par un déterminisme initial, pathologique, mais, dans l'exécution, son tempérament hystérique est intervenu. Elle n'est ni folle, ni hallucinée, ni impulsive, ni dégénérée. Mais l'anesthésie physique et morale dont elle est atteinte ne la met pas dans des conditions normales de résistance aux suggestions mauvaises. En un mot, elle n'est pas absolument une irresponsable, mais il faut lui tenir compte de son état pathologique.

Plus catégorique, le Dr Raymond, de Toulouse, affirma l'irresponsabilité de l'accusée :

— Signeriez-vous l'ordre d'internement ? interrogea le défenseur.

— Sans hésiter.



Malgré cet avis médical, l'empoisonneuse de Saint-Clar ne fut pas internée. La cour la condamna à vingt ans de travaux forcés. Pendant la lecture du verdict, elle se pencha vers son avocat en souriant. Son sourire était-il du cynisme ou de la démence ?

Alors dans la salle, ce fut d'abord de la stupeur. On l'avait vue indifférente à l'évocation de la mort de

ses victimes. On la voyait indifférente à elle-même. Il y eut un revirement en sa faveur. Et, stupide d'effarement, le public la regarda s'éloigner entre les gendarmes, emportant vingt ans dans ses voiles de deuil, indéchiffrable énigme.

\*\*

Dans la lingerie de la prison, j'essaie de déchiffrer l'énigme de ce montre féminin.

J'examine Rachel Galtier. Je suis l'évolution de ses mains fines, instruments de tant de drames, sur un drap couvrant un coin de la table. Ses yeux grands, pas très mobiles, un peu froids peut-être, n'annoncent pas la cruauté. Les joues ont pris une teinte jaune cirée. Les traits sont légèrement anguleux. Les lèvres dessinent deux traits minces sous les ailes étroites du nez, et un sourire rare s'ouvre sur une bouche édentée... Rien en son visage ne ferait retourner le passant dans la rue. Sous son uniforme de prisonnière qui, bien entendu, ne l'avantage pas, elle a maintenant l'allure de son emploi de blanchisseuse-lingère. Elle marche et agit sans hâte, et parle doucement, avec calme. Elle semble toujours montrer la même insensibilité mystérieuse et sereine, effet de l'anesthésie morale dont parlaient les psychiatres de son procès.

D'ici peu, elle aura complètement purgé sa peine de vingt ans de travaux forcés. Après vingt ans de mort, le greffe de la prison effectuera pour elle les formalités de la levée d'érou. Je voudrais bien voir si, le matin de son départ, l'annonce de sa liberté re-

conquise la laissera apparemment aussi indifférente que le verdict.. Je voudrais surtout être derrière elle quand, la porte franchie, tremblante d'émotion, elle tâtonnera pour trouver son chemin et marquera quelque effort pour ajuster son premier chapeau devant une glace, ou pour monter dans son premier tramway... Et comment entend-elle disposer de son avenir ? Continuera-t-elle ses exploits ou, résolue à la vie honnête, s'emprisonnera-t-elle dans ses souvenirs ?

\*\*

Certes, il y a de moins en moins de crimes commis à l'aide de substances vénéneuses, et le temps où la soupe au phosphore d'allumettes ou à la mort aux rats était à la mode nous semble déjà lointain. Cependant, l'assassinat par l'empoisonnement, qui demande une longue patience et une grande puissance de dissimulation, est un crime très féminin (1) et la maison centrale de Montpellier, où rôde l'ombre de Mme Lafarge, emprisonne de nombreuses émules de La Brinvilliers. Toutes ces femmes, mettant à contribution leurs connais-

(1) La femme Antoinette Peinot, que M<sup>e</sup> Henry Torrès défendit devant les assises de Moulin avec son grand talent, puissant et pathétique, est aussi détenue à Montpellier. Elle avait empoisonné sa meilleure amie avec une tasse de tisane à l'arsenic : « Ma bonne amie, lui avait-elle dit, buvez bien tout, c'est le meilleur qui est au fond. »

Voir dans « Drames et comédies judiciaires de 1909 » de Georges Claretie, un remarquable compte rendu d'un très curieux procès d'empoisonnement (aff. Jeanne Gilbert).

sances expérimentales, pourraient, si elle se réunissaient dans ce but, composer un ouvrage pratique et complet de toxicologie.

Deux femmes, les complices de Girard (assises de la Seine, 1921) seraient à même d'ajouter quelques pages sur les plus récentes découvertes de la science. Girard assurait ses amis pour la vie, ou plutôt pour la mort, à leur insu. Il envoyait un complice passer la visite médicale. Puis il assassinait ses victimes, soit avec des tubes de cultures bactériologiques renfermant les germes du charbon ou de la typhoïde, soit avec des champignons qu'il achetait à un marchand de fleurs de Saint-Germain-en-Laye ! Il eut le bon esprit de décéder avant sa comparution devant les assises de Paris, évitant ainsi à la justice les frais d'une exécution capitale. La veuve et la maîtresse de Girard, affrontant seules le jury, furent condamnées, l'une au bagne perpétuel, l'autre, grâce à une plaidoirie étincelante de M<sup>e</sup> Campinchi, seulement à vingt ans de travaux forcés. A Montpellier, elles ne subissent pas que le supplice de la détention, mais aussi celui de la jalousie. Ces deux rivales qui se haïssent vivent sous le même toit et, cent fois par jour, elles se rencontrent nez à nez dans le couloir.

La maîtresse de Girard était penchée sur un livre quand j'entrai dans l'atelier auquel elle est affectée. Grande, d'allure distinguée, les cheveux argentés, elle détacha ses yeux, profonds et mélancoliques, de son ouvrage de comptabilité. Quant à la jeune veuve, c'est une brune piquante dont l'ovale du visage très régulier,

les yeux noirs, fort chauds, les cheveux qui frisent en dépassant le voile serre-tête, donnent à penser, une fois de plus, combien il est difficile d'associer l'idée du crime à celle de la beauté. Sa grâce se flétrira dans cette maison-cercueil. L'éclat de sa jeunesse se ternira, sans raison d'être, puisqu'elle n'a plus droit au bonheur. L'arrêt de la cour d'assises a décidé qu'elle est morte à trente ans.



D'autres femmes, mortes pour le monde, ont vécu ici dans la claustration absolue. La propreté exemplaire et des vestiges, tels que les deux tours, le cloître, la chapelle, imposent à l'esprit du visiteur, quand il franchit le seuil, le souvenir de la première affectation de cette demeure. Que d'existences féminines écoulées et fauchées, entre les murs de ce bagne, ancien couvent ! Si les Ursulines revenaient, elles ne jetteraient peut-être pas la pierre aux recluses qui leur ont succédé. Car si celles-ci ont péché, elles souffrent chaque jour en rachetant involontairement leurs fautes, sans avoir fait le vœu de claustration...

PRISONS D'HOMMES

## CHAPITRE IX

### LA SANTE

#### AVANT L'EXÉCUTION

Le calvaire des supplices de l'ancien régime dépassait celui de la peine de mort, si bien que le trépas apparaissait comme un bonheur. De nos jours, on n'éprouve pas la capacité stomacale des criminels en versant dans leur estomac, transformé en outre, le contenu de quatre à cinq coquemars. On ne comprime plus leurs jambes entre des planches, pour en faire des bouillies d'os et de chair. On ne tenaille plus leur peau pour couler dans les rigoles des plaies, de l'huile bouillante, ou du plomb liquide. On n'attache plus leurs membres à quatre chevaux, qui emportaient, l'un un bras, l'autre une cuisse. Mais on les supplicie par les lenteurs de la justice paperassière, par les tenaillements de l'angoisse, les alternatives d'espoirs et de déceptions qui écartèlent leur esprit. Le bourreau d'autrefois ne parvenait pas toujours à détacher du premier coup la tête du tronc auquel la nature l'avait lié — pour la vie. Le couperet de la guillotine ne tombe qu'une seule fois sur nos

condamnés à mort, mais ils en ont senti le froid à différentes reprises, bien avant le jour fatal.

Au sortir de la salle des assises, le condamné à mort est immédiatement enfermé, à la Conciergerie, dans une camisole de force, qui emprisonnant ses bras et ses jambes, fait de lui une chose, un sac, d'où ne s'échappe qu'une tête douloureuse. Il ne sait que se plaindre. Aussi grand que fut son crime, il s'étonne d'être frappé de la peine maxima. Et il répète en refrain :  
« — Pour en finir, autant en finir tout de suite ! »

Mais c'est justement un souhait, dont la justice, tortionnaire involontaire, empêchera la réalisation. L'existence du condamné lui appartient, à elle. Elle ne permet pas qu'il recherche, pour sortir de ce monde, une autre porte que la lunette de Deibler. Il a le dégoût de la vie qu'il quittera bientôt et on le contraint à la subir. Retirez à un homme l'heureuse incertitude de la date de sa mort, et vous faites de chacun de ses jours, une éternité de tourments.



Le pourvoi signé, le condamné prend possession de son avant-dernière demeure, la Santé, où débarrassé de sa camisole de force, il revêt l'uniforme de bure des détenus. Il dispose de l'emploi de son temps dans sa cellule, une des plus confortables de la maison, spacieuse, aérée, pourvue d'un bon lit, d'une table et d'une chaise. Le guichet reste constamment ouvert, pour

qu'aucun de ses gestes n'échappe à ses gardiens. Ceux-ci au nombre de deux ou trois se promènent dans le couloir, et la surveillance dure jour et nuit. Le personnel constituant des équipes de huit heures, attend lui aussi la décision présidentielle comme une délivrance.

Pour la promenade d'une demi-heure, quotidiennement, l'homme descend dans un préau spécial, escorté de trois gardiens, un de chaque côté et un derrière. Des menottes enserrant ses mains, liant les pouces réunis avec des cabriolets fermés à clef. Il s'en va dans le même appareil au parloir, quand sa femme a obtenu la faveur de communiquer avec lui. Et rien n'accuse plus sa misère que de voir au retour, ses yeux humides que ses mains enchaînées ne peuvent essuyer !

A l'exception des mesures nécessaires de surveillance, l'administration a pour lui toutes les attentions. Il fume quand il le désire, prérogative insigne dans une prison. Alors que les inculpés de la Santé souffrent de la faim, s'ils n'ont pas les moyens de recourir à la cantine, il est gratifié d'une nourriture dont le seul défaut est d'être abondante à l'excès. Il est le roi des détenus. L'administration le couve : elle est son serviteur.



Peu après son arrivée, l'homme s'enfonce dans une prostration sauvage. Puis, grâce à la répétition de chaque jour, si semblable au précédent, au confort qui

lui est offert peut-être pour la première fois, il reprend goût à l'existence. Il se laisse gagner par la quietude environnante. L'espoir rôde autour de son cerveau anéanti par l'arrêt de la Cour d'assises, et, s'y glissant, finit par s'en rendre maître. Les gardiens n'entretiennent leurs clients que de la commutation. Ainsi, autrefois, redonnait-on des forces aux suppliciés pour leur permettre de supporter une torture plus grande.

Il joue aux cartes ou aux dominos. Sur les murs, il dessine des têtes de mort, ou répète par écrit de vindicatifs : « Mort aux vaches ! ». Il bavarde avec les gardiens qui ont la charge de le reconforter. En se distrayant, il oublie la machine rouge. Mais parfois, tandis qu'il cherche à fuir son angoisse, il cesse tout à coup de lancer les cartes sur la table ou de brouiller les dominos : l'idée térébrante de la mort vrille son cerveau.



Elle le quitte de moins en moins, tandis que s'approche la décision présidentielle (90 à 100 jours après la condamnation). Il prépare l'attitude ou le mot de la fin. Lochet avait accroché sur le mur une pipe qu'il destinait au grand jour. Landru, à la prison de Versailles, préméditait cette répartie spirituelle qu'il lança, presque devant M. Deibler, à son admirable défenseur, M<sup>e</sup> de Moro Giafferi : « Vous voulez savoir ce que sont devenues mes fiancées ? Ça, c'est mon bagage. » Quant à l'assassin Renard, un alcoolique, il s'écriait en face du

couperet : « Je suis innocent de ma volonté ! » Qui sait si dans cette phrase il n'y a pas tout un problème philosophique et une parcelle de vérité ?

L'incertitude au sujet de son recours en grâce ruine peu à peu l'énergie du misérable. Malgré les exhortations de l'aumônier et des gardiens, il s'énerve visiblement. Quand son avocat le visite il interroge celui-ci d'un regard brillant, comme si toute sa vie se concentrait dans ses prunelles. « — Eh bien ! qu'est-ce qu'il y a de nouveau ? » Et si son défenseur lui cache par pitié le rejet du pourvoi, il se livre, pour les faits les plus minimes, à mille suppositions. « Puisqu'on a attendu jusqu'à maintenant, c'est peut-être qu'on ne m'exécutera plus ». La lutte entre l'espoir et le découragement le laisse affaîssé. Betz en disant « Alors ? » à son avocat, tremblait comme une feuille et pour ne pas défaillir se retenait à la table de sa cellule. Les siens, il est vrai, ne lui étaient pas d'un grand secours moral. Jusqu'à sa condamnation, ils ne s'étaient jamais souciés de son sort, et, depuis, ils ne se rappelaient à lui que par ces étranges recommandations : « Surtout, n'oublie pas de prendre tes précautions dès maintenant, pour que tes affaires, notamment tes effets, tes chaussures, après ton exécution, ne soient pas perdus et nous soient envoyés. »

Le personnel de la Santé a toujours remarqué que le condamné est avisé par un pressentiment funèbre de la période probable de sa fin, sans qu'il ait reçu la moindre nouvelle du dehors. Le soir, il ne s'abandonne au sommeil que les samedis, parce qu'on n'exécute jamais le dimanche. Les autres nuits, des sueurs froides ne cessent

de cirer son front. Chaque craquement dans le couloir le fait tressaillir. Et à partir de minuit, il reste éveillé. Il attend le petit jour pour s'assoupir.

Son martyre ne se termine que le jour de l'exécution.

Alors, au réveil, quand il sait qu'il va mourir, qu'aucun doute n'est plus permis, il recommence à vivre.

## CHAPITRE X

### LA SANTE

#### L'HOMME QUI VOULAIT ÊTRE DÉCAPITÉ

Le 5 janvier 1924, le jury de la Seine condamnait Fernand Leclercq à la peine de mort, pour avoir assassiné son amie Mlle Gibrat. Le crime consommé, il tenta de se suicider, mais il se manqua. Voici d'ailleurs comment, à la Conciergerie, il racontait le fait : « Revenu des bataillons d'Afrique, je m'étais épris d'une jeune fille dont les parents ne voulaient pas de moi. Je refusai de m'incliner sous leur joug. Me voyant refuser celle qui en réalité était ma femme, je me suis fâché, et après avoir essayé mon adresse sur les parents avec un assemblage de petits morceaux de fer appelés revolver, je voulus m'envoler dans un autre monde avec ma fiancée. Il arriva une chose que je n'avais pas prévue, ma fiancée s'envola et moi... je restai en panne. »

Un jour après le verdict, il fut transféré de la Conciergerie à la Santé. « On m'a placé, écrivait-il, avec tous les ménagements possibles dans une cellule d'honneur, où mes glorieux prédécesseurs ont dessiné des têtes de mort dans tous les coins. » Jamais les gardiens n'avaient vu un condamné aussi pressé, ni aussi heureux de mourir. Il leur déclarait que, lors de l'audience, loin

de résister et de lutter, il s'était laissé entraîner avec volupté à la peine suprême et que depuis son enfance il était sûr qu'il mourrait sur l'échataud.



Quand son défenseur, M<sup>e</sup> P..., lui parla de la rédaction d'un recours en grâce, il s'emporta violemment. Puisque la Société l'avait condamné, ne serait-il pas lâche de lui demander l'aumône de la vie ? Il écrivit à son avocat :

« Maître,

« La visite de monsieur votre secrétaire m'oblige à vous écrire cette lettre.

« Je vous ai dit ce que j'avais à vous dire au sujet de ma grâce, je vais vous dire autre chose.

« Je ne veux pas vous faire de menaces, ce serait odieux de ma part, ceci n'est qu'un avertissement.

« J'ai un ami ici à Paris, qui se promène actuellement après avoir été condamné à mort par un conseil de guerre du Maroc. Au régiment j'ai risqué ma vie pour lui, il a risqué la sienne pour moi ; c'est vous dire qu'un désir exprimé par moi est un devoir pour lui à exécuter. Je suis sûr de lui, je lui ai donné les instructions, c'est mon portrait exactement. Il aime le sang, n'attache aucune importance à la vie, comme moi il maudit la société et n'attend qu'une occasion de frapper.

« Je vous présente mes respects.

« L... »

L'avocat était prévenu : s'il continuait ses démarches, il serait jugé et condamné à la peine capitale par son client. L'agent d'exécution serait l'homme du Maroc qui se promène encore sans doute à Paris... Il n'était pas invraisemblable que Leclercq réalisât ses menaces. Le bat. d'Af. avait, paraît-il, déjà joué un rôle louche dans une affaire de meurtre.



La tâche du défenseur devenait malaisée. Il se trouvait en présence de trois condamnations à mort, l'une prononcée par le jury contre Leclercq, une autre prononcée par Leclercq contre lui-même et une troisième prononcée par Leclercq contre son avocat. Celui-ci tenta de convaincre son client qu'il n'était pas nécessaire de donner un travail supplémentaire à Deibler. Mais en vain, Leclercq était possédé par l'amour de sa maîtresse : la Veuve.

« Je crois inutile, insistait-il, de vous apprendre que ma résolution au sujet du recours en grâce est la même aujourd'hui qu'hier. Je ne veux pas renouveler cette lutte qui ne mène pas à la victoire, rouler encore le rocher de Sisyphe, non merci. J'ai besoin de sommeil.

« La vie, déclarait-il d'autres jours, est devenue pour moi une maladie mortelle. »

Et, craignant d'être mal compris, il spécifiait qu'une seule démarche auprès du ministre de la Justice transformerait en haine sa sympathie pour l'avocat ; que lors de l'assassinat de sa victime il avait éprouvé en lui un grand déchirement, mais qu'il n'en avait pas moins

continué à la frapper, parce qu'il avait décidé de la tuer. Au surplus, pour préserver éventuellement de tout remords ceux qui n'empêcheraient pas son exécution, il promettait, s'il recouvrait la liberté, de supprimer M. Victor Leclercq, « qu aucun Président de la République ne pourrait sauver », ensuite certains jurés, puis M. Gibrat, le père de sa victime, à qui il crèverait les yeux, « la mort étant trop belle ! »



Se préparant à sa fin, il mit ses affaires en ordre. D'abord, il offrit son corps à la Faculté de Médecine pour des entreprises scientifiques. Un étudiant en médecine, M. G. Guédard, ayant lu dans les journaux l'étrange déclaration de Leclercq lui écrivit qu'il acceptait sa proposition, et l'informait qu'il était parvenu à faire battre après la mort « le cœur des rats et cochons d'Inde après avoir commencé sur des carpes »... Leclercq avait-il réfléchi qu'il s'exposait, au cas où l'expérience réussirait, à subir, une seconde fois, une vie qu'il semblait cependant abhorrer...?

Tout le jour, à la Santé, il noircissait de longues feuilles de papier en rédigeant des testaments fantaisistes :

« Moi, Fernand Leclercq, sain de corps sinon d'esprit, etc... je lègue mes cheveux aux jeunes filles qui auront perdu les leurs dans une fièvre hystéro-typhoïdique ; mes yeux aux vierges de vingt-cinq ans pour voir où se trouve le bonheur ; mon nez à l'église Notre-Dame, à

charge à Quasimodo de le faire éternuer pour donner l'alarme, quand les amants seront trompés par leur Esméralda (réflexion faite, j'y renonce. On n'entendrait que ce bruit).

« Mes dents, garanties empoisonnées, aux belles-mères qui auront les leurs cassées par leur gendre. Mes poumons aux pauvres de Paris pour en faire un civet, etc... »



La conscience de l'avocat ne composa pas un seul instant avec la peur. Il prépara le recours en grâce et attendit la convocation de l'Elysée.

En plus de leurs attributions, les présidents de la République ont la prérogative, qui doit jeter le trouble dans leur âme, de régler chaque année le sort d'une centaine de criminels jugés par toutes les assises de France. Félix Faure accueillait l'avocat avec une courtoisie hautaine, en rappelant qu'il avait été juge au tribunal de Commerce du Havre. M. Poincaré discutait point par point chaque argument de l'ultime plaidoirie du défenseur. M. Millerand écoutait plus qu'il ne discutait.

M. Millerand reçut M<sup>e</sup> P..., et, frappé de l'attitude de Leclercq, prit la décision de faire procéder à un examen mental. Pour éviter la catastrophe de la grâce, Leclercq écrivit chaque jour une lettre d'insultes à M. Millerand :

« Mon vieux Millerand,

« Comme tu le vois tes amis ne t'oublient pas... Comment se fait-il que je ne reçois pas de nouvelles

de toi ? Tu renies donc tes amis ? Si cela est, si d'ici peu je n'ai pas reçu quelque billet, je te raye de mon testament, ce qui te ferait verser des larmes... de phoque... suffoqué.

« Adieu, mon vieux camarade, fais-moi mettre au régime politique, et envoie-moi ta fille de temps à autre, ou... ta femme.

« Ton ex-barbot. »

Chaque matin, pendant un mois, M. Millerand but avec son café au lait, son billet d'injures.

Les médecins, qui, avec force précautions, étaient entrés dans la cellule de Leclercq, conclurent qu'il était un être éminemment dangereux. Cependant sa peine fut commuée en travaux forcés à perpétuité. Il accueillit la nouvelle avec un désespoir bruyant. Aussitôt il envoya ce mot laconique et sybillin à son défenseur :

« J'apprends ma grâce ; notre rôle va commencer. L'adresse du jeune étudiant me devient nécessaire. Je l'attends. »

Leclercq n'aura pas sa « belle mort après son beau rêve. » Il subira la vie, « cette maladie mortelle », ainsi qu'il disait.

L'étudiant en médecine ne pourra procéder à ses expériences, qui auraient peut-être transformé les conceptions modernes sur la mort.

Mais la menace du verdict de Leclercq qui ne comporte pas de grâce possible, reste suspendue sur la tête de l'avocat : le bat. d'Af. se promène librement à Paris...

## CHAPITRE XI

### LA SANTE

#### UNE EXÉCUTION

Avant sa condamnation à mort, Herbert, de l'affaire de la *Gazette des Ardennes*, apparaissait déjà comme un *minus habens*. Affligé de tares héréditaires, il s'enivrait alors qu'il n'avait même pas quinze ans ! Une fois jugé, il perdit définitivement l'esprit. Il devint un « innocent »... mais resta condamné à mort !

Son avocat, M<sup>e</sup> André Le Trocquer, qui l'avait défendu avec tout son talent ardent et précis, devant le conseil de guerre, demanda un examen mental. Le psychiatre déclara dans son rapport : « Herbert ? Un simulateur ! » Et cependant, dans sa cellule, durant les quatorze mois vécus dans l'attente d'une décision présidentielle, Herbert demeura les yeux vagues, la langue pendante, les mains agitées d'un tremblement si continu que l'on ne concevait pas, comment elles pouvaient résister à ce mouvement perpétuel.

Son avocat se fit un devoir d'aller le réconforter.

— Vous savez que je m'occupe de vous ?

— Qu'est-ce que vous dites ?

— J'ai fait un recours en grâce, et je vous explique que pour votre affaire...

— Mon affaire ? Vous venez pourquoi ?

— Vous ne me reconnaissez pas, moi, votre avocat ? »

Il se taisait, les yeux perdus, ou il contemplait les boutons de sa vareuse.

— Vous savez, reprenait Herbert, que je veux me balader. C'est pas la peine d'être à Paris pour la première fois pour ne rien voir. »

Se balader ! La conversation tournait autour de l'idée fixe de la promenade comme un cheval retenu par une longe est ramené au pieu fiché dans le sol. L'avocat, après une autre tentative, résolut de ne plus retourner voir son client. Celui-ci aurait peut-être fini par comprendre qu'il était condamné à mort.



— Herbert, je viens vous annoncer...

Le très humain commissaire du gouvernement, le lieutenant-colonel Bayle, n'acheva même pas sa phrase. Herbert, d'un geste, était sur son séant :

« — Alors quoi, qu'est-ce qu'il y a ? Alors, on va aller se balader ? »

Il avait un regard stupide, la langue pendait comme celle d'une bête exténuée. Et l'affreux mouvement de ses mains, assoupi pendant le sommeil, se réveillait.

— Allons docteur, proteste M<sup>e</sup> Le Trocquer, s'adressant au psychiatre, vous ne pouvez pas laisser exécuter cet homme qui n'est pas responsable.

— Je vous en prie...

— Non, le moment est solennel. J'insisterai de toutes mes forces. Herbert est un alcoolique invétéré. Depuis des mois, il montre des signes évidents d'aliénation mentale. Moi-même, il ne me reconnaît plus.

— J'ai dit qu'il était un simulateur, et je m'en tiens aux termes de mon rapport.

— Il ne s'agit plus de votre rapport. Regardez cet homme. En un tel moment, croyez-vous qu'il joue la comédie ? Regardez ses mains, écoutez ce qu'il dit...

— Cela prouve simplement qu'il joue très bien son rôle...

— Docteur, d'un mot vous pouvez arrêter l'exécution. Si vous ne le dites pas, vous encourez une lourde responsabilité. »

— Je l'assume. »

Pendant cette discussion, un gendarme aidait Herbert à revêtir un vieux veston et un pantalon de treillis. Il refusait fermement les chaussures que le Pandore lui tendait.

— Non, je prendrai mes pantoufles, puisqu'on ne va pas loin ! »

Et il chaussa ses pantoufles.

Et, par pitié, personne ne lui posa les questions habituelles, en pareil cas : « Avez-vous des déclarations à faire ? Avez-vous des lettres à transmettre », puisqu'il avait la conviction de n'avoir à faire qu'une promenade...



Une demi-heure après, vers quatre heures, le lieutenant-colonel Bayle, réveille-matin des condamnés, accompagné de M<sup>e</sup> Campinchi et de M<sup>e</sup> Delmont, se faisait ouvrir à la Santé, les portes des cellules de Toqué et de Lemoine.

« Mon colonel, affirma Toqué, je vous jure sur mon honneur que je suis innocent. Je suis victime d'une effroyable erreur. Je le jure sur le corps de ma mère qui est morte de chagrin... ».

Il est extrêmement rare de voir un condamné à mort au moment ultime de l'exécution, revenir sur ses dénégations, et avouer. La justice se trompe-t-elle souvent, ou les condamnés cherchent-ils à tromper pour la dernière fois les vivants ?

Toujours protestant contre le verdict du Conseil de Guerre, Georges Toqué s'assit devant la table de sa cellule :

« Monsieur le Ministre de la Justice,

« Au moment de mourir, j'affirme solennellement mon innocence et vous demande vengeance.

« Je jure n'avoir jamais appartenu au service de contre-espionnage allemand. Je jure ne leur avoir jamais rendu aucun service, ni avoir dénoncé quelqu'un.

« Je jure que Waigelé a odieusement menti.

« Georges Toqué. »

Le soir même, son défenseur, M<sup>e</sup> Alcide Delmont, faisait parvenir au destinataire la lettre de Toqué, avec les lignes suivantes :

« Monsieur le Ministre,

« J'ai été commis d'office pour défendre Georges Toqué. J'ai suivi l'instruction et les débats du procès. J'ai eu et je conserve le sentiment net qu'il n'a pas appartenu au contre-espionnage allemand. C'est pourquoi j'ai tenté jusqu'au dernier moment de lui éviter le châtement suprême que, dans ma conscience, il ne méritait pas.

« J'ai un dernier devoir à accomplir : c'est de vous envoyer la lettre ci-jointe, par laquelle mon malheureux client vous a crié une dernière fois son innocence, ce matin, à son réveil, avant de mourir.

« Veuillez agréer, etc...



Le lieutenant-colonel Bayle qui avait assisté à l'altercation entre M<sup>e</sup> Le Trocquer et le psychiatre, dans la cellule d'Herbert, les retrouvait à Vincennes, dans une discussion violente, comme si elle s'était poursuivie depuis le Cherche-Midi :

— Docteur, répétait l'avocat, vous ne pouvez laisser exécuter un dément.

— Il n'est pas plus dément que vous et moi.

— Vous avez examiné rapidement Herbert. Je l'ai étudié dans sa cellule depuis des mois...

— Vous faites votre métier, et moi je fais le mien. »

Et le psychiatre s'en allait, haussant les épaules, tandis que M<sup>e</sup> Le Trocquer prenait à témoin les journalistes présents, de l'attitude d'Herbert : dans une allée de platanes, il buvait de l'alcool que des soldats lui offraient, ou prononçait des sons inarticulés.

Tous les spectateurs étaient pressés d'en finir. Ils s'interrogeaient.

« Comment se fait-il que la femme Aubert ne soit pas encore là ? Se serait-elle évanouie ? Voici trois quarts d'heure qu'on l'attend. Et ces trois misérables qui sont ici et pour lesquels chaque minute est un calvaire ! »

Elle ne s'était pas évanouie, mais c'était sa voisine de lit qui avait perdu connaissance. Dans la cellule n<sup>o</sup> 11 de Saint-Lazare, Alice Aubert et Hélène Fabre, toutes deux condamnées à mort, reposaient côte à côte. Lorsque le cortège funèbre vint ouvrir la porte, elles se dressèrent, horrifiées, sur leur séant :

« C'est seulement vous, femme Aubert, que l'on vient chercher. »

L'autre, puisqu'on ne l'emmenait pas, apprenait sa grâce. Elle respira... puis défaillit. Elle peut se flatter d'avoir vécu la dernière heure d'une condamnée...

Alice Aubert, se mit à pleurer en répétant sans trêve, comme une litanie : « Je vais mourir, mais je veux aller au ciel... je veux aller au ciel... »

Elle voulut entendre la messe, ce qui devait retarder l'exécution. Puis elle signa la levée d'érou au greffe. Levée d'érou de la prison de la terre, pour le ciel ?

« Croyez-vous que j'irai au ciel ? » s'informait-elle encore auprès des sœurs.

Les pauvres sœurs restaient toujours silencieuses. Pour ne pas mentir, elles n'osaient dire : oui.



Une limousine aux rideaux baissés la conduit au donjon de Vincennes. Dès son arrivée, le cortège des autres automobiles se forme et prend la direction de « La Maison Blanche ». A l'extrémité du terrain de la Caponnière, quatre poteaux carrés attendent les quatre moribonds, bien vivants.

Toqué et Lemoine descendant de voiture s'avancent d'un pas assuré vers les poteaux.

Accompagnée par M<sup>e</sup> Marcel Héraud, Alice Aubert affreusement pâle, un crucifix dans les mains, les yeux perdus, marche dans son espoir céleste. Hébert écarte les gendarmes qui veulent l'aider, prend le pas de course, s'arrête, puis repart, en prononçant des mots incohérents. « Ne me touchez pas... pas toucher... » d'une voix stridente. Puis, on voit cette chose horrible : Guignol tragique, il rit...

Soudain, en se retournant, tandis qu'on le ficelle sur son poteau, il reconnaît Alice Aubert, attachée au poteau voisin, en corsage de toile, en jupe grise assez haute, qui découvre des bas jaune clair ; et de nouveau, il éclate de rire :

« Ah ! Ah ! Alice, te voilà ! Tant mieux ! Paraît qu'on va se promener ensemble ! »

Il ferait bon se promener par cette claire matinée du mois de mai. Le soleil, maintenant, dore toutes les feuilles supérieures des arbres.

Mais le capitaine Orsini, en lisant le jugement rappelle pourquoi les troupes sont là : « Au nom du peuple Français... Conseil de Guerre..., unanimité... Toqué... mort..., Lemoine... mort, ...Hébert... mort..., Alice Aubert... mort... »

Dans le silence qui suit cette lecture funèbre, on entend avec une acuité extraordinaire les oiseaux qui gazouillent dans les arbres. Ils ne comprennent rien à cette mascarade des hommes.

« Je jure, crie d'une voix forte Toqué, que je suis innocent. Jamais je n'ai dénoncé personne. Je n'ai pas trahi mon pays. Vive la France ! »

— Vive la France ! répète Lemoine. Je suis innocent. J'ai tant souffert chez les Boches !

— Au revoir, au revoir ! clame Hébert, le seul qui ait accepté d'avoir les yeux bandés par un grand mouchoir bleu. J'ai quelque chose à dire...

Alice Aubert envoie un baiser : on ne sait si elle l'adresse aux jeunes soldats de la classe 20 qui vont la fusiller, ou à l'aumônier qui se trouve derrière eux.

Un commandement :

« En joue !... Feu ! »

Les corps des suppliciés tombent dans les herbes, excepté celui d'Alice Aubert, droite, clouée sur son poteau. Après le crépitement des balles, pas un bruit. Soudain, un râle déchirant implore pitié.

— Mais tirez donc, tirez donc sur Toqué, crie le

lieutenant-colonel Bayle. Vous ne voyez pas qu'il n'est pas mort ! »

Toqué, blessé à la jambe et à la tête, a-t-il au moins perdu conscience ? Quand un maréchal de logis s'élançe pour lui donner le coup de grâce, Toqué penche la tête du côté opposé d'où lui vient la mort.

Un silence total pèse sur la « Maison Blanche ». Les oiseaux ne chantent plus. Les hommes restent là, interdits, effrayés, de leur justice.



Des soldats porteurs de cercueils, qu'ils chargeront sur des fourgons militaires, s'avancent vers le lieu d'exécution. Les quatre corps occupaient peu d'espace quand ils étaient vivants. Maintenant il faut tout cet appareil pour les emporter...

Et tandis que les clairons sonnent un air gai et martial, avant le défilé des troupes, le docteur Socquet, pour constater la mort d'Alice Aubert, déchire son corsage. Et il trouve, toute dégouttante de sang, la photographie de son enfant qu'elle avait placée sur son cœur...

## CHAPITRE XII

### FRESNES

#### SA LÉGENDE ET LA RÉALITÉ

A-t-elle fait couler assez d'encre, la prison de Fresnes? A-t-elle assez excité la verve des chansonniers? A-t-on assez vanté les charmes d'une villégiature dans cet Apache's Palace?

Certes, le site est agréable. A peu de distance de L'Hay-les-Roses, dans un nid d'arbres, de chaque côté d'une large avenue se suivent de coquets pavillons en meulière fraîche, chapeautés de tuiles roses. Des gardiens ont construit une rangée de baraques en planches à l'entour desquelles ils élèvent leur basse-cour et cultivent leur jardin lilliputien, végétal garde-manger. Des cocoricos stridents déchirent parfois le gazouillis des oiseaux qui se poursuivent dans les arbres. Chaque bruit se perçoit d'autant mieux que nul son ne s'évade des pavillons. Leur porte cochère, en chêne jaune, s'ouvre quand on frappe avec le marteau de cuivre, aussi étincelant qu'une ferronnerie de couvent. Un couloir de 230 mètres (!) traverse les trois divisions du quartier

cellulaire. Son parquet ciré brille comme du bois verni, et ses murs, d'une propreté impeccable, sont badigeonnés... en rose.

Chaque cellule, entièrement ripolinée, constitue un appartement complet, avec un lit, une chaise, deux planches servant d'étagères, et presque tout le confort moderne : eau courante, chasse d'eau, électricité... Une usine électrique, vaste salle carrée, un peu vide, meublée seulement par des dynamos silencieuses, se tient toujours prête à fournir le courant, en cas de panne aux usines de Paris. Dans l'immense blanchisserie, les cuves, les essoreuses à vapeur, le four, lavent le linge des détenus, le coulent et le séchent. La boulangerie, dont l'électricité anime les appareils, cuit le pain de la maison. Un petit chemin de fer, ou plus exactement, des wagonnets roulant sur des rails, apportent à domicile, dans chaque division, la pitance des prisonniers.

Eh bien ! fait qui atteste la salutaire dureté du régime cellulaire, pas un seul détenu n'a demandé, sa peine finie, à profiter de l'installation gratuite de Fresnes...

La liberté vaut mieux que l'hygiène.

Mais, s'il y a eu tant de critiques lors de la construction de Fresnes, c'est que le public, habitué à des bâtisses sordides et lépreuses, n'a jamais compris qu'une prison pût être propre.

\*  
\*\*

L'aspect moderne de la maison contraste fort avec l'allure monacale que prennent parfois les habitants.

Quand ils sortent de leurs cellules, ils sont astreints au port d'un capuchon dénommé « cagoule ». Ceci pour éviter qu'ils se reconnaissent et communiquent entre eux.

J'ai rencontré les détenus d'un quartier cellulaire se rendant, ainsi affublés, à l'office protestant du dimanche. Leur cagoule ne laissait voir que leurs yeux curieux et tombant sur leur menton comme des muselières, elle évoquait les figures monstrueuses des soldats pourvus du masque contre les gaz asphyxiants. Dans la chapelle-école servant de salle de classe, d'église et de temple — on tire simplement un rideau qui cache le luxe de l'autel et ainsi l'église devient un temple — chaque fidèle s'emprisonna dans une petite guérite fermée par une porte. Le pasteur, monté en chaire, se mit à prêcher dans le désert de cette salle remplie d'hommes invisibles : « Demandez au Seigneur le pardon de vos fautes. Celui qui pardonne pourvu qu'on se repente, etc., etc. » Un gardien, enfoncé dans un fauteuil à côté du pasteur, les jambes l'une sur l'autre, l'écoutait distraitemment sans conviction. Comme tous ses prisonniers semblaient absents, il avait l'air de garder le bon Dieu.

\*  
\*\*

La cagoule rend plus difficiles les communications entre les détenus, mais ne les supprime pas. Rien ne peut empêcher des hommes vivant sous le même toit de converser, malgré les murs et les règlements. La détention décuple l'imagination, faculté qui reste libre. A

défaut de notre national service des P.T.T., les prisonniers transforment en tuyaux acoustiques les tuyaux de vidange et constituent, à l'aide de coups longs et de coups secs, frappés contre les cloisons, un alphabet Morse d'un nouveau genre.

L'arrivée subite et inopportune d'un gardien coupe le fil téléphonique et télégraphique. En cas de récidive constatée, le délinquant est conduit dans le quartier des « cellules sombres ». Elles méritent bien leur nom, ces pièces obscures où l'on distingue à peine le bat-flanc du condamné, et le grillage de la fenêtre consolidé par des barreaux massifs. J'ai eu quelque mal à déchiffrer sur un mur l'inscription suivante :

« Bibi est tombé dans le trou avec 10 ans de T. F. le 5 septembre 1921. Sortira en 1931. »

Certaines cellules sont capitonnées pour que les forcenés qui brisent les meubles et ne se rompent pas les membres. On y place aussi les épileptiques et les aliénés. Une pancarte attachée à la porte de l'une d'elles, avec l'inscription: « A surveiller », arrête mes pas.

— C'est un fou, me dit mon guide. Il parle toute la journée tout seul. Et, chaque matin, il appelle le gardien pour lui proposer: Je gagnais 25 francs dans le civil, mais maintenant je suis riche. Voulez-vous passer à ma caisse, je vais vous envoyer un mandat de 300.000 francs.

\*  
\*\*

« Le cas de ce dément n'est pas isolé, m'affirme le Dr Raymond Mallet, — un savant psychiatre, qui a col-

laboré à la création d'un centre d'études à Fresnes, — car la majorité des condamnés sont des anormaux. En les étudiant, on trouve toute la gamme des responsabilités, depuis la responsabilité à peine atténuée, jusqu'à l'irresponsabilité totale. Rien qu'à Fresnes, j'ai compté vingt individus nettement justiciables de l'asile et non de la prison, parce qu'ils sont de véritables déments... Ils continuent les cas extrêmes, mais à côté d'eux pullulent les exemples de sujets atteints de déséquilibre mental. Voulez-vous une espèce véritablement typique? Un étudiant en droit, déséquilibré mental, avec des troubles fondamentaux du caractère et du jugement, vient de purger une année à Fresnes pour un vol commis dans des conditions curieuses. Le jour du délit, il avait été interrogé à l'Université de Lyon par son professeur de droit pénal sur la question du vol. Le soir même, il volait un portefeuille à un voyageur dans le train qui l'amenait de Lyon à Paris.

Ce qui prouve combien la prison est un moyen de défense inefficace, c'est le nombre des récidivistes. J'ai procédé, sur ce point, à une enquête. A Saint-Lazare, sur 44 femmes libérables, j'ai noté 21 récidivistes, dont une avait 16 condamnations, une autre 14 condamnations, deux autres 13 condamnations, etc... A la Santé, sur 50 libérables, j'ai noté 26 récidivistes avec des casiers judiciaires de 15, 12, 10 condamnations, etc. Dans cette dernière prison, j'ai examiné particulièrement un détenu qui, à l'âge de quarante et un ans, en était à sa vingt-deuxième condamnation. Oui, à quarante et un ans, 22 condamnations ! C'est un vagabond

pathologique, et toute sa vie, malgré les sanctions judiciaires qui pourront intervenir, il vagabondera... S'il a commencé à l'âge de dix-huit ans, et s'il montre dans l'avenir la même régularité que par le passé, il aura une quarantaine de condamnations à soixante ans ! »

Pourquoi la justice ne lui donnerait-elle pas un abonnement de condamnations avec des coupons de plusieurs mois de prison à détacher annuellement ?

\*  
\*\*

Une femme, Madeleine D..., qui a séjourné à Fresnes, est peut-être, en son genre, une record-woman. Elle avait, au début de l'année 1930, vingt-quatre condamnations et 340 années d'interdiction de séjour. Oui, 340 années ! C'est-à-dire qu'il lui faudrait cinq vies humaines pour respecter la chose jugée. Afin que leurs sanctions ne restent pas lettre morte, les tribunaux auraient montré une galante prévoyance, en lui donnant des allonges d'existence.

D'ailleurs, voici la liste de ses citations à l'ordre de la justice :

- 22 décembre 1909. — 8<sup>e</sup> Chambre tribunal correctionnel de la Seine : Vol, escroquerie et tentative (8 novembre 1909), 4 mois avec sursis.  
22 juillet 1912. — II<sup>e</sup> Chambre tribunal de la Seine : Escroquerie et tentative (11-20 juin 1912), 8 mois.  
28 juillet 1913. — 9<sup>e</sup> Chambre tribunal correctionnel

- de la Seine : Outrage public à la pudeur (4 juillet 1913), 1 mois.  
9 novembre 1914. — Tribunal correctionnel de Dreux : Vol (3-5 novembre 1914), 6 mois.  
20 février 1915. — 10<sup>e</sup> Chambre tribunal correctionnel de la Seine : escroquerie (avril 1913) : trois mois.  
28 décembre 1915. — Cour d'Appel de Paris : Vol (18 août 1915), trois mois.  
14 décembre 1916. — Cour d'Appel de Paris : Vol (13 août 1916), trois mois.  
6 décembre 1917. — Rouen : Vol (août 1917), 13 mois, vingt ans interdiction de séjour.  
19 septembre 1919. — Tribunal correctionnel de Rennes : Escroquerie et tentative (10-12 juillet 1919), deux ans et vingt ans interdiction de séjour.  
24 octobre 1921. — 13<sup>e</sup> Chambre tribunal correctionnel de la Seine : Vol, infraction à interdit de séjour (1<sup>er</sup> octobre 1921), trois ans et vingt ans.  
21 juin 1922. — Cour d'Appel de Paris : Infraction à interdit de séjour (28 mars 1922), trois mois et vingt ans interdiction de séjour.  
27 juillet 1923. — Cour d'Appel de Paris : Vol, usurpation d'état civil (24 avril 1923), un an et vingt ans interdiction de séjour.  
26 février 1924. — Cour d'Appel de Paris : Vol, infraction interdiction de séjour (21 avril 1924), huit mois et vingt ans interdiction de séjour.  
15 février 1925. — 10<sup>e</sup> Chambre tribunal correctionnel de la Seine : Vol, infraction interdiction de séjour (2 janvier 1925), quatre mois et 20 ans d'interdiction de séjour.

20 juillet 1925. — 13<sup>e</sup> Chambre tribunal correctionnel de la Seine: Vol, infraction interdiction de séjour (26 juin 1925), quatre mois et vingt ans d'interdiction de séjour.

15 juin 1926. — 10<sup>e</sup> Chambre tribunal correctionnel de la Seine: Vol, infraction interdiction de séjour (22 mai 1926), deux mois et vingt ans d'interdiction de séjour.

7 décembre 1926. — 10<sup>e</sup> Chambre tribunal correctionnel de la Seine: Vol, infraction interdiction de séjour (1926), quatre mois et vingt ans d'interdiction de séjour.

13 avril 1927. — 11<sup>e</sup> Chambre tribunal correctionnel de la Seine: Infraction à interdiction de séjour (10 mai 1927), dix ans et vingt ans d'interdiction de séjour.

1<sup>er</sup> octobre 1927. — Cour d'Appel de Paris: Infraction à interdiction de séjour (22 juillet 1927), 2 et 20 ans.

25 novembre 1927. — Cour d'Appel de Paris: Infraction interdiction de séjour (6 septembre 1927), 2 et 20 ans.

19 avril 1928. — Cour d'Appel de Paris: Infraction interdiction de séjour (23 janvier 1928), 3 mois et 20 ans.

14 septembre 1928. — Cour d'Appel de Paris: Vol et infraction interdiction de séjour (juin 1928), 6 mois, 25 francs et 20 ans.

21 juin 1929. — Cour d'Appel de Paris: Vol et infraction interdiction de séjour (22 février 1929), 6 mois et 20 ans.

2 janvier 1930. — Cour d'Appel de Paris: Vol et infraction interdiction de séjour (2 novembre 1929), 8 mois et 20 ans.

Dès qu'elle eut purgé la condamnation prononcée au début de 1930, elle s'empressa d'aller voler une robe dans un grand magasin pour se refaire la main. Une fois de plus, elle a eu à se présenter devant la 13<sup>e</sup> correctionnelle. Spirituellement, son avocat, M<sup>e</sup> Delauney, plaida que, « si elle n'avait rien à gagner, elle n'avait plus grand' chose à perdre... » Le tribunal, pour récompenser une suite si remarquable d'efforts pour le mal, tint à ne pas être en reste avec l'inculpée et se montra aussi persévérant; la mention de 13 mois de prison et un nouveau fleuron de vingt années d'interdiction de séjour orneront son casier judiciaire.

D'ici peu, elle aura atteint le demi-millénaire.

\*  
\*\*

Qu'il y ait des simulateurs parmi les soi-disant irresponsables, et surtout parmi les récidivistes, les médecins sont loin de l'ignorer. Ils s'efforcent de dépister aussi bien les détenus qui invoquent mensongèrement des maladies mentales, que ceux qui entretiennent des affections susceptibles de procurer l'hospitalité de l'infirmerie. Se frotter les jambes avec des couvertures qui étrillent la peau, s'ouvrir une plaie que la nature s'obstine à vouloir fermer et la faire suppurer en la souillant par de l'urine ou des matières, voici qui assure

quelques jours « d'hosto ». Quand le médecin se doute de quelque subterfuge, il applique des cachets de cire sur le pansement du patient : un membre sera mis ainsi sous scellés.

Certains détenus n'hésitent pas à risquer la mort, en simulant le suicide. Sachant qu'ils seront rapidement délivrés, ils attendent l'heure de la ronde du gardien pour serrer leur lien autour du cou. Les vrais désespérés, dont le nombre, au rythme d'une loi bizarre, s'accroît lors des changements de saison, s'emploient, au contraire, à tromper la surveillance dont ils sont l'objet. Tout, dans leur rage de mourir, leur est bon pour se pendre : le lit de fer qu'ils relèvent et auquel ils attachent des draps roulés, le porte-manteau, la fenêtre, etc... Almercyda se servit de son lacet de soulier. Depuis ce suicide retentissant, les détenus ne peuvent conserver leurs lacets. Seulement, ô beauté administrative ! ils ont le droit d'en acheter à la cantine. On n'a pas changé, depuis la scène tragique de 1917, la disposition intérieure de la cellule d'Almercyda, qui porte le numéro 14. Ses murs et le carrelage du sol n'ont pas cessé d'être blancs, et la vitre dépolie laisse toujours passer une clarté neutre sans soleil. Le lit est occupé par un relégué, vieux chemineau, dont la barbe noire et rêche pousse sur les os. Tuberculeux avancé, il goûte les charmes de sa première halte, avant de vagabonder encore au cours du grand voyage. Car on peut présumer, qu'avec tous ses méfaits, il aura bien du mal à gagner directement le Paradis.

\*  
\*\*

Le champ funéraire de Fresnes s'étend en forme de rectangle borné par le dernier pavillon et les murs de meulière. L'espace qui lui est consacré étant trop vaste, les gardiens font pousser, pour leur usage personnel, entre les rangées des morts, des choux, des haricots et des tomates. Les tombes, envahies par les pissenlits, les herbes sauvages, et les boutons d'or, portent une croix, avec le numéro matricule du décédé. Si aucun nom ne figure sur les stèles, les familles peuvent avoir au greffe communication du numéro matricule attribué au détenu lors de son arrivée à Fresnes. Le cimetière ne révèle pas, ainsi l'identité de ses habitants. Pour certains, qui sont morts sous un faux nom, l'anonymat restera absolu.

Les parents fréquentent peu cette nécropole, car lorsqu'ils ne se désintéressent pas complètement du disparu, ils ne le laissent pas inhumer ici. Cependant, de temps à autre, on voit s'agenouiller sur le sol nu de vieilles mamans, certainement indigentes, puisqu'elles n'ont pu libérer de la prison le cadavre de leur fils. Et, après avoir pleuré devant un numéro matricule, elles s'en retournent furtivement comme si leur enfant les déshonorait encore.

## CHAPITRE XIII

### LA MAISON DES RECLUSIONNAIRES

#### LA RÉCLUSION

Comme ce mot est évocateur ! Il fait voir tout de suite un malheureux détenu, enterré vivant dans la nuit de sa cellule, dans un silence complet, une solitude jamais violée. Quand il sortira de sa geôle, l'habitude de l'obscurité, l'aura aveuglé et, par un mutisme prolongé, il aura perdu l'usage de la parole. Lecteur trop sensible, ne t'alarme pas. La réclusion n'existe pas. Ou mieux, il n'y a de réel, en fait de réclusion, que le mot.

Pour s'en convaincre, il suffit de visiter une prison de réclusionnaires. Encadrée par les deux tours pointues de Notre-Dame et le feuillage vert sombre des rives, la maison centrale de Melun longe une berge de la Seine qui, avec le chemin de ronde, aggrave le danger d'une évasion. Ses murs d'un gris jaune pâle, sont percés de plusieurs centaines de fenêtres, yeux si minuscules qu'ils semblent à moitié clos. La couleur et

les ouvertures des murs font penser à un albinos, dont les cils blancs, en se collant, cachent la prunelle.

De l'énorme porte, j'entends un bruit étrange, qui enfle et se calme, puis reprend son ampleur. C'est comme une vague qui se brise alors qu'une autre se reforme. Quand on s'avance, on croit entendre la rumeur d'une émeute. J'ai bientôt l'explication de l'énigme. Dans une cour, les 700 réclusionnaires se livrent à l'unique distraction de la journée, la promenade. En tenue réséda, provenant d'uniformes américains, et coiffés d'un béret marron, ils se suivent un par un, traçant régulièrement des méandres variés. Cinq gardiens seulement se tiennent au milieu des entrelacs de ce serpent humain. Quelques-uns des promeneurs forcés, un livre ouvert dans la main, marchent en lisant. Les malades, ou les éclopés, restent assis sur des bancs, accompagnant des yeux leurs camarades. Sept cents voix crient : « Gauche ! Gauche ! » pour maintenir l'alignement, et ce mot sorti de tant de gosiers se perd dans une clameur confuse qui s'élève comme un râle régulier, une lamentation poignante, un geignement formidable.

Singulière constatation : quand ces hommes, soumis à un régime de silence absolu, ouvrent la bouche, le seul mot, le mot qui en sort machinalement semble concentrer toute la souffrance de leur vie.

J'ai remarqué quelques détenus se livrant à un exercice bizarre, au faite d'un bâtiment donnant sur la cour.

Comme s'ils avaient commis un cambriolage, ils s'enfuient par les fenêtres et se laissent glisser sur une corde. Je me trompe sur leurs intentions. Ce sont les détenus pompiers qui procèdent à leurs manœuvres hebdomadaires. Ainsi, en cas de sinistre, le bagne se sauverait par ses propres moyens. Et pourtant, il eût été logique de penser que les prisonniers profiteraient d'un incendie pour laisser tout en plan et fuir. Imaginez-vous les réclusionnaires faisant la chaîne au lieu de briser la leur ?

Pendant que je m'attarde, la promenade a pris fin et les détenus rentrent en colonnes dans les ateliers. Car il y a des ateliers dans cette maison de réclusionnaires. Evidemment, ceci, autant que la promenade en commun, contredit le principe de la réclusion. D'ailleurs, j'ai déjà constaté qu'il était un *flatus vocis*. Mais le silence absolu est de rigueur.

— Trouvez-vous bien dur, demande mon guide à un détenu de l'atelier de brochage, de ne jamais converser avec vos voisins ?

— Au contraire, on s'y habitue très bien et je préfère ne pas ouvrir la bouche.

L'interpellé, au visage renfermé, a-t-il dit ce qu'il pense réellement ? Il est vrai que ses camarades sont d'une société quelque peu inquiétante. Il n'y a que des criminels, d'ailleurs, ici. Tous sont condamnés à plus de cinq ans et pour les forfaits les plus divers. Dans cet atelier, un tout jeune garçon, au profil de bête rusée, le nez interminable, le menton remarquable précisément parce qu'il n'existe pas, et descend dans

le cou, s'est vu infliger cinq ans de réclusion pour incendie volontaire de meules. Un vieux, le poil blanc presque argenté, les yeux encadrés de larges lunettes lui donnant un faux air d'intellectuel, maudira pendant huit années sa femme qui dénonça le crime de viol par lui perpétré. Aujourd'hui dimanche, jour de repos dominical, il se plonge dans la lecture de la Bible. A l'extrémité du banc du satyre, un grand diable fixe mon attention. Sa taille est si élevée qu'à côté de lui on doit être tout de suite rapetissé. Comme mon guide l'appelle, il ferme posément le livre qu'il lisait, glisse sans précipitation ses lunettes dans leur étui et met en branle ses jambes embarrassées sous la table. Ce beau vieillard de soixante-cinq ans est fort bien proportionné. Sa tête massive, au masque puissant, peu mobile, très grave, est à la mesure de son corps de colosse. Il parle lentement, avec une certaine solennité :

— Je n'ai pas toujours été un assassin. Titulaire de la Médaille militaire gagnée lors d'une expédition saharienne, je suis resté sept ans dans la Garde républicaine. Chaque fois que l'escorte du président de la République avait besoin de beaux hommes — je veux dire d'hommes grands — on s'adressait à moi. J'ai même été inspecteur de police judiciaire pendant la guerre.

« La paix signée, je suis rentré dans le pays de ma femme, Lamothe-Beuvron. Ma femme et les siens étaient mal avec des voisins. Et c'est moi qui ai hérité de cette querelle de famille. Un jour, en regagnant ma maison, je fus attaqué par les voisins. Je me défendis

d'abord comme je pus avec mes poings. Par malheur, mon revolver sortit de ma ceinture et un coup partit sans que je le veuille... Oui, sans que je l'aie voulu, et je vous affirme que je m'en souviens. Bien entendu, je n'avais jamais été condamné avant cette affaire et cependant je suis allé chercher rien que huit ans de réclusion aux assises. Avoir été inspecteur de la police judiciaire, être passé par l'Elysée, pour venir ici à soixante-cinq ans !

Il retourne à sa place. D'un geste lent, il a sorti ses lunettes, rentrées tout à l'heure dans l'étui noir. Il ne nous regarde plus et s'enfonce dans une méditation profonde. Il s'isole par la pensée. Pour ce détenu, le système de la réclusion existe bien parce qu'il se l'applique à lui-même.



Dans le couloir des ateliers s'ouvre la porte de la salle de punition.

Le prétoire n'y envoie que les hommes condamnés pour des faits disciplinaires graves. Evidemment, il est malaisé de mater ce joli monde de réclusionnaires. Parfois, des soulèvements sont tentés. Alors, il est bien difficile de punir les coupables, car les véritables auteurs, suivant l'usage, font agir mais ne participent pas au mouvement... Des rixes aussi éclatent que la surveillance la plus étroite n'a pas pu empêcher. Une scène de jalousie inavouable, une querelle au sujet du tabac, denrée plus rare et plus convoitée que l'or, une dénon-

ciation découverte font verser du sang. « Ah ! tu m'as vendu ! Tu m'as fait punir ! Je réglerai ton compte à la sortie du manège. » Et la liquidation s'opère — cela s'est vu à Melun, — par le meurtre du « mouton ».

Les punis, au nombre d'une vingtaine, tournent dans une salle rectangulaire dont un côté est fermé par un grillage en dehors duquel se tient l'unique gardien. Il a, en face de lui, un horaire qu'il suit pour observer la consigne. Ce maître de ballet pénitentiaire mène la danse à partir de sept heures et demie du matin et ne la fait cesser qu'à six heures du soir.

Il prend soin de choisir, comme tête de file, un « bon trotteur ». La ronde infernale s'arrête seulement quelques minutes toutes les demi-heures pour que les hommes puissent s'asseoir sur des cubes de pierre disposés au milieu de la pièce. Entre ces poses, ils marchent accompagnés de la musique bruyante des sabots qui battent le sol macadamisé et giflent à chaque pas leurs pieds blessés, emmaillotés de linges. Certains sont soumis pendant trente jours à ce régime. On se surprend à penser qu'à la sortie de cette salle de discipline, ils doivent tourner invinciblement comme des bêtes de cirque.

C'est ici qu'est rassemblée toute la racaille de la maison, ramassis de têtes brûlées parmi les fortes têtes. Je remarque leurs visages pâles, abrutis et hagards. L'un d'eux, en frôlant la grille contre laquelle je suis accoté, s'est tourné vers moi. J'ai pu lire, tatoués sur son front bosselé, les mots : « Pas d'espoir ». Au moins, celui-ci a conscience de son avenir.

Dehors, à deux pas de cet antre de misère, contre le mur même de la maison centrale, qui longe la Seine, des pêcheurs profitant de la journée ensoleillée s'installent sur un talus et lancent leurs lignes avec placidité, dans l'image liquide du pénitencier...

## CHAPITRE XIV

### UN DEPART DE FORÇATS POUR LA GUYANE (1)

Quand on arrive par l'in vraisemblable chemin de fer local qui halète à chaque pas, tousse en sifflant, roule quelques dizaines de mètres, puis, exténué de l'effort fourni, s'arrête pour revenir sur son chemin, afin de prendre un wagon de marchandises oublié dans la gare voisine, la citadelle apparaît, comme un fort aussi banal qu'inoffensif, entouré par des fossés, où paissent des moutons blancs. Au-dessus des glacis se hausse le dernier étage des bâtisses carrées, aux étroites fenêtres, surplombées par des toits en ardoises grises ou en tuiles roses pâlies par les pluies. Mais changement brusque, aperçue de la mer, la citadelle de Vauban montre un visage redoutable et impressionnant. Son mur immense, polygonal, élève les vagues qui, s'écrasant contre les volumineuses pierres de taille, créent un remous perpétuel. Saint-Martin-de-Ré est une citadelle sur l'eau.

---

(1) Voir le beau livre de Géo London : « Aux portes du bagne ». (Même éditeur.)

\*  
\*\*

Dans le port de Saint-Martin, s'appêtant au sommeil, sont entrés les deux chalands, sombres comme des cercueils, que l'administration pénitentiaire destine au transport des forçats. Les surveillants qui accompagneront le convoi et qui, depuis l'aube, se promènent sur la marine ont suivi avec une curiosité peu exigeante leurs évolutions à travers l'étroit chenal. Tels des dompteurs désœuvrés, ils attendent la livraison de leurs bêtes fauves. Elle leur sera faite demain à la citadelle dont les vieux murs noircissent la nuit étincelante. Et j'ai pensé aux forçats qui, dans leur dortoir rectangulaire aux durs bat-flanc de bois, regardaient peut-être entre les barreaux de fer des fenêtres, les étoiles de leur dernière nuit de France, avant l'exil...

\*  
\*\*

Un soleil de mois d'août a réveillé ce matin les bagnards. Tout leur sourit puisqu'ils partent aujourd'hui. Hormis ceux qui purgent des peines relativement minimes et croient en l'efficacité de leur recours en grâce, tous attendent leur embarquement avec impatience. Partir, c'est courir évidemment la malchance de mourir, mais, c'est peut-être aussi recouvrer la liberté par la fuite...

Dans la première cour de la citadelle, le soleil fait briller les lettres d'or, sur fond noir, de l'inscription: Dé-

pôt des Forçats. Un soldat se dispense des soins de la blanchisseuse en savonnant son linge au lavoir. Dans un coin travaille une corvée de trois forçats dont l'un est armé d'une bêche. Ah ! s'il en assénait un coup sur l'unique gardien qui les surveille !... Mais le trio réserve plus prudemment ses tentatives d'évasion pour Saint-Laurent-du-Maroni...

\*  
\*\*

Avec la corvée rentrant au dépôt, je traverse le couloir que bordent les deux murs jaunes infranchissables à l'escalade, entre lesquels se promènent deux sentinelles, et me voici dans la cour intérieure. Les quatre bâtiments du pénitencier ont été, eux aussi, peints en jaune citron. Les arbres, peu nombreux, sont tout enfarinés de chaux. Des oiseaux chantent, dans cette Maison des Morts, à plein bec.

La cour est presque déserte, car les forçats qui s'embarquent se trouvent réunis au réfectoire. Les autres nouvellement arrivés, ou reconnus inaptes par la commission médicale, travaillent dans les ateliers ou se reposent à l'infirmerie. Quelques malades sont descendus et se sont assis sur les bancs pour déguster des rayons de soleil.

\*  
\*\*

Dix heures du matin. D'un geste rapide, un soldat ouvre les battants de la grande porte qui va livrer passage au convoi : l'égout humain se vide. Mais, si des centaines de condamnés quittent Saint-Martin-de-Ré, ils

seront bientôt remplacés. Comme on assassine toujours, l'armée du crime est inépuisable, et au moment où elle semble s'appauvrir, elle se recrée.

Dans la cour, la colonne s'avance, précédée par le directeur du dépôt, M. Bidault, le prêtre, le pasteur, et le comptable, une serviette sous le bras. Les forçats marchent lentement quatre par quatre, gardés par des soldats, baïonnette au canon. Uniformément coiffés d'une calotte jaune, vêtus d'une vareuse et d'un pantalon bleus que l'administration inaugure, ils portent un sac qui leur brise le dos. On n'entend que le crissement des cailloux, qui cesse au commandement : « halte ». Alors, le silence total et obligatoire qui bâillonne toutes ces faces invraisemblables, tordues par l'émotion, prend une importance tragique. Je songe à un enterrement collectif.

Le convoi funèbre s'ébranle à nouveau. Soudain, à un tournant, le chemin a laissé voir la mer, et d'un même geste, tous ces prisonniers, claquemurés dans des geôles depuis des mois, et beaucoup, depuis des années, ont bu du regard l'immense étendue libre... Ils ont frémi et souri. Ils ont cligné des yeux devant la joie trop forte et la lumière éclatante du soleil à laquelle ils n'étaient plus habitués... Ah ! quel sauvagement de bonheur ils ont dû réfréner !

De la main, le lieutenant, qui commande le maigre service d'ordre composé de 50 hommes, indique la route. Le convoi s'engage dans le bois de la Barquette. Pour avancer il faut écarter des branches et piétiner des fleurs sauvages. Les forçats écrasent les marguerites et l'herbe drue. Le bois sent bon la sève et évoque peut-être chez

les bagnards la douceur de vivre dans nos campagnes... Mais ils ne sont pas partis de France qu'ils pensent déjà à leur retour, par la fuite, de Saint-Laurent-du-Maroni..

\*  
\*\*

La colonne s'arrête sur le quai, devant les chalands. Un surveillant guide le premier forçat qui monte sur la planche d'embarquement. Il jette son sac par le trou, saisit l'échelle et s'enfonce dans la cale. Les autres suivent.

Je n'en ai vu pleurer qu'un seul. Il semblait se contenir depuis quelques instants. Tout à coup, au moment de disparaître dans le trou de la cale, il aperçut à une des fenêtres des maisons voisines des quais, derrière le barrage de soldats retenant les parents et les curieux, un visage qui lui rappelait sans doute de chers souvenirs. Et des larmes jaillirent, des larmes d'homme, rares et lourdes.

\*  
\*\*

Un coup de sifflet retentit et les deux chalands, escortés par une canonnière, gagnent le large, à destination du *La Martinière*. C'est en pleine mer que, suivant le règlement, pour éviter toute évasion, doit s'opérer le transbordement.

Prenons la coquette chaloupe *La Basquaise*, que MM. Franceschi et Arcens, deux distingués fonctionnaires du ministère des Colonies, envoyés ici pour le contrôle, mettent à notre disposition. Nous ne tardons pas

à voir le panache de fumée du *La Martinière*, ancien cargo allemand *Duala*. Repeint à neuf, ripoliné, comme sortant chez le marchand de couleurs, il s'est composé une beauté, pour le voyage.

Quelques instants après notre arrivée, les chalands se rangent contre le *La Martinière*. Les bagnards sortent un à un de la cale. Quelques-uns hésitent à gravir l'échelle. Ils regardent la mer, qui les entoure de tous côtés. Par de grands éclats de rire, des femmes en robe verte, venues par curiosité jusqu'ici dans une chaloupe, attirent leur attention. Ils s'arrêtent un très court instant pour mieux les dévisager.

Mais les surveillants pressent les forçats. Et ils courent d'échelles en passerelles, et de passerelles en échelles. A voir le défilé ininterrompu de ces 273 hommes, dans le labyrinthe du navire, on pense à des courroies de machine qui passent toujours aux mêmes endroits. Tandis que certains quittent seulement les chalands, d'autres entrent déjà dans le faux pont du *La Martinière*, où ils séjourneront tous pendant la traversée.

Le *La Martinière* a, dans ses flancs, aménagé trois bagnes constitués par d'énormes cages pourvues de barreaux de fer puissants. Un cadenas ferme la porte de chaume de ces trois ménageries humaines, pouvant contenir en tout 675 hommes, pas un de plus. Un banc court le long de la paroi du navire, et, montant dessus, quelques forçats parviennent à passer complètement la tête par les rares hublots qui distribuent sans prodigalité l'air et la lumière. Dans un coin, un fanal électrique reste allumé toute la journée.

Pendant le voyage, deux surveillants relevés toutes les trois heures se tiennent, revolver à la ceinture, en dehors des cages, sur un large carré. Ils disposent de sanctions sévères : les fers ; les cachots, où l'espace est si étroit, 0 m. 60 de large sur 1 m. 20 de long, que le puni doit en sortir comprimé physiquement et moralement ; enfin, si la révolte gronde, le chef du convoi usera de la suprême ressource. Quand les deux surveillants de service seront remontés, un robinet, disposé à cet effet, enverra de la vapeur à haute pression. Au bout de vingt minutes, la mutinerie sera noyée non dans le sang, mais dans la vapeur.

Mais, aujourd'hui, les forçats ne se montrent guère enclins à entrer en lutte avec les autorités du bord. Ils se pressent contre les barreaux et se mettent simplement à manger. A les voir, un mot vous vient à l'esprit, si féroce qu'on n'ose le formuler à haute voix : « C'est le repas des fauves »...

\*  
\*\*

Avant de les quitter, je promène sur eux un regard circulaire. Le *La Martinière* réunit dans ses flancs toute la haute pègre du pays, le ramassis de la clientèle des assises, le Gotha du crime.

Pour qui aurait les autorisations et les loisirs nécessaires, ce serait un merveilleux musée vivant de criminologie. On pourrait y faire des études sur l'aspect physique des condamnés — qui n'ont pas tous des têtes de forçats ; sur leur âge — la quasi-totalité sont de très jeunes hommes ; sur leurs tares héréditaires ou

acquises. Oui, combien seraient instructives les observations du savant qui s'installerait à bord de ce cargo, musée Dupuytren de monstruosités morales !

\*  
\*\*

Combien reviendront et combien survivront là-bas de ceux qui s'en vont ? Tandis que je songe à ces existences misérables, *La Basquaise* regagne le port de Saint-Martin-de-Ré, dans la paix du soir.

Quand le disque du soleil, masqué tout à l'heure par des nuages qu'il a incendiés, apparaît tout entier, la vision est si belle, que les voyageurs, sur la chaloupe, se taisent instinctivement. Le globe rouge semble gorgé de sang. Il se répète dans la mer et ses reflets giclent partout, sur la côte, sur les mouettes, sur nous. *La Martinnière*, qui a repris sa marche et qui s'en va vers sa lointaine destination, en est, un moment, lui aussi, tout ensanglanté...

Le soleil, sans doute, a voulu fêter les forçats.

## CHAPITRE XV

### L'ENTERREMENT D'UN FORÇAT A SAINT-MARTIN-DE-RE

L'anachronique vapeur à roues, *Le Coligny*, qui fait le service entre La Rochelle et Saint-Martin, ravitaille quotidiennement l'île de Ré en objets hétéroclites, et en forçats. C'est un spectacle toujours lamentable que le débarquement de ces passagers enchaînés, dont quelques-uns ne sont, physiquement et moralement, que des déchets humains. Il n'est pas rare de voir des tuberculeux squelettiques, des béquillards, des unijambistes, des condamnés qui marchent à quatre pattes. Les habitants de Saint-Martin se souviennent d'un aveugle, que guidait un de ses camarades, et d'un cul-de-jatte. Qu'on ne croie pas que la Commission du bord déclarera les infirmes intransportables pour la Guyane. A chaque départ, un tombereau les amène jusqu'au quai et, quand un des « travaux forcés » ne peut pas se

mouvoir, les gardiens se le passent de mains en mains comme un sac à jeter dans la cale. Evidemment, le malheureux sera appelé à faire les délices d'un requin. Mais pourquoi n'est-il pas mort plus tôt à l'infirmerie? Ainsi, il aurait laissé une place vacante de plus à bord du *La Martinière*. Un Arabe, consumé par la tuberculose, l'a bien compris. Voici deux jours qu'il a brûlé la politesse à la justice. Il s'est évadé de sa peine, sûrement infligée pour assassinat, car un Arabe forçat est toujours un assassin. Par sa mort, il a réglé habilement son compte avec la société, qui lui doit même un enterrement.

Elle ne se ruinera pas, la société! La toilette du mort se fait aussitôt, sans cérémonie. On pourrait l'habiller en costume d'apparat, en uniforme de forçat. Mais ce serait trop dispendieux, et le vêtement de droguet marron du défunt parera un de ses successeurs, nouvellement arrivé et bien vivant. Un méchant drap servira de linceul au trépassé. Catholique ou protestant, il eût été escorté d'un curé ou d'un pasteur. Mais la religion musulmane est une religion bien mal commode. Aussi, aucun ministre religieux ne suivra le convoi.

« Ils sont tragiques ces enterrements de forçats, nous disait le vénérable pasteur du dépôt de Saint-Martin-de-Ré, Calas, qui confesse ses coreligionnaires depuis quarante ans. Surtout que les « travaux forcés » ne sont pas fatalement des coupables. Aux avocats, les criminels ne disent peut-être pas tout, car ils ont peur de diminuer le dévouement de leur défenseur à leur cause. Mais j'ai entendu beaucoup de

confidences, et des confidences ultimes. J'ai vu de nombreux forçats mourir ici, ou partir pour la Guyane alors qu'ils étaient innocents. »

\*\*

Pour les funérailles, un soleil radieux illumine ce matin de printemps.

Dans la cour de la citadelle, aux murs crépis à la chaux, la porte du pénitencier et le corbillard font deux taches de deuil. Le corbillard? Rien de plus étrange que ce véhicule qui participe de la voiture à bras et du haquet. Deux roues, deux brancards, un coffre d'un noir déteint renfermant la bière, voilà le char mortuaire. Un homme-cheval le traîne. Un gardien le suit. Sa présence est, paraît-il, indispensable. On ne pourrait évidemment faire accompagner le convoi par une délégation de forçats. Le gardien représente le cortège et conduit le deuil.

Le haquet, mal équilibré, penche terriblement en avant. Dans la cour de la citadelle, personne n'y prête attention. Des soldats, habitués aux enterrements, traversent la cour sans tourner la tête. Un bouledogue trapu et hargneux, d'une laideur qui n'offre même pas le charme d'être comique, se glisse entre les deux roues, puis trotte vers un os brillant... Sur des plates-bandes de verdure, entre les portes de la forteresse, un cheval attaché par une corde jette un regard de côté. Sans son harnais, son cou paraît très long, tel celui d'un homme privé de faux-col. Un groupe de fantassins, en conver-

sation avec la sentinelle, salue militairement. Les honneurs militaires !

La route longe le bois de la Barbette. Le soleil se joue sur les feuilles pimpantes des cactus, des aloès, des tamarins, des palmiers, passés à la lessive de la rosée. Comme il ne parvient pas à percer les arceaux des vernis du Japon si serrés qu'ils donnent au promeneur l'impression de la forêt vierge, les oiseaux qui ont établi leur nid dans les branches cherchent sa tiédeur, plus haut dans l'air avec mille pépiements. La mer qu'on ne voit pas, mais qu'on sent tout près, fait entendre sa mélodie mécanique et puissante.

Les forçats, la mer, les palmiers : Saint-Martin-de-Ré c'est un peu de la Guyane en France.

\*\*

Le haquet débouche sur le port. Les roues heurtent les rails du chemin de fer avec un bruit de futailles. Si le cercueil allait se briser en deux ?

Le porteur ralentit un peu le pas en suivant le quai. Parfois, il rencontre des gens de connaissance qu'il salue rapidement. Il n'a pas le loisir de s'arrêter, car s'il dirige les pompes funèbres, il blanchit et vidange aussi le baigne. Oui, ce croque-mort-blanchisseur-vidangeur est le grand nettoyeur de la citadelle. Quant au gardien, il profite du passage du convoi devant un débit de tabac pour reconstituer sa provision de scaferlati. Puis il court au pas gymnastique pour rejoindre son « client », qui tente une évasion posthume.

Maintenant les trois hommes ont dépassé la ville et s'engagent sur la route blanche. Le gardien a allumé sa pipe, et quand il rencontre un camarade, il entame un bout de causette. La politique n'offrant plus de sujets de conversation, il revient à son poste, un peu à contre-cœur, car il s'étendrait volontiers sur le champ poudrifié de marguerites. Mais aujourd'hui, il est le prisonnier du mort.

L'homme-cheval, fatigué par la montée, est tout à sa besogne. Il est pressé d'en finir. S'il n'a pas été champion de course pédestre, au moins sait-il mener bon train. Malgré son absence mentale et ses bavardages, le gardien suit souvent le haquet. Il n'ignore pas que la consigne veut que, privé de la paix jusqu'au moment suprême, le forçat soit gardé non pas jusqu'à son souffle ultime, mais jusqu'à la dernière pelletée de terre.

\*\*

Après la porte des Campani, la route bordée de céleris sauvages traverse les champs, ces fertiles champs rhétais, où les femmes travaillent en culottes et où les ânes mêmes, pour chasser les mouches, portent en été des culottes reliées par un cordon. Des paysannes se signent en passant devant le cercueil. Elles vont à la Couarde ou au Bois, dont on distingue dans le lointain les riantes maisons aux toits rouges, et aux murs qui, repeints chaque année, suivant la mode de l'île, sont toujours immaculés.

Quelques tours de roue, et voici le haquet devant le cimetière. Elle serait banale, cette nécropole, sans le vent du large. Quand il souffle — et il souffle toujours, dans ce pays plat et sans abri — un frémissement la parcourt entièrement. Les platanes hochent la tête, les feuilles des marronniers tourbillonnent, les branches des vernis du Japon ont des mouvements de mains qui vont bénir. Ce remuement général, ces va-et-vient et ces balancements donnent de la vie à ce champ mortuaire. Quand le vent interrompt son bruit de torrent, on entend tout à coup, comme s'ils s'étaient tus auparavant, les oiseaux dans les branches. Chaque arbre est un orchestre. Les grives et les pies font un tapage d'enfer. Les merles lancent leurs trilles et leurs vocalises à tue-tête, sans se douter que leur musique manque un peu de gravité, dans un pareil lieu. Mais les habitants de Saint-Martin doivent se résigner : avec de tels virtuoses, leur cimetière ne sera jamais triste.

Un coin, cependant, émeut le visiteur étranger à la ville : celui réservé aux forçats. Il côtoie les sépultures des prisonniers de guerre allemands, chacune ornée d'un iris bleu. Bon an, mal an, environ vingt-trois tombes de condamnés (c'est-à-dire une rangée) sont creusées par le fossoyeur. On le devine, son ouvrage n'est pas signolé. La présence d'une tombe ne se révèle que par la boursouflure du sol, comme si la terre, sous l'influence d'une maladie contagieuse, s'était gonflée. Aucune croix, aucun matricule, aucun nom, excepté deux, que j'ai notés :

LE NEGET Etienne  
*Décédé à l'âge de 22 ans*  
*Regrets éternels*

*Ici repose le corps de*  
 VALMONT POYER POULET  
*Décédé le 30 septembre 1920*  
 P.D.P. Lui

Je n'ai vu qu'une seule couronne sur laquelle figuraient les inscriptions suivantes : « A notre fils », « A mon frère ». Il n'y a là que des fleurs du bon Dieu, dont le germe a été apporté par les oiseaux. Des iris, des genêts, des plants de moutardes sauvages, poussent entre les cailloux que le fossoyeur a rejetés en bêchant le terrain riche en pierres à plâtre. Une herbe grasse, et bien nourrie, a envahi tout un carré. Elle est si haute et si pressée qu'elle cache le tracé des rangées et que l'on marche sur les forçats en croyant fouler une pelouse.

Le fossoyeur, qui est en même temps gardien du cimetière, dispose de fort peu d'espace pour loger ses tragiques locataires. Il est obligé de déterrer toutes les couches funèbres qui datent de plus de cinq ans. Et après le travail d'expropriation, il jette les rares débris dans l'ossuaire, dépotoir des tombes.

Si une famille se souciait, au bout de quelques années, de trouver dans ce cimetière l'endroit exact où l'un de ses membres a été enterré, elle éprouverait sans doute quelque peine dans ses recherches. « D'ailleurs, affirme le fossoyeur qui est à Saint-Martin depuis près de deux

lustres, l'éventualité est improbable. Jamais je n'ai entendu parler d'une pareille démarche. » Les forçats sont donc doublement morts, puisque, rapidement, il ne reste rien d'eux, ni de leur corps, ni de leur souvenir.

\*  
\*\*

Mais rejoignons le convoi qui s'était arrêté un instant devant la porte.

Le porteur et le fossoyeur chargent le cercueil sur une glissière dont une extrémité atteint le fond de la fosse ouverte. La bière, en heurtant la terre, rend un bruit sourd. Le gardien grille une troisième cigarette. Un rossignol récite des oremus. Tandis que le fossoyeur répand des pelletées de terre sur le bois sonore, le gardien et le vidangeur s'apprêtent à retourner à leurs occupations...

Et, avant de quitter la nécropole, le garde-chiourme prononce l'oraison funèbre que tous ses collègues répètent, comme s'ils s'étaient donné le mot.

« En voici un de moins à garder ! »

Gardien, la terre te gardera aussi — comme nous tous.

---

## TROIS PRISONNIERS

## CHAPITRE XVI

### LE RÉCLUSIONNAIRE POÈTE

A la comptabilité de la maison de Melun, j'ai trouvé un intellectuel, E..., ancien étudiant ès sciences. Son visage rose, imberbe, lui ferait donner dix-huit ans, et il en a vingt-cinq. Ses yeux brillants d'intelligence, doublés et rendus plus lointains par les verres de ses lunettes, son sourire perpétuel, un peu sardonique, trop volontaire peut-être, mais qui jette un défi à sa destinée, marquent une personnalité.

Il a été condamné à dix ans de réclusion pour vol et désertion par un des conseils de guerre de Paris. Son histoire est étrange.

« Mobilisé avec la classe 18, avait-il expliqué à ses juges, j'ai suivi les cours des chefs de section. La veille de Noël, en 1917, je me suis absenté illégalement quarante heures. A la suite de cette escapade, j'ai été puni de prison. Renvoyé à mon dépôt, je dois recommencer mes classes comme un simple soldat. Après huit mois d'un apprentissage suivi avec beaucoup d'entrain et d'ardeur, me voici contraint à rentrer dans le rang, aigri, déçu, dégoûté... Au dépôt, je demande à partir avec le premier renfort pour le front. Mais je trouve

le moyen de me faire infliger quinze jours de prison pour avoir couché hors du cantonnement sans autorisation. Quand j'ai purgé ma peine, je m'enfuis pour retrouver ma grand'mère. En fait de parents, je n'ai plus qu'elle. Ce n'est qu'entre deux gendarmes que j'ai été conduit auprès de l'autorité militaire. »

Lors de sa désertion, il avait préparé la licence de mathématiques pures et commencé un mémoire sur les conceptions modernes relatives à la constitution et à l'évolution de la matière. En même temps, il s'était adonné aux travaux les plus ardues de mathématiques, de physiologie et de métaphysique. Par des études d'hypnotisme, de magnétisme et d'« autopsychisme supérieur », il avait même acquis une certaine réputation dans le monde des spirites. Mais ses occupations ne le nourrissaient guère, et ce garçon de vingt ans, que l'avenir attendait pour le rendre illustre, pénétra par effraction dans les bureaux de la section cinématographique de l'armée où il s'empara de trois machines à écrire, revendues quelques jours plus tard 2.000 francs.

Le crime lui-même indiquait que, dans cet extraordinaire cerveau, un mécanisme s'était faussé. E... avait été atteint en 1909 de crises épileptiformes et il avait fait, dans sa prime jeunesse, une chute qui laissa un défoncement de toute la partie latéro-antérieure gauche du crâne. Le médecin chargé de l'examen mental conclut ainsi : « E... doit rendre compte à la justice de ses actes, bien qu'il soit un déséquilibré. » Cela voulait dire qu'il était responsable tout en ne l'étant pas... E..., qui s'était analysé merveilleusement, ne fut pas

loin de penser que, suivant le mot fameux : « Les aliénistes sont des aliénés dont la folie consiste à se croire aliénistes. »

Condamné à dix ans de réclusion, il ne perdit pas courage. Il envoya à son talentueux défenseur, Mlle Kohn Henriquez, les vers suivants :

*Près du Palais-Royal — je parle du théâtre —  
Il est une taverne où j'aime me cacher,  
Aux précieux instants où mon esprit solâtre  
S'envole dans le rêve et n'en peut s'arracher.*

*Dans la lourde torpeur et la molle paresse  
Qui rôdent dans l'air chaud par les longs jours d'été,  
J'y vais à pas très lents rechercher la caresse  
Du zéphyr inconstant qui parcourt la cité.*

.....  
.....  
*Cela va-t-il enfin dissiper cette crainte  
Que je ressens toujours ? Et de mon œil chagrin  
J'interroge le mur où la bacchante peinte  
Verse des fruits vermeils dans des coupes d'or brun.*

*Puis je bois à longs traits la mousse qui pétille,  
Pensant aux grands banaps des seigneurs féodaux,  
Aux pintes d'hydromel et à la belle fille  
Qui, le soir des combats, dans la cour des châteaux,*

*Distribuait le vin, l'hypocars ou la bière  
Aux hommes fatigués, sinon las de frapper.  
Ce rêve disparu, je sens mon âme entière  
En proie aux noirs soucis qui viennent la frapper.*

.....  
 .....  
*Pour m'être révolté contre un destin inique,  
 Et avoir voulu vivre en un pur idéal ;  
 Pour avoir vu des grands le jeu par trop cynique,  
 Et m'être refusé à devenir féal,  
 Je suis un réprouvé, un paria immonde,  
 Qu'on poursuit sans arrêt, qu'on chasse sans répit.  
 Sinistres pourvoyeurs des juges de ce monde,  
 Des êtres inhumains, rongés par le dépit,  
 Et tarés plus que moi, me suivent à la trace.  
 Tel un loup détourné ou un fauve éventé.  
 Ces grands vengeurs togés, ces rabatteurs sans race,  
 Tous ces fiers combattants d'un bataillon vanté  
 Attendent l'hallali, la joyeuse curée.  
 Soit. Le loup prendra chasse et courra sans repos :  
 Mais s'il peut de son sort prolonger la durée,  
 S'il se trouve demain plus fort et plus dispos,  
 Il plantera ses dents dans vos chairs pantelantes  
 Et vous rendra cent fois l'âpreté de ses maux.  
 Arrière, oh ! mon passé ! Dans tes mines croulantes  
 Je ne vois que regrets, je n'entends que des mots !*

(16-17 mai).

E... a dédié son œuvre des quelques lignes suivantes : « L'œuvre est couronnée de dix ans de réclusion : chose qui passe... Choses qui restent : le sourire, la volonté. »

A Melun, E... ne délaisse pas ses études. J'ai aperçu, dépassant un tiroir, de son bureau, des traités de pathologie et des ouvrages de mathématiques. Il les ouvre pour se distraire de ses fonctions de comptable général de la prison, dont il s'acquitte avec une exceptionnelle compétence. Même, il m'est revenu que les meilleurs rapports directoriaux à l'administration pénitentiaire ne seraient pas étrangers à sa plume...

Actuellement, il a purgé la moitié de sa peine. La grande affaire des réclusionnaires est de tenter de bénéficier de la « conditionnelle », qui leur permet de sortir de prison, une fois exécutée la moitié de la sanction. Il leur faut, au préalable, se procurer le certificat d'un patron attestant qu'il les emploiera dès leur élargissement. E... obtiendrait aisément ledit certificat, mais il sait qu'une demande de libération conditionnelle suscite une enquête discrète de police chez les parents du condamné. Or, la grand'mère de E... ignore encore les malheurs de son petit-fils. Celui-ci, à cause de sa volonté intraitable, préfère s'abstenir de toute démarche. Et ce déserteur, doublé d'un voleur, restera cinq années de plus à Melun pour ne pas faire de peine à sa grand'maman !

Son voisin de bureau, placé en vis-à-vis à une des tables de travail, bénéficiera dans quelques mois de la « conditionnelle », car il n'avait aucune raison d'éprouver les mêmes scrupules. Tous les journaux ont raconté comment, chef de gare de D..., il profita de son poste pour se livrer au trafic de wagons de sucre. Les assises de Douai lui infligèrent le minimum de la peine, soit

cinq ans. Son masque large et puissant, ses joues glabres, sa calvitie partielle lui donnent un air ecclésiastique, et la stupeur de se voir ici dessine un pli amer sur ses lèvres. L'ex-étudiant en mathématiques et l'ex-chef de gare, tous deux d'intelligence supérieure, échangent sans doute par-dessus la table des considérations philosophiques sur la vanité des choses humaines et la bizarrerie des destinées, l'usage de la parole ne leur étant pas interdit. Ils sont absolument libres... dans la geôle. Aucun gardien ne surveille leur bureau. Par les fenêtres ouvertes, ils aperçoivent les arbres de la route qui mène du pénitencier à la ville... Mais, contre les projets d'évasion, leur clairvoyance les protège mieux que le mur du chemin de ronde.



En passant devant le réfectoire, j'ai rencontré E... qui se préparait à y entrer, avec son quart. Il avait l'air recueilli. Il pensait peut-être aux musées qu'il retrouvera cette nuit dans sa tour d'ivoire, le dortoir cellulaire. A sa porte, il y a une kyrielle de gardiens, trois grilles de fer et un magnifique verrou.

## CHAPITRE XVII

### LE CANNIBALE (1)

Quelques années avant la guerre, un lundi d'octobre, les habitants d'une ville de la banlieue parisienne se réveillèrent dans une impression de cauchemar. Le dimanche soir, un horticulteur avait trouvé, devant sa porte, le cadavre d'une jeune fille de seize ans environ, la gorge béante, le ventre ouvert et incomplet, dans un état sans nom. A la lueur des becs de gaz, l'horticulteur constata que des flaques brunes de sang, dont la dernière s'étalait sur la marche d'un hôtel particulier de la même rue, indiquaient le chemin suivi par l'abominable et maladroit Petit Poucet.

Le criminel n'avait pas pris soin de compliquer la tâche de la police et du Parquet. On trouva tout de suite l'identité de la malheureuse victime, une petite porteuse de journaux, unique soutien de ses parents infirmes. Elle avait été tuée, sans doute, dans l'hôtel où, les patrons étant absents, ne demeurait que le valet de chambre, Paul Didier.

---

(1) Nous avons changé — et c'est le seul détail inexact de ce récit — le nom du criminel.

Immédiatement soupçonné, le domestique fut arrêté à Lille. Il avoua s'être précipité sur la malheureuse, l'avoir entraînée dans la cave, et pour expliquer l'état du cadavre, il raconta qu'affolé par l'horreur de son crime, il avait commencé à dépecer le bassin. Mais, bientôt exténué, il n'avait pas continué l'opération. Les honnêtes gens ne sauront jamais combien le corps d'un être humain est embarrassant et difficile à découper en menus morceaux !

Ramené dans la ville du crime, Didier choisit pour défenseur M<sup>e</sup> Henri Robert, l'Enchanteur, le grand Séducteur, la Sirène des assises. Mais, M<sup>e</sup> Henri Robert, trop surchargé de retentissantes affaires, pria M<sup>e</sup> de Moro-Giafferri — le Génie de l'Eloquence fait homme — de le suppléer. Une étude très attentive du dossier révéla certaines lacunes à M<sup>e</sup> de Moro-Giafferri.

Le meurtrier n'ait avoir violé sa victime et cependant sans le viol, le meurtre s'expliquait mal. Et pourquoi n'avait-on retrouvé qu'une partie des lambeaux de chair ? Paul Didier, sans doute, n'avait pas voulu tout dire.



Dans la prison, M<sup>e</sup> de Moro-Giafferri, assisté de son confrère, M<sup>e</sup> Nonce Paoli fit connaissance avec le domestique : de taille moyenne, les cheveux bruns, la moustache courte, les joues pâles, comme celles des vicieux, et creuses. Un client effacé et piteux.

— Allons donc, tu nous caches la vérité. Tu n'as pas

tué cette jeune fille dans les conditions que tu as indiquées.

— Pourquoi mentirais-je à Monsieur ? Je sais bien que Monsieur est là pour me défendre.

En général, les coupables qui nient devant la justice ne se livrent pas à leur avocat. La première personne qu'ils trompent est leur défenseur. Aussi borné soit-il, le criminel se rend compte, presque par instinct, que l'homme qui a la tâche de le sauver, ne peut être un menteur salarié.

Mais, dans cette affaire, M<sup>e</sup> de Moro-Giafferri, pensait que la révélation des mobiles, sadiques sans doute, servirait la cause de son client.

— Et c'est précisément pourquoi j'insiste auprès de toi pour que tu ne me cèdes rien.

— Eh bien ! j'affirme à nouveau que je n'ai pas violé cette jeune fille.

M<sup>es</sup> de Moro-Giafferri et Paoli sentaient que le front bas du détenu, en face d'eux, de l'autre côté de la table, était un mur, et que derrière était la vérité, un secret simple sans doute, mais inouï. Didier restait les yeux baissés. Et il promenait l'ongle de son pouce sur la table, comme s'il voulait, sur le bois, découper des lanières.

M<sup>e</sup> Paoli, habilement, tenta de l'émouvoir :

— Nous avons reçu hier la visite de tes parents, qui sont effondrés. Ils ne s'expliquent pas ce que tu as fait !

Il leva les yeux comme pour voir passer ses parents. Et il pleura dans ses doigts.

— Oui, reprit M<sup>e</sup> de Moro-Giafferri, ta famille est affolée. Tu passais pour un honnête garçon... On donnait de bons renseignements sur toi dans toutes tes places. Et te voilà criminel... Je résume : tu as voulu violer ta victime, c'est un crime. Tu l'as assassinée, c'est un autre crime. Et les crimes s'ajoutent.

— Ah ! je ne sais pas ce qui m'a poussé... Et que va-t-on me faire ?

Anxieusement, son regard humide fixé sur la bouche de ses défenseurs quêtait une réponse favorable. Sans mot dire, M<sup>e</sup> de Moro-Giafferri, volontairement brutal, évoqua la décollation d'un mouvement de la main sur la nuque. Didier devint tout blanc. L'image de l'échafaud avait chassé tout le sang de son visage.

D'un bond, l'avocat s'était levé. Et secouant l'épaule de l'homme, il l'adjurait :

— Qu'as-tu fait de la malheureuse ? Oui, dis-nous ce que tu as fait d'elle ! Dis-nous la vérité !

Les lèvres de Paul Didier remuèrent sans laisser passer de son. On eût dit qu'il allait livrer son secret, puis qu'il le rengainait. Enfin, d'une traite, il le livra :

— Je l'ai mangée.

— Quoi ? Quoi ?

M<sup>me</sup> de Moro-Giafferri et Paoli se regardèrent. Ils n'étaient pas sûrs d'avoir compris.

— Je l'ai mangée.

Et, pour être délivré complètement de son secret, il fit le geste de la main qui porte la nourriture à la bouche.

— Qu'est-ce que c'est que cette histoire-là ? Nous comprenons mal... Explique-nous.

— Eh bien ! voilà. J'aime manger la chair blanche et grasse. Partout où je me trouve, je n'ai que la pensée de la chair et de la manger. Cette petite n'a pas voulu se laisser faire. Je ne voulais pas la tuer. Mais elle s'est débattue quand elle a vu ma corde et mon couteau. Cependant, c'était plus fort que moi, il me fallait un morceau d'elle, je l'ai pris et c'est pourquoi on l'a trouvée mutilée. Il y a des moments comme ça où je ne peux pas me passer de mon vice. Et quand je ne peux pas et que je suis seul, eh bien ! je m'assois sur une table devant une armoire à glace, je lie une jambe à la table avec une corde, je prends un couteau, je coupe un fragment de ma peau... là...

Il montrait ses hanches.

— Ote ton pantalon.

Il disait vrai : creusés dans sa chair, de nombreux trous aux parois brunes prouvaient que l'homme se mangeait lui-même !

M<sup>e</sup> de Moro-Giafferri glissa à l'oreille de son confrère :

— Moi, je m'en vais faire un tour. Il me donne la nausée.

Stoïque et spirituel, M<sup>e</sup> Paoli répliqua :

— Je reste, mais auparavant je vais prévenir le gardien chef qu'il surveille le parloir des avocats de temps à autre... Je tiens à mes hanches...

\*  
\*\*

Une demi-heure après, M<sup>e</sup> de Moro-Giafferri et M<sup>e</sup> Paoli montaient chez le juge d'instruction, dont le cabinet est à quelques mètres de la prison.

— Eh bien ! monsieur le juge, nous savons la vérité pour Didier... Et cette vérité est effroyable.

— Alors, vous venez me la révéler...

— Oui, nous sortons de la prison. Didier nous a tout dit : il a mangé la petite !

— Allons donc, votre Didier est un simulateur ! s'écria le juge, écartant de la table la chaise sur laquelle il était assis, et se levant.

Et mettant les mains dans les poches, le juge ajouta, sceptique :

— Il vous a raconté des histoires !

— Pas du tout. Rien qu'à l'entendre, vous verrez qu'il est sincère.

— Vous paraissez si sûrs de votre homme que j'ai envie de l'extraire et de l'interroger aussitôt. Voulez-vous rester là pendant l'interrogatoire ? Oui, eh bien ! j'envoie un gendarme chercher votre joli client.

Le « joli client » fit son entrée avec un représentant de la maréchaussée et compléta les aveux commencés dans le parloir.

— Le goût de la chair m'a pris alors que j'étais tout jeune. Et je me souviens que mes parents avaient

une truie, et quand ils ne me voyaient pas, j'aimais découper des petits morceaux de sa peau que je mangeais en cachette. J'étais très brutal sur mon propre corps. Je m'enfonçais des épingles à fond. Je ne souffrais nullement en de tels moments. Je m'enfonçais un canif dans le bas-ventre, j'en ai encore la trace, et je me souviens que ce canif ne me faisait pas de mal. Quand je me mange moi-même, devant une armoire à glace, c'est bien plus sentimental qu'avec les autres.

— Quels autres ?

— Eh bien ! il m'est arrivé de manger la chair de pauvres filles qui, pour de l'argent, me permettaient de prendre un peu de leur peau...

Et comme le juge levait les bras au ciel, il reprit :

— Cela peut vous surprendre, monsieur le juge, ce que je vous dis, mais ce que j'éprouve quand je veux manger de la chair est surhumain... C'est triste évidemment pour moi, mais ce sont des choses absolument d'un naturel même de ma personne... J'ai toujours et partout le goût de la chair. Mais comme je suis un bon valet de chambre — tous mes maîtres vous diront que j'étais très sérieux et honnête — je sortais peu et n'avais pas d'occasion de satisfaire ma passion. Pour ce qui est arrivé, il faut que vous sachiez que la veille du drame j'avais fait une course dans une boucherie, et les viandes étalées et la chair de la bouchère m'avaient retourné... Le soir même, je suis sorti dans les rues, avec un couteau et une corde. Je me suis bien approché d'une femme, mais elle s'est sauvée. J'ai attendu, le lendemain, la petite porteuse de jour-

naux. J'avais beaucoup bu, ce qui m'a laissé aller plus facilement à ma hantise. Quand la petite est entrée, j'ai fermé la porte à verrou, et puis j'ai pris le couteau et la corde qui devait me servir à lier ses jambes. Je lui ai dit : « Laisse-toi faire, je ne veux prendre qu'un morceau de ta peau, gros comme un œuf. » Elle s'est affolée et elle a couru dans l'escalier qui mène à la cave. J'ai couru derrière elle et dans la cave elle est tombée. Je me suis penché sur elle, j'ai constaté que son cœur ne battait plus. Elle était morte d'embolie, de peur, je ne sais pas ! J'étais comme fou, je lui ai donné de grands coups de couteau dans la gorge et dans le ventre. Mais quand j'ai voulu manger de sa peau, j'ai été écœuré... car elle était morte, et je n'aime que la chair vivante...

— Et qu'avez-vous fait de la chair qu'on n'a pas retrouvée ?

— Elle est, monsieur le juge, dans mon veston.

Le juge jeta un coup d'œil sur les valises qui se trouvaient dans un coin du cabinet d'instruction. Il questionna son greffier :

— Ce ne sont pas les scellés de l'affaire ?

— Si, monsieur le juge

— Eh bien ! nous allons ouvrir les valises.

Le greffier brisa les scellés et montra du doigt le veston renfermé dans une mallette.

— Voulez-vous voir ce qu'il y a dans les poches...

— Eh ! Monsieur le juge...

Le greffier reculait. Le juge s'adressa au gendarme.

— Monsieur le juge...

Et lui aussi fit la moue, montrant peu d'appétit.

— Eh bien ! Didier, fit le magistrat, allez fouiller vous-même votre poche.

Le monstre se leva, chercha quelques instants dans son veston et exhiba un paquet de chair innommable.

— Vous voyez que je n'en ai pas tant pris !

Le juge, les avocats, le greffier et le gendarme se regardaient. Était-ce bien un de leurs semblables qu'ils avaient en face d'eux ?

Et tous, même le gendarme, fumaient pour s'entourer de nuages bleus et pour chasser l'atmosphère empuantie par cette confession.



Sur-le-champ, les avocats rédigèrent une demande d'examen mental. Déjà, avant les aveux, deux psychiatres avaient étudié Didier et avaient décrété que, n'étant pas aliéné, il devait répondre de ses actes devant la justice. Un nouvel expert, le Dr Briand, fut commis et, invoquant une hérédité assez lourde et l'éthylisme du criminel, il conclut à l'irresponsabilité totale. Un non-lieu termina l'instruction. Le cannibale fut interné à l'asile de Clermont-sur-Oise.

Là, comme il eut une excellente conduite et ne fit preuve d'aucune excentricité, on le libéra au bout de

deux ans (1). Il se rendit un jour chez M<sup>e</sup> de Moro-Giafferri. Le grand avocat lui demanda s'il ne pensait plus à son vice effroyable. Une lueur de folie passa dans ses yeux. Puis il pleura. Quelques jours après, la guerre éclatait. Le défenseur apprit, depuis, que son client était tombé dès les premiers chocs. Il pense que le monstrueux criminel s'est fait tuer.

\*  
\*\*

Le croira-t-on? Ce forfait inouï a sauvé une femme. En effet, au moment du crime, Didier était fiancé...

(1) Avec le système pénal actuel, le meilleur moyen que puisse employer un criminel pour recouvrer la liberté est d'invoquer l'article 64 du Code pénal. Quand, d'après l'expert, le criminel « était en état de démence au temps de l'action » (art. 64), on l'interne dans un asile sans qu'on établisse la moindre différence entre les malades et lui. Et, si sa conduite est satisfaisante, les médecins, qui ignorent sa vie passée et n'ont pas à la connaître, le remettent en liberté...

Il est évident que la société devrait se protéger par un régime plus sévère contre ces irresponsables qui commettent souvent d'autres crimes, après une période d'amélioration apparente. La création de quartiers spéciaux dans les asiles pour les anormaux criminels est indispensable.

## CHAPITRE XVIII

### LE RENARD DESARGENTE

Il fait rougir la robe rouge de son père, avocat général. Tandis que celui-ci brandit la loi, il la viole. La belle farce du destin que cet avocat de la société qui se prolonge en un escroc de haut vol ! Le père paya d'abord quelques dettes, pour limiter les premiers scandales, puis, submergé, il congédia son fils. « Et surtout, que je n'entende plus parler de toi ! » Ce fut vite dit. Mais, depuis, les gazettes ne l'entretiennent que des exploits filiaux.

Elevé dans le sérail des Dalloz, Fontanille en connaît tous les détours. Evidemment, le droit mène à tout, mais il en est trop sorti. Il montra quel profit il avait su tirer des leçons théoriques de la Faculté en obtenant les titres de docteur en droit et de lauréat de la Faculté. Avec de telles armes, il était prêt à lutter pour le mal, contre la justice !

Et la justice eut bien de la peine à ne pas avoir le dessous. Jamais inculpé ne joua mieux des facilités que la loi donne à ceux qui veulent la tenir en échec : opposition, appel, confusion, etc. Ce grand brasseur d'affaires

faïres pénales ne pouvait rester six mois sans éprouver le besoin de comparaître devant un juge d'instruction, et il était toujours à la tête de quelques splendides dossiers d'escroqueries. Quand, pour l'un d'eux, l'audience arrivait, il demandait des remises, invoquant son mauvais état de santé. Lorsque le président refusait une troisième ou quatrième remise, il faisait défaut. Par le moyen de l'opposition, il empêchait le jugement par défaut d'être exécuté. Pendant ce temps, il interjetait appel pour les affaires précédentes, jugées définitivement en première instance, et, quand elles étaient en état devant la cour, il renouvelait devant les conseillers la comédie du défaut si brillamment réussie devant les premiers juges. Les arrêts par défaut étaient, on le devine, remis en question par des oppositions faites en temps utile. Il n'omettait pas de se présenter, quand les affaires de première instance revenaient sur opposition et il n'attendait que d'être condamné pour interjeter appel. Par des manœuvres stratégiques, ce Foch du Code pénal s'efforçait d'obtenir la concentration de ses innombrables dossiers pour la même audience. Avec un grand salut, il demandait alors : « Messieurs de la cour, la peine la plus forte absorbe les autres, je sollicite la confusion. » Et les conseillers, effondrés derrière la pile de dossiers menaçant le plafond, ne prononçaient qu'une seule peine. Il était parvenu à ses fins. Il avait fait passer sa muscade, sous les toques galonnées des conseillers.

C'eût été le sous-estimer de penser qu'il ne multiplierait pas ses efforts, afin d'esquiver l'exécution de l'unique sanction prononcée. Il assassinait la cour de cas-

sation et le ministère de la Justice de pourvois en règle, de demandes de révision et de recours en grâce... Mais, pendant le temps gagné par ses procédures dilatoires, il ne restait pas inactif. Il commettait quelques nouveaux délits qui lui permettaient de vivre et qui refaisaient jouer les rouages de la justice déjà énumérés. S'il se retrouvait au milieu de ses anciennes, présentes et futures opérations, c'est qu'il tenait une comptabilité fort exacte des mandats d'amener, des mandats de dépôt, des expertises mentales ou comptables, des jugements par défaut, des arrêts de la cour, des mesures gracieuses, etc., dont il était flatté d'être l'objet.

Il émerveillait ceux qui, le sachant condamné à deux ans de prison, le rencontraient trois mois après l'audience, sur les boulevards, à la terrasse d'un café, dans l'animation d'une conversation d'affaires. Certes, comme toujours, il avait les joues un peu creuses et si grises qu'on ne savait si elles étaient glabres ou mal rasées. Mais les mains gantées de suède jaune clair, en complet gris du tailleur smart, la moustache lustrée, le lorgnon en bataille devant des yeux noirs étincelants comme le charbon d'un arc voltaïque, ce businessman semblait sûr du succès et de sa conscience. Cependant, n'ayant pas liquidé la dernière peine prononcée, il était en train de se coincer dans la chaîne..

Son chef-d'œuvre fut d'obtenir la loi de sursis après avoir collectionné nombre de décorations pénales, alors que le bénéfice de la loi Bérenger n'est même pas ac-

cordé à tous les inculpés primaires. Devant ce sursis mirifique, encadré par les taches noires de ses condamnations, les juges, en lisant, à chaque procès, son casier judiciaire central, restent ébaubis. Et il en est plus fier que s'il avait mérité le prix Montyon.



Il a une vocation pour l'escroquerie. Il en a fait son métier; son intelligence presque géniale, embrasée, parfois bouillonnante, s'emploie uniquement à l'art de tromper le monde. Son immense culture, sa compétence en sciences économiques, financières, juridiques, sa connaissance de huit (!) langues étrangères aident à la réalisation de ses desseins, en augmentant la confiance qu'inspire son aspect sympathique, nécessité professionnelle de tous les escrocs. Selon toutes probabilités, un nombre anormal de circonvolutions divise la matière grise de son cerveau, où un anatomiste découvrirait, sans doute, des cimes et des précipices. Les zigzags de son existence correspondent à sa substance cérébrale en montagnes russes. Le premier psychiatre qui l'a examiné a déclaré qu'il a des tares, et « qu'il présente une paralysie incomplète du côté droit, manifestation d'un déséquilibre constitutionnel du système nerveux et, qu'en conséquence, sa responsabilité est atténuée. » Fontanille a pris copie de cet examen mental. Et à chaque comparution, il l'exhibe comme un passeport pour franchir la frontière de la liberté.

Depuis vingt ans, il ne vit que de détournements,

avec grandes mises en scène. Il a le sens de l'actualité. Il se sert des plus belles inventions... pour faire des dupes. Aux débuts du cinéma, il tente de réaliser une conception originale : une baraque pliante pour un cinéma ambulant. Cette idée neuve attire des capitaux, mais la baraque n'a jamais l'occasion de se déplier, et le cinéma ambulant de quitter le domaine des abstractions, car l'affaire, à peine née, se termine devant un syndic de faillite et un juge d'instruction. Un peu plus tard, il crée « La Société anonyme française de Chimie industrielle » pour la vente d'un produit dit « Maxiline présentant tous les avantages du celluloid sans être inflammable ». Comme tous les inventeurs, il recueille bien des déboires, mais, en plus, trois mois de prison. Jamais il ne dépensa autant de fantaisie que pour la société se proposant d'étudier, à fin d'exploitation électrique, le Guadalquivir.

La guerre surexcite son activité. Réformé pour tuberculose, il combat à coups de brochures. Il édite la carte de la zone des armées, puis la carte symbolique de l'Europe. Une société dont il est l'organisateur, « les Editions Delandres », publie un périodique : *Les Cahiers de la guerre*, dont le premier numéro s'intitule : « Pourquoi nous serons vainqueurs ». Un immense succès : 325.000 exemplaires pour chaque numéro. Les journaux français et étrangers reproduisent les extraits de sa prose. Il rédige un rapport sur les nouveaux sous-marins allemands ; un rapport secret sur l'expédition des Dardanelles « cité, prétendra-t-il, par la commission parlementaire anglaise d'enquête » ; des ouvrages avec

des cartes dessinées par lui-même sur l'espionnage allemand, sur Louvain, sur les trains sanitaires, etc. Le service de santé lui doit même une civière à longueur variable de son invention.

Il devient une manière de personnage. Depuis les hostilités, on ignore le passé de bien des gens qui semble remonter seulement à 1914. Au ministère de la Guerre, Fontanille a ses grandes et ses petites entrées. Il y fait la pluie, le beau temps et l'orage, car il lui arrive d'obtenir des nominations d'officiers supérieurs ou des sanctions désirées par l'armée. Chez lui, boulevard des Capucines (il avait déménagé de son appartement trop exigü de la rue Bergère pour transférer ses bureaux près du Café de la Paix), c'est un défilé continu d'officiers de tous grades et de tous pays. Bien placé pour recueillir des commandes de fournitures militaires, il ne sait pas résister à la tentation de se servir de ses relations. Il se met à livrer des gants, des périssoles, des couteaux pour nettoyer les tranchées. Jamais il n'a été si près de la fortune. Malheureusement, les Russes lui passent des ordres trop considérables. Il emprunte pour les exécuter. La première commande est réglée, mais la seconde ne le sera jamais à cause de la déroute de l'armée russe. Il se trouve sans marchandise, sans argent. Sa maison d'édition ferme ses portes. Ses fournisseurs s'adressent au tribunal correctionnel. Montant total des factures réduites par l'examen mental: huit mois de prison... « Et ces huit mois, affirme-t-il, par la faute de Kerenski, en pleine pagaïe... »



Sorti depuis quelques semaines de Fresnes, Fontanille, à l'époque de l'armistice, faisait la connaissance dans la crémèrie où il prenait ses repas d'un M. Hotton (1), attaché au sous-secrétariat de la liquidation des stocks. M. Hotton le présentait au commandant Goyon et à deux autres de ses amis, tous trois attachés à la liquidation des stocks. N'ayant exercé que le métier de soldat pendant les hostilités, ils cherchaient anxieusement une situation. Fontanille, jamais à court de belles affaires... imaginaires, suggéra l'idée d'une association. Ainsi naquit le « Comptoir des industries de la soie » pour lequel chaque associé versa 8.000 francs, hormis, bien entendu, Fontanille. Celui-ci, un peu à l'étroit dans le cadre de cette modeste affaire, se lançait dans des opérations plus importantes. Il se rendait acquéreur de 400.000 francs de chaussures. Sur ses indications, le commandant Goyon achetait un lot de chaussettes aux stocks américains de Trouville-sur-Mer. Peut-être, les porteurs de chaussures eurent-ils besoin de chaussettes, car les deux lots furent rapidement vendus avec un grand bénéfice. Il rejoignait la fortune, quand le père d'un des associés, avoué à E..., apprit à son fils le passé fulgineux du fondateur du Comptoir. Les quatre anciens attachés aux

(1) Les seuls détails inexacts de ce chapitre sont les noms des personnes qui furent en rapport avec Fontanille.

stocks, furieux d'avoir travaillé en si mauvaise compagnie, le liquidèrent avec célérité. Fontanille avait manqué de prudence. Pourquoi n'avait-il pas pris la précaution élémentaire de demander des renseignements sur la crédulité de ses futures victimes ?...

Après cette brusque sortie, il se releva sans effort. Il avait eu la maladresse de collaborer avec des gens honnêtes. Il avait été victime de sa célébrité pénitentiaire. Mais quoi ! les textiles n'étaient pas la seule industrie productive. Homme de son temps, il comprit combien il lui serait aisé d'exploiter les sentiments de solidarité et de charité nés et développés avec les misères de la guerre.

Rien ne pouvait être plus populaire qu'une société de porteurs de fonds russes. Le public le lui prouva, quand il eut envoyé la même annonce à 250 journaux provinciaux :

« Les porteurs français de fonds russes sont priés de bien vouloir se faire connaître au Comité français de porteurs de fonds russes, 10, cité Trévisé, à Paris, pour une communication intéressante, en joignant à leur lettre une enveloppe affranchie portant leur nom et leur adresse. »

Il avait évité de faire la moindre publicité à Paris, car les annonces y étaient très surveillées, et il ne voulait pas recevoir de visites. Le siège social ne comprenait qu'une pièce vide et n'occupait qu'un seul

employé, un certain M. Quissac de Beaupaire, qui avait déjà fréquenté quelques cabinets de juges d'instruction pour banqueroute, entretien de concubine, etc. Lui, voulant rester derrière les portants, ne faisait même pas partie du conseil d'administration. Et il se présentait parfois comme un secrétaire ou un employé de la direction.

La direction, qu'il partageait en réalité avec de Beaupaire, ne chômait pas. Il manquait de temps pour toucher les mandats, dont le montant, à sa demande fort habile, ne dépassait pas cinq francs, et pour envoyer la circulaire ainsi conçue :

« Comité français de porteurs de fonds russes.

« Il est certain que, sans notre action, aucun des coupons russes ne sera payé ; il est donc indispensable que tous les porteurs de titres russes répondent à notre appel et qu'ils donnent ainsi, par leur nombre, le poids et l'autorité nécessaires aux justes réclamations que nous formulons en leur nom.

« Grâce au noble désintéressement de la presse, qui nous a accordé son concours gratuit, la cotisation est minime (5 francs) et absolument infime au regard de la somme que vous avez déboursée.

« Le concours de tous, grands et petits, nous donnera la certitude d'arriver à une solution satisfaisante, comme cela a été pour le cas du Brésil qui, après quatre ans de suspension de paiement, vient de payer tout l'arriéré, grâce à l'action du Comité des Porteurs.

« Dans l'attente de votre adhésion, et l'espoir de vous donner ensuite promptement de bonnes nouvelles, nous vous prions, etc...

« Pour le Comité :

« De Beaupaire ».

Ainsi qu'on le voit, il faisait allusion, dans cette circulaire, au Brésil; seulement, il oubliait d'indiquer que le Comité des Porteurs, dont l'action avait été efficace, n'était pas le sien, mais celui de l'Office national. Les lecteurs, entraînés par cet appel à la solidarité, envoyaient leur adhésion. Un jour, Fontanille reçut 2.000 lettres. Il se vanta même d'avoir touché en trois jours 25.000 francs en mandats de cinq francs. Surmenés, les deux complices se rencontraient souvent le soir au domicile de Beaupaire pour finir de dépouiller la correspondance. Dans le quartier, on trouvait des milliers d'enveloppes vidées de leur contenu, éparpillées dans les poubelles...

De Beaupaire proposait à Fontanille de faire, quand ils auraient atteint le chiffre de 50 ou 60.000 adhérents, un placement à la Bourse, beaucoup plus avantageux que les fonds russes...



La Société des Porteurs de titres russes n'assouvissait pas le besoin d'activité de Fontanille, attiré constamment par les grandes misères.

En même temps qu'il consacrait ses efforts aux vic-

times françaises de la révolution russe, il ne négligeait pas d'exploiter une nouvelle source de bénéfices : les sinistrés.

C'est à eux qu'il destinait théoriquement « le Comité français d'éditions militaires », dont il fixait le siège social dans une chambre meublée qu'il louait boulevard de Sébastopol, et l'objet du comité était la vente, au profit des œuvres de reconstitution, « de vignettes-timbres reproduisant des monuments, statues, personnalités, etc. »

Il n'effarouchait pas ses futures victimes par des prétentions excessives. « Pour chaque versement d'un sou, un timbre sera remis. Toute personne ou toute collectivité (commune, paroisse, école) qui sera parvenue à constituer la somme de 1.000 francs, deviendra par le fait même la marraine d'un foyer. Le fait sera attesté par un diplôme splendide. »

Il pensa sagement que, réduit à ses propres forces, il n'obtiendrait qu'un succès incomplet. Telle une plante parasite, il se plaça dans l'ombre de plus grands que lui. En qualité de directeur du Comité français d'éditions militaires, il proposa à une œuvre de guerre, « l'Œuvre de la Somme dévastée » de la faire bénéficier d'une édition de petits timbres qui seraient vendus par des personnes de bonne volonté. Les sommes ainsi recueillies reviendraient à l'œuvre de guerre et il se contenterait de toucher une modeste commission. Avec empressement, « La Somme dévastée » accepta ce concours qui ne lui coûtait rien. Ayant sollicité aussi le « Syndicat des communes dé-

vastées de la vallée de Munster », il vit avec plaisir sa suggestion agréée, ce qui lui permit d'imprimer l'entête suivant sur son papier à lettre :

« République française,  
Département du Haut-Rhin,  
Syndicat des communes  
sinistrées de la vallée de Munster. »

L'honorabilité de sa société, « Le Comité d'éditions militaires », se sustentait de celle des deux œuvres de guerre, elles, uniquement philanthropiques.

\*  
\*\*

Le succès du Comité français d'éditions militaires, ainsi cautionné, s'affirma. Les conseils municipaux se réunirent dans toute la France pour savoir si leur commune devait favoriser l'achat des timbres. Le facteur apportait la correspondance dans des sacs, boulevard de Sébastopol. Fontanille reçut cinq cents tableaux de peintres français, qu'il avait sollicités pour les vignettes de sa société charitable. Comptant retirer de la vente de ces œuvres d'art une somme importante, il les fit encadrer aussitôt. Seulement, et ceci inquiétait Fontanille, les artistes qui avaient répondu à son appel entendaient se faire payer le strict dédommagement de leur travail. Quand ils rendaient visite à Fontanille, celui-ci s'ingéniait à les éconduire en leur recommandant :

« Remplissez donc un bordereau récapitulatif des dessins exécutés, il manque au dossier. »

Afin d'éviter les réclamations verbales, de plus en plus nombreuses et pressantes, Fontanille donna congé au propriétaire de la chambre meublée du boulevard de Sébastopol. Dès lors, quand les peintres et les imprimeurs se présentèrent pour obtenir le règlement de leur dû, ils ne tardèrent pas à apprendre que le comité était composé d'une seule personne, et que le siège social, encore une chambre meublée la veille, n'était plus que la loge de la concierge, où le directeur prenait son courrier chaque jour, de bon matin.

Dans le monde des ateliers, on se mit à parler ouvertement d'escroquerie. Les artistes, non payés et bernés, étaient peu flattés de voir que leurs œuvres ornaient le papier à lettres de Fontanille et contribuaient ainsi à augmenter le nombre de ses dupes.

\*  
\*\*

Des plaintes parvinrent au Parquet du procureur de la République, autant pour le Comité d'éditions militaires que pour la Société des Porteurs de fonds russes dont les adhérents attendaient vainement un signe d'activité. Des lettres exprimaient la déception des expéditeurs et la fureur de se voir escroqués. D'autres, comme celle-ci émanant d'évacués de Verdun, réfugiés dans la Creuse, étaient poignantes :

« Monsieur le procureur,

« J'avais envoyé les cinq francs après bien des hésitations,

tations, car ce n'était plus la même adresse. Est-ce une succursale, ou la maison a-t-elle deux sorties ?

« Comme cet individu ne doit pas avoir eu le temps de toucher mon mandat, j'espère rentrer dans cette somme qui nous fait bien défaut, nous sommes réfugiés de Verdun, dans une campagne loin de la gare, c'est pourquoi j'ai hasardé afin d'être renseigné. »

Fontanille fut arrêté. Alors, il joua de sa tuberculose. Le lendemain de son arrivée à la Santé, il réussit une admirable poussée bacillaire. Il écrivit à son juge d'instruction que le jour il était en proie à des frissons continus et que la nuit il souffrait d'accès de toux et de suffocations empêchant tout sommeil. « Il me faut le grand air et surtout le réconfort moral, ce que je ne puis trouver qu'auprès de mon père qui habite maintenant la campagne et qui me fera donner tous les soins nécessaires quoique je sache que mon état ne pardonne pas et que je puisse seulement espérer une prolongation de la vie. »

Le juge commit un médecin qui, après l'avoir examiné, déclara :

« 1° Fontanille est dans un état général grave. Sa situation est presque désespérée, car il présente une tuberculose généralisée aux deux poumons, avec une température élevée et persistante ;

« 2° Sa situation est telle que nous ne croyons pas qu'on puisse le déplacer. Il n'a pas la force nécessaire pour pouvoir se lever ;

« 3° Dans ces conditions, nous ne croyons pas qu'une

liberté provisoire s'impose, puisque, d'une part, sa situation est tellement désespérée qu'elle ne peut vraiment pas s'aggraver par la détention prolongée et que, d'autre part, s'il était mis en liberté provisoire, il faudrait immédiatement le placer dans un hôpital. Or, à l'infirmerie centrale de Fresnes, il reçoit les soins qui lui sont nécessaires.

« Un transport pourrait exposer Fontanille à une issue fatale. »

Donc, médicalement, Fontanille était presque mort. Il considéra que, pour bénéficier d'une mesure de liberté provisoire, il avait eu le tort de forcer la note et qu'il est nécessaire d'apparaître un peu plus vivant. Il améliora à volonté son état, mais sans excès, pour rester en veilleuse.

Un autre médecin, commis quelques semaines plus tard estima que la détention préventive ne pouvait que donner un coup de fouet à sa maladie.

De plus, le psychiatre désigné par le juge d'instruction, à la demande de l'avocat, conclut à la responsabilité atténuée de l'inculpé.

Contraint par ces deux rapports, le juge mit Fontanille à la porte de la Santé.

L'instruction dura de longs mois. Fontanille se présenta d'abord à chaque convocation du juge. Mais quand la date du jugement approcha, son avocat reçut des lettres d'Algérie où, disait-il, il passait les derniers jours de sa vie, soigné par son père, accouru à son chevet. Le défenseur, sincèrement ému par les missives pathétiques et toujours ultimes du malade, demanda au

tribunal, avec des trémolos dans la voix, une remise lointaine de ses affaires :

— Ah ! Messieurs, laissez donc Fontanille mourir dans les bras de son vieux père.

✱

Tandis que le tribunal, son défenseur M<sup>e</sup> Joseph Python, à l'éloquence si chaude et si émouvante, et la police le croyaient en Algérie, Fontanille, décrété mourant et demi-dément par la Faculté, objet d'un nombre important de plaintes et de mandats d'amener, Fontanille qui avait simplement prié un de ses amis algériens de glisser dans une des postes d'Alger les lettres qu'il avait rédigées à Paris, se trouvait dans la capitale à la tête d'une troupe de dactylos, expédiait une correspondance encombrant les postes de la France entière, brassait des affaires considérables, dignes de son activité et de son intelligence commerciales.

Sitôt le porche de la Santé franchi, il était allé fonder, dans un quartier du centre, « Les Docks et Entrepôts de Paris », raison sociale habilement trouvée, qui semble avoir été déjà vue quelque part et qui évoque la vieille maison de confiance.

Ses bureaux ne comportaient qu'une seule pièce, meublée d'un employé très agité, Désary, d'une dactylo, d'une table, d'une machine à écrire, d'une pile de papier lourd et gravé comme du papier de femme élégante, et d'un téléphone, instrument essentiel et admirable qui lui permettait de traiter des affaires multiples sans

se montrer et d'affirmer dans ce local à peu près vide qu'il était propriétaire de stocks considérables.

Pendant un mois, l'employé Désary, avec le renfort du Bottin, avait rédigé des adresses sur des enveloppes, car il n'y avait pas encore de circulaires à insérer.

Un jour, après deux semaines d'absence, le patron faisait irruption dans le bureau : « On va écouler de la pharmacie ! » Alors les circulaires expédiées avec célérité tombèrent comme éparpillées du haut du ciel par des ballons, sur l'ensemble du territoire. Devant cette invasion postale, la France pharmaceutique n'eut pas le temps de dire : « Ouf ! » et les potards ne purent se concerter. Ils sautèrent sur leur encrier pour souscrire aux conditions de paiement : la moitié du montant de la commande immédiatement et l'autre moitié à la réception des marchandises. Psychologue, Fontanille, dans le volumineux catalogue joint aux circulaires, avait pris soin d'indiquer des prix élevés pour les produits d'usage peu courant, encadrant des médicaments usuels à des prix dérisoires.

Le pays pharmaceutique répondit à cet intelligent appel. Dans le bureau de Fontanille, où il stationnait longuement, le facteur allégeait chaque jour sa boîte d'une liasse de mandats et de lettres chargées... Désary délaissait les enveloppes. Il était passé chef du personnel. L'unique dactylo du début était entourée maintenant d'un essaim d'une quinzaine de jeunes et charmantes collègues. Les machines, brouillant leur cacophonie, rendaient fous les voisins, dont le nombre di-

minuait d'ailleurs, car les bureaux s'étaient agrandis d'une, deux, trois, quatre, puis huit pièces. Il avait même fallu louer l'étage supérieur ; Fontanille payait 3.500 francs par mois au lieu de 300. Il menaçait d'occuper l'immeuble.

Cette envahissante usine à correspondance s'agrandissait comme, par prolifération, une colonie de madrepores.



Pour placer le reliquat de son activité, très partiellement dérivée par le Comptoir des Stocks, Fontanille chercha un autre local. Changeant de profession, il changea de nom, selon son habitude. Car dans le parisien désert d'hommes, il suffit de prendre des noms différents pour vivre des vies différentes, simultanément, sans danger de se voir trahi par un recouplement. Autrefois, il s'était fait appeler Delandres, Deville, marquis de Vaurens, comte de Chabannes, baron d'Allards, etc. Aux Docks et Entrepôts, on le saluait : « Monsieur Vlodiet ». Créant l'entreprise « Francia », il se dénomma Schneider. Et si l'on insistait : « Fernand Schneider, cousin de Schneider, du Creusot, et administrateur de la S.O.M.U.A. Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole normale supérieure ».

Les Docks et Entrepôts étaient la société prosaïque, uniquement commerciale. Œuvre philanthropique, patriotique et de propagande française, « Francia » se présentait sous un aspect national. Elle éditerait, avec la collaboration de 200 rédacteurs, une encyclopédie qui

devait être le livre d'or de l'armée française. Il embriqua une vingtaine de dactylos et les attacha à leurs pièces, leur Remington, dans ses bureaux. Quand furent prêtes les circulaires à en-têtes interminables gravées sur du papier somptueux, il en mitrailla la France... Un colonel en retraite, le colonel Brémontier, commandeur de la Légion d'honneur, promu directeur technique, devait diriger les opérations de « Francia ». Il compléterait par sa présence l'action rassurante du papier à lettres et d'immenses bureaux loués boulevard Saint-Germain ; il serait le certificat vivant de l'honorabilité de la firme.

Ce parfait brave homme qui, d'ailleurs, resta ignorant du rôle que jouait Schneider, avait été appâté par une annonce insérée aux frais de Fontanille-Schneider, dans *La France Militaire* :

« Officier supérieur pour contrôle administratif est demandé. »

Le soir même de la signature du contrat, pour mieux le sceller, Fontanille-Schneider invitait le colonel Brémontier dans un restaurant à la mode. Regardant l'avenir à travers le cristal des verres remplis d'anjou moelleux jaune d'or, l'officier retraité y voyait l'image de sa fortune naissante.

Après le colonel, le directeur de « Francia », pour diriger la section du Livre l'Or intitulé : « L'Art et l'Ingénieur », s'adjoignait un autre collaborateur, un ingénieur, président d'une ligue d'ingénieurs dont un ministre était le président honoraire. Mais Schneider avait posé une condition à l'admission :

— Je vous donnerai, dit-il, un poste d'administrateur, si vous souscrivez 100 actions à 100 francs, c'est-à-dire 10.000 francs.

— Mais, monsieur le Directeur, je ne demande pas mieux que de m'intéresser à votre société. Seulement, étant en quête d'une situation, je cherche plutôt à gagner de l'argent qu'à en donner.

— Eh bien ! monsieur, souscrivez un nombre moins grand d'actions.

— Impossible, monsieur le Directeur, et mes enfants...

— Eh bien ! prenez-en deux, que diable, et n'en parlons plus !

L'ingénieur versa 200 francs, heureux de se voir à la tête d'un poste important dans cette société dont l'avenir — d'une durée de 99 ans, disaient les statuts — s'annonçait brillant. Schneider faisait face largement aux dépenses d'installation de « Francia » grâce aux fonds provenant des Docks et Entrepôts... De plus, toujours sous le nom de Schneider, il louait avenue de l'Opéra un appartement de 32.000 francs pour y créer une « banque hypothécaire destinée à soutenir l'Encyclopédie ». Manifestement, la société prenant une telle extension, était en bonne voie. Le courrier enflait chaque jour. Les dactylos, retenues au delà de leurs heures de sortie, devenaient nerveuses. L'ingénieur confiait son contentement au colonel dont la figure épanouie reflétait la joie. Jamais l'ancien officier n'avait été en possession de si beaux espoirs...

Et c'était la première fois qu'il faisait des affaires...



Si les deux sociétés : « Les Docks et les Entrepôts » et « Francia » prospéraient, elles étaient loin d'être aussi florissantes que la troisième entreprise de Fontanille-Schneider : sa maison de photographie. Il publiait depuis des mois, dans la sixième page des journaux, l'annonce suivante :

« Confiez-nous une photographie ! Nous ferons votre agrandissement pour rien ! »

Et des représentants circulaient par toute la France, n'épargnant pas les plus petits villages :

— Vous n'avez pas un fils tué à la guerre ? Donnez-nous sa photographie. Nous en ferons un portrait grandeur nature... Et nous ne vous demandons pas un centime

Ou bien :

— Vous avez perdu votre mari, madame ? Ne vous serait-il pas agréable de le voir vivre près de vous, dans un grand portrait ? Rien n'est plus simple, même si vous ne possédez du disparu qu'une photo-identité.

Ou encore :

— Allons, vous avez bien un ami, une amie, un être cher dont vous voulez conserver les traits... Pas un sou à nous verser...

Et les commandes affluaient... Elles étaient bien exécutées gratuitement. Mais les agrandissements, du reste pitoyables, n'offrant qu'une ressemblance lointaine, étaient livrés avec un cadre dont la facture était horriblement chère !

Les bénéfices s'élevaient à 15.000 francs net par mois, tous frais généraux déduits. Fontanille-Schneider, en quatre mois, avait pu payer, grâce aux gains réalisés, le prix d'achat de ce fonds de commerce de photographie. Il comptait sur cette exploitation pour subvenir aux frais de « Francia ».

C'étaient ces agrandissements gratuits qui lui rapportaient le plus.



Pour gagner la partie, en dirigeant simultanément ces trois entreprises, ce génie des mauvaises affaires n'économisait pas sa peine. Cet homme à haut voltage, à l'esprit crépitant, s'entortillait dans mille difficultés pour le plaisir d'agir. La nuit, il effectuait mentalement d'autres opérations. Le matin, à 7 heures, il était à un de ses bureaux. Souvent, le soir, à 11 heures, il séquestrait encore ses dactylos, ne tapotant plus que des fautes d'orthographe.

Son personnel ne regimbait pas, parce qu'il le récompensait généreusement. Il payait 350 francs par semaine ses dactylos. L'une d'elles, qui avait veillé fréquemment jusqu'à deux heures du matin, lui demanda un voyage de repos. « Je compte sur tous les charmants pharmaciens de France pour m'offrir ce petit déplacement », écrivait-elle à son directeur, qui ne sut pas résister à une si spirituelle requête. Mais, quant à lui, il observait les règles d'un ascétisme inattendu. Il s'abstenait de toute dépense excessive. Pas la passion

des femmes, pas celle du jeu, pas même, en réalité, celle de l'argent : un sage ayant la folie des affaires.

Il ne gaspillait l'or que pour en récolter. On le prenait pour un multimillionnaire. Avec l'air de Créans, il affirmait : « Mais l'immeuble de l'avenue de l'Opéra m'appartient ! » Autour de lui, il créait une atmosphère de confiance grâce à la fortune dont il prétendait jouir, à son intelligence supérieure, à sa parole facile, à ses connaissances très variées qu'il étalait. Compétent en toutes matières, il ne négligeait aucune occasion de placer une preuve de son érudition. Il avait tout, le savoir, le savoir-faire et le faire-savoir pour réussir à escroquer, même le cœur des femmes. Il avait volé son amie au mari, qui lui avait loué, en 1921, une chambre meublée à Pantin. Après une maladie grave, pendant laquelle elle l'avait soigné et avait subvenu à ses besoins, il voulut sans doute prouver qu'il avait contracté envers cette femme une dette de reconnaissance, qu'il ne pouvait payer, à cause de la jalousie du mari. Il s'enfuit avec sa garde-malade. Et comme, malgré les sommes importantes dont il pouvait disposer, il était toujours à court d'argent, elle consentait fréquemment une délégation sur son propre salaire et sur la solde de son mari, qu'elle continuait de voir.

En échange de ces marques de dévouement, il ne lui accordait chaque jour que quelques instants d'attention. Il la laissait dans l'ombre. Parce qu'elle n'était pas brillante, il ne la sortait pas de ses fourneaux. Il la faisait passer pour sa sœur. Les voisins s'étonnaient que la si proche parente du roi du Creusot essayât les

vitres et posât les rideaux ; et, à l'occasion de ce mystère domestique, ils s'égarèrent dans une succession infinie d'hypothèses...



Parfois, l'esprit des employées était aussi traversé par des éclairs de soupçons. Ils voyaient le Pactole entrer dans leurs bureaux, mais jamais la moindre marchandise en sortir.

Fontanille s'était accordé un temps de répit en fixant à ses clients un délai de trois mois pour la livraison d'une partie des commandes, après le versement des fonds. A l'issue de cette trêve, en décembre 1922, des réclamations se glissèrent parmi les mandats. Timides au début, elles devinrent rapidement plus menaçantes et plus nombreuses. Avec l'argent des derniers mandats et chèques postaux, Fontanille remboursa les premiers en date. Mais les doléances de sa clientèle croissaient chaque jour, selon une progression géométrique. Il commençait à appréhender le facteur dont la boîte, encore récemment, n'était qu'un portefeuille bourré de billets de banque. « C'est la faute à la douane allemande si les marchandises n'arrivent pas ! » répétait-il. Désary, le chef du personnel, très nerveux, en colère constante contre les dactylos, son eczéma purigineux de la face tournant à l'écarlate, proposait à Fontanille de se rendre à Coblenz pour étudier la situation. Il réunissait les papiers nécessaires et se faisait photocopier. Mais Fontanille, dissuadant son chef

du personnel d'entreprendre ce voyage, lui déclara qu'il irait, lui-même, en Allemagne. Il passa devant l'objectif du même photographe, mais auparavant, il s'était fait couper les moustaches.



Un événement précipita son départ. Il avait loué à Melun un hangar pour entreposer ses marchandises au président de la Coopérative pharmaceutique. Celui-ci convoquait Fontanille pour lui signifier qu'il n'entendait pas que la société dont il était le président fût mêlée directement ou indirectement à l'affaire des Stocks : « Mais mes marchandises vont venir par péniches. Il y en aura vingt, et celles de tête ont déjà passé Vitry-le-François ! »

A peine Fontanille était-il parti que le président de la Coopérative était appelé au téléphone par deux pharmaciens de Vitry-le-François qui, ayant commandé de nombreux produits à Fontanille, demandaient des références sur les Docks. « Allez donc voir, conseilla le président, si les péniches ont passé Vitry-le-François. »

Les pharmaciens se rendirent aux écluses et, de retour, à Vitry-le-François, avisèrent télégraphiquement Fontanille que si celui-ci ne les remboursait pas, ils déposeraient une plainte contre lui.

L'impétueux Désary, sans consulter son patron, ne résista pas au désir de faire connaître ses sentiments, par l'alphabet Morse, à ces victimes récalcitrantes : « Vous êtes vraiment de franches canailles. » Fonta-

nille, au lieu de commenter le télégramme reçu, préféra agir. Il quittait Paris le soir même, prétendant rechercher ses « bateaux ».



De Rhénanie, quelques jours après, il adressa une lettre qui fut lue à haute voix par Désary au milieu du bouquet des dactylos. Elle se terminait ainsi : « Toutes mes affaires sont en voie d'arrangement. Je compte que le personnel est toujours fidèlement à son poste. Et je vous promets de confondre les mystificateurs. »

Une semaine après, nouvelle missive datée de Coblenz :

« Hansa Hotel, Coblenz.

« Cher monsieur,

« J'ai fait un très bon voyage et j'ai retrouvé ici les patrons. J'espère que maintenant tout va aller vite et bien. Je crois qu'il y aura des gens bien étonnés, et d'autres qui auront bien des regrets. Tout sera livré pour le 10 courant, en G. V. On travaille d'arrachepied partout. Nous devons tous nous retrouver à Rotterdam mercredi soir pour le stock hollandais. J'espère que tout va bien là-bas. Si je ne puis rentrer lundi, remplacez-moi au mieux jusqu'à jeudi. J'espère que le personnel ne vous donne pas de soucis et ne vous fait plus prendre de colères. J'ai acheté quelques souvenirs que je rapporterai si la douane le permet.

« A lundi donc, ou à jeudi, et bien à vous. »

Le personnel attendit le 10 et ne vit venir que des réclamations. Il se licencia de lui-même. Une pancarte sur la porte attira la curiosité des locataires de la maison : « Fermeture jusqu'à la fin du mois ».



Fontanille regagna bientôt Paris, mais ne reparut jamais aux Docks. Il se consacra, pendant quelques jours à l'œuvre philanthropique des agrandissements gratuits, et dans les bureaux de « Francia » à la propagande française à l'étranger. Un inspecteur l'arrêta, avenue de l'Opéra, alors qu'il installait la banque hypothécaire. Des perquisitions eurent lieu immédiatement. Il fallut chercher un camion automobile pour transporter à la Police judiciaire les dossiers des trois entreprises de Fontanille.

A son réveil, la France, en lisant les journaux, apprit qu'elle était escroquée. Rien que pour les Docks, les victimes déclarèrent avoir versé par acomptes plus de 400.000 francs. Quant à Fontanille, ses opérations embrouillées et harassantes ne lui avaient rapporté avec un mandat d'amener que quelques centaines de francs trouvées dans son portefeuille, le jour de son arrestation. Il se retirait pauvre, sans la satisfaction du devoir accompli. De lui-même, il était la première victime. Toute sa vie, d'ailleurs, il s'était borné à prendre l'argent de ses concitoyens, à le placer dans des entreprises variées, sans jamais rien prélever, durant ces translations, pour ses poches.

Dès qu'elles connurent sa capture, les dactylos qui

avaient été si largement appointées lui adressèrent au Dépôt des lettres multicolores, l'exhortant au courage. Le plus désolé fut le propriétaire de son appartement, un juge au Tribunal civil de la Seine qui, ignorant son passé, avait pris l'habitude de jouer chaque jour d'une heure de sa conversation, étincelante et docte.



1.037 pharmaciens déposèrent des plaintes ! L'expert eut le sentiment que ce nombre, déjà important cependant, ne correspondait pas à celui des dupes, dont beaucoup, par crainte du ridicule, ne se révélerent pas. Mais le juge d'instruction, ayant la preuve par les livres de Fontanille d'arrhes reçues, se vit contraint de prouver à certaines victimes qu'elles avaient été volées, alors qu'elles s'indignaient de l'entendre dire. Un pharmacien de Royan montra moins de réserve pour réclamer son dû :

« Royan, le 21 avril 1925.

« Monsieur le Juge d'instruction,

« J'ai été escroqué d'une somme de 700 francs par Fontanille, dont vous intruisez l'affaire.

« Cet individu, docteur en droit et en escroquerie, étant à sa quatorzième condamnation, j'ai demandé à M. le ministre de la Justice de me faire indemniser de la somme escroquée ou de prier M. le percepteur de Royan de ne pas exiger de moi le versement intégral de mes impôts.

« En effet, je paie des impôts pour être protégé contre les malfaiteurs. Or, non seulement l'Etat ne m'a pas protégé contre les agissements de Fontanille, mais en se montrant plein de mansuétude pour lui, il l'a incité à renouveler ses exploits.

« Contre un individu non expert en droit et en escroquerie, j'aurais pu me tenir en garde effective. Contre Fontanille, je ne le pouvais pas plus que vous, monsieur le juge d'instruction, ne pourriez vous tenir en garde contre votre pharmacien si celui-ci jugeait à propos, pour augmenter son débit de médicaments, d'ajouter à l'un des cachets que vous prenez au repas de midi quelques traces de culture sèche de microbes virulents, ou contre votre médecin s'il prenait fantaisie à celui-ci de vous soigner à l'envers du bon sens pour augmenter le nombre de ses consultations. Je vous mets bien au défi de dépister leurs gestes, si vous êtes réduit à vos propres moyens, de même qu'on pouvait me mettre au défi de dépister celui de Fontanille.

« Mais que dire des magistrats qui remettent en circulation des artistes de ce genre ? Qu'ils sont coupables, aussi coupables, sinon plus que les criminels qu'ils ont pour mission de juguler ? Je pense ainsi, de même que je pense que l'Etat est responsable pour eux ; c'est pourquoi je réclame instamment à l'Etat les 700 francs qui m'ont été escroqués par la faute et par la très grande faute des juges.

« Monsieur le ministre de la Justice, à qui j'ai déjà adressé plusieurs fois la même demande, sans obtenir

autre chose que des paperasses non négociables, m'a prié, en fin de compte, de m'adresser à vous.

« Veuillez donc, monsieur le juge d'instruction, me faire envoyer les 700 francs le plus tôt possible.

« Excusez-moi de vous parler ainsi, mais je préfère m'exprimer nettement, honnêtement, plutôt que de fabriquer sournoisement quelques grenades à mains que j'irai lancer dans quelques tableaux du Louvre, afin d'attirer l'attention du gouvernement sur les 700 francs qui me sont dus.

« Si vous ne pouvez pas disposer de 700 francs par le ministre de la Justice, demandez à M. le conservateur du Musée du Louvre de prélever 700 francs sur son budget d'achats ; si ce fonctionnaire ne peut prélever cette somme, demandez à M. le ministre des Beaux-Arts de l'y autoriser. S'il ne le peut pas, saisissez le gouvernement de l'affaire. Si le gouvernement n'y peut rien, qu'il en réfère à la Chambre et au Sénat. Si, enfin, ni vous, ni les ministères, ni le Parlement ne peuvent me faire rendre mes 700 francs, je tâcherai de les récupérer moi-même.

« Agréez, monsieur le juge d'instruction, l'hommage de mes sentiments respectueux.

A. CHARZY.

Les nuits du juge d'instruction furent troublées par ces menaces. Il mit la police judiciaire en mouvement, et le brigadier chef Page, chargé de l'enquête, remit au juge le rapport suivant :

« Rapport du brigadier chef Page :

« J'ai l'honneur de rendre compte que le sieur Charzy, pharmacien à Royan, qui a proféré des menaces contre M. le juge d'instruction, et M. Colrat, garde des Sceaux, n'a pas quitté Royan depuis le 7 mai dernier.

« Dans le cas où il quitterait cette ville pour se rendre à Paris, M. le commissaire de Police doit aviser immédiatement par téléphone M. le commissaire spécial de la gare Montparnasse et le Contrôle général des services de recherches judiciaires au ministère de l'Intérieur, pour que des mesures de protection soient aussitôt prises et qu'une surveillance soit exercée par la Police judiciaire aux arrivées des trains venant de Royan. Le sieur Charzy a été placé en observation au Service des garnis. »

Ainsi, le pharmacien de Royan serait surveillé, et s'il venait à quitter son officine, la police parisienne aurait le temps de prendre des précautions. Soudain, le 7 mai, il y eut une alerte : le pharmacien était monté à Royan dans le train de Paris.

« Commissariat de Police de la Ville  
de Royan-les-Bains

à

Monsieur le Procureur de la République,  
Palais de Justice, Paris.

« Monsieur le Procureur,

« M. Charzy, quarante-cinq ans, né en 1878, est parti

ce matin de Royan par le train de 8 h. 09 (train qui arrive ce soir à Paris-Montparnasse à 18 h. 55).

« Il est fort possible que M. Charzy, qui est monté en 3<sup>e</sup> classe dans un wagon-couloir de tête allant directement sur Paris s'arrête à Saintes, dont c'est la foire aujourd'hui.

« L'agent de chemin de fer préposé à la délivrance des billets n'a pu nous dire si M. Charzy, qu'il ne connaît pas, a pris un billet pour Paris.

« Dans le cas où M. Charzy reviendrait sans avoir eu le temps d'atteindre Paris, je vous en aviserai téléphoniquement.

« *Le Commissaire de Police.* »

Le juge n'attendant pas les grenades annoncées, et en route sans doute vers Paris, se dépêcha de faire luire aux yeux du pharmacien l'espoir d'une rentrée de fonds :

« Le juge M. .... à Monsieur le Procureur de la République à Marennes.

« J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire aviser M. Charzy, pharmacien à Royan, que, par ordonnance de référé d'avant-hier, il a été nommé un administrateur-séquestre à un fonds de photographie paraissant prospère et qu'avec le produit de ce fonds et le montant des sommes saisies, il y a lieu d'espérer que les personnes victimes des agissements de Fontanille pourront être en partie, tout au moins, désintéressées. D'ailleurs, un consortium est organisé. »

La perspective du succès que méritaient les efforts du consortium satisfait sans doute le pharmacien. En tout cas, il se tut.

Mais, pour avoir eu l'ennui de perdre 700 francs, il faillit se créer d'autres avanies. Le Parquet eu un moment l'intention de le poursuivre pour outrage à la magistrature.

♦♦

Le juge d'instruction n'était pas assailli seulement par les réclamations des plaignants : Fontanille l'assassinait de protestations d'innocence et de demandes d'expertises médicales. Dans sa cellule froide, il avait déclenché un violent accès de tuberculose. Dès le lendemain de son arrestation, il avait su rendre son aspect physique minable.

Se sentant réellement déséquilibré, il aggravait son état mental. A l'infirmerie spéciale du Dépôt, lorsqu'il était appelé dans le cabinet du médecin chef, le docteur de Clérambault, il entra la tête baissée, les yeux perdus. Il affectait de chercher une chaise, alors qu'elle se trouvait devant lui, regardait le surveillant avec méfiance, et ne répondait aux questions du médecin que d'une voix d'agonisant. D'autres fois, il portait tout son intérêt sur la chaise, la considérait de biais, et, tout à coup, s'asseyait dessus.

Il prétendait s'être empoisonné, et il se défiait de tout, même du mur, qu'il touchait avec crainte. Il multipliait les tressaillements du buste, souvent de tout

le corps. Seulement, quand il marchait en titubant, c'est qu'il y avait à côté de lui des points d'appui.

Pendant une quinzaine de jours, il interpréta son rôle avec application. Il accentua ses attitudes bizarres, retarda ses réflexes, multiplia les tressaillements. Puis, fatigué de mentir sans arrêt, d'exercer un contrôle presque impossible sur tous ses gestes, de ne se nourrir que d'ipéca sur l'ordre du médecin, il renonça à ses extravagances. D'ailleurs, sa vive intelligence paralysant son habileté le laissait sceptique quant à la valeur de son talent de simulateur.

Débarassé du souci de paraître plus anormal qu'il ne l'était, il ne se départit pas de son attitude triste et renfrognée. Le savant et très psychologue docteur de Clérembault se distrait de l'humilité présente de Fontanille, contrastant avec l'activité qu'il déployait en liberté pour organiser ses grandes entreprises, avec leurs vastes bureaux, leurs nombreux employés, leur clientèle nationale. Dehors, il se lançait avec une fougue morbide à la conquête du monde des affaires. Dans sa cellule, il se recroquevillait.

Il arrivait au médecin de le plaisanter sur le pli soucieux de son visage et sur ses énormes lunettes noires :

— Pourquoi prenez-vous l'air d'un prêtre défroqué ou d'un huissier qui serait devenu agent d'affaires ?

Un pli aux lèvres, comme avec pitié, Fontanille s'étonnait de l'étonnement du docteur :

— Il y a bien de quoi avoir du noir ici. Je suis seulement un homme qui a souffert toute sa vie. Et je

pleure sur tout ce que j'ai fait dans mon existence que j'ai gâchée.

— Mais sans être un simulateur, ne seriez-vous pas un « exagérateur » ?

— Parbleu, je m'exagère tout à moi-même.

Il disait vrai. Il quittait son travestissement et découvrait la misère de son infirmité mentale. Lors de la dernière visite, il serra à deux reprises la main du médecin et le supplia en pleurant :

— Monsieur, dans votre rapport, soyez bon pour moi.



La veille de l'audience, que Fontanille avait tenté de retarder par de multiples moyens dilatoires, le président reçut une lettre d'une station balnéaire du Midi. Le père de Fontanille était l'expéditeur de la missive. Il demandait au tribunal, non pas une faveur, qu'en qualité d'ancien magistrat il ne pouvait décemment solliciter, mais il priait les juges de tenir compte de la responsabilité atténuée de son fils... Le président fit appeler l'avocat de l'inculpé dans son cabinet, et lui recommanda :

— Maître, nous allons juger demain après-midi Fontanille, un de nos plus fidèles clients depuis vingt ans. Encore une fois ! Et à quoi bon le condamner ! Mais j'en arrive à l'objet de la visite que je vous ai prié de me faire. J'ai reçu un mot du père de votre client,

qui est un ancien magistrat. Vous n'insisterez pas sur ce point, n'est-ce pas ?

Bien entendu, c'était Fontanille qui avait chargé un de ses amis, habitant la Côte d'Azur, d'adresser au président cette lettre, dont il avait rédigé lui-même le texte.

Il se défendit pendant l'interrogatoire sans convaincre le tribunal qui, son siège fait, se borna à ouvrir avec crainte et consternation les dix énormes dossiers amoncelés en stock sur le bureau.

— J'affirme, répétait-il, que j'ai été d'absolue bonne foi dans cette affaire des Docks et que j'ai cru qu'un commanditaire hollandais, van Eckhout, aurait les marchandises que nous avons vendues aux médecins et aux pharmaciens. C'est pour lui que j'ai travaillé. C'est à lui que j'ai remis 135.000 francs, en plusieurs fois, sans exiger de reçu. C'est lui qui n'a pas envoyé les produits pharmaceutiques que j'attendais.

— Mais où l'aviez-vous rencontré, ce mystérieux van Eckhout ? questionna le président.

— Au cours de l'année 1923, j'ai rencontré tout à fait par hasard, à Lille, van Eckhout, que j'avais connu trois ans auparavant à Paris, alors qu'il s'occupait, rue Laffitte, de liquider des stocks de chaussures provenant des camps américains. Sur la demande de van Eckhout, j'ai accepté la direction de l'affaire des Docks.

— Mais où habite-t-il ?

— Monsieur le Président, je ne sais pas où il habite à Paris, car je ne l'ai jamais vu qu'au restaurant.

— Mais vous lui avez bien écrit. Or, toutes vos lettres aux clients étaient faites en double à la machine. Et on n'a pas trouvé le double d'une seule lettre adressée à van Eckhout.

— Je lui écrivais poste restante à Lille, Rotterdam, ou Coblenze. Rédigeant à la main les lettres à van Eckhout, je n'en ai pas de copie.

— Vous avez bien reçu de la correspondance de lui ?

— Deux ou trois lettres que j'ai brûlées.

— Et au sujet de l'affaire de photographies, pourriez-vous nous dire d'où vous aviez tiré les fonds nécessaires à l'achat de ce commerce.

— Je ne veux pas mêler des tiers à l'affaire. Mais je vous ferai remarquer, monsieur le Président, que, avec le revenu de la maison de photographie, 15.000 francs par mois, j'aurais pu, à la longue, désintéresser tous mes créanciers. Et c'est à cause de mon arrestation annoncée par tous les journaux que les plaintes ont afflué. C'est la presse qui a coulé mes entreprises. Cependant, toutes mes conceptions devaient avoir une grande portée, non seulement économique, mais morale et patriotique. Mon cinéma automobile, dont j'eus le premier l'idée aux débuts du cinéma, devait enrayer l'exode des villages vers les villes, en rendant la vie au village plus attrayante. Francia devait faire connaître la gloire de la France historique au monde entier. On reviendra à mon Comité de Porteurs de Fonds russes. Seulement, mes œuvres viennent trop tôt. Et je suis ici, tandis que d'autres se sont enrichis.

« Tenez, monsieur le Président, de 1913 à 1918, je

n'ai pas été condamné. Pourquoi ? Parce que j'ai fait des affaires qui ont bien marché. »

Le tribunal, désireux de s'octroyer un large répit jusqu'à la prochaine comparution de Fontanille, lui infligea cinq ans de prison.

Fontanille fit appel.



Pour préparer favorablement l'audience de la cour, Fontanille, cherchant à gagner le cœur du président, écrivit ce billet d'une écriture tremblée de moribond :

« Monsieur le Président,

« Je vous prie de m'excuser de vous adresser ces quelques lignes. Je viens à vous comme un pauvre chien perdu qui cherche une âme assez généreuse pour avoir pitié de lui. Je sais, en effet, que je me défendrai fort mal, car je suis très déprimé, et au bout de mes forces physiques, crachant le sang fréquemment ; seuls des soins prochains auprès des miens me permettraient peut-être d'obtenir un sursis dans le progrès du mal. Ce n'est pas que je tiens à la vie (qui a été si douloureuse pour moi), mais je voudrais surtout pouvoir aller solliciter et obtenir un pardon qui me permettrait de voir venir la mort avec moins d'angoisse. Jamais, malgré toutes les fautes qu'on m'a reprochées, je n'ai fait sciemment le mal, mais, hélas ! il est bien vrai que l'enfer est pavé de bonnes intentions.

« Je vous supplie donc, monsieur le Président, ainsi que la Cour, d'avoir pitié de ma détresse, et de réduire ma peine à un an ou treize mois de prison (un an, c'est si long, dans ma situation !), m'accordant la confusion avec celle prononcée le 28 juillet. Je vous promets que je me montrerai digne de cette bienveillance et que vous aurez ainsi fait une bonne action.

« Je m'en remets avec confiance à votre cœur, et vous prie d'agréer, monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

« G. FONTANILLE. »

Bien que tous les conseillers à la Cour, appelés à le juger, fussent d'anciens juges d'instruction qui avaient connu de ses précédentes affaires, Fontanille, grâce à un ardent appel à la pitié de M<sup>e</sup> Joseph Python, obtint que sa peine fût réduite à quatre années.



Condamné définitif, il ne perdit pas l'espoir de remuer le monde par ses idées et par ses affaires. Dans sa cellule de l'infirmierie de Fresnes, il complétait son instruction juridique par des études d'agrégation de droit et par des opérations plus merveilleuses que celles d'autrefois, il pensait racheter le passé.

De l'infirmierie, il tentait de correspondre avec un chef de service de « Francia » :

« Quelle terrible aventure, lui écrivait-il, que la

mienne ! Toutes les apparences sont contre moi et cependant je vous assure que je ne suis pas coupable. Il faut songer seulement à recueillir les épaves du naufrage pour permettre de reconstruire un jour le navire au moins en partie.

« A mon avis, il faudrait continuer ce dont nous avons parlé. Terminez les Pasteurs (les timbres) et autres. Je vous donnerai tous les renseignements nécessaires, ainsi que toutes les indications pour la vente ; je suis absolument sûr du succès. (Bien entendu, il faut renoncer complètement, pour le moment, à l'Encyclopédie ; j'espère bien pouvoir la reprendre un jour et la mener à bien.) Croyez-moi, et continuez cette œuvre qui rendra service au pays. Vous ne risquez rien et vous me sauvez, car je serai sûr de ma grâce lorsqu'on verra le résultat.

« Je vous envoie mes meilleurs souvenirs. »

Le destinataire ne répondit pas à cette lettre, et, pour éviter tout soupçon de complicité, il la fit parvenir au Parquet. Fontanille ne put donc, comme il l'eût désiré, diriger de sa cellule ses entreprises ressuscitées. Travaillant au projet d'une entreprise d'élevage, il s'assura la collaboration d'un de ses voisins de cellule, le baron R... Quand celui-ci fut libéré, il écrivit régulièrement chaque semaine à Fontanille en l'appelant : « Mon cher oncle », pour ne pas éveiller la méfiance de la censure de la prison. Ces deux esprits étaient bien faits pour se comprendre.

\*

\*\*

Malheureusement pour eux, ces deux esprits, aux spéculations de haut vol, ne se sont pas entendus. Dès son élargissement, Fontanille alla trouver le baron qui avait créé une société pour l'élevage en France du renard argenté. Le baron et Fontanille avaient trop de points communs pour faire bon ménage. Leur association se termina brusquement par l'expulsion de Fontanille, qui ne resta pas désemparé. Ayant l'intelligence d'un chef, il savait exploiter, tout seul, aussi bien que le baron, les renards argentés... et la crédulité publique.

Il fonda la « Société Française pour l'élevage du renard argenté. Société anonyme française à capital et personnel variables, 12, rue Lincoln, à Paris ». Moyennant un versement de 1.000 francs, chaque souscripteur pouvait devenir propriétaire d'une part donnant droit à 4 % des bénéfices de l'élevage de cinq couples. Une pluie de circulaires, de prospectus, d'annonces dans les journaux, intitulée : « Faire fortune », faisait savoir que les renards achetés par la société avaient été « matriculés » aux oreilles et que les souscripteurs auraient le loisir de les voir bientôt, en Haute-Savoie, dans le « ranch d'élevage », « sauf aux heures d'accouplement. »

Toujours très réservé pour lui-même, Fontanille se bornait à être le conseiller technique de l'affaire et, légitimement méfiant, il s'abstenait d'acheter des parts. Il lui avait bien fallu chercher des membres pour for-

mer le conseil d'administration, et il les avait trouvés, notamment en la personne de deux dactylos et d'un chauffeur d'automobiles. Celui-ci, administrateur délégué, reçut dix mille parts de fondateur, à titre de rémunération de ses apports qui consistaient « dans le bénéfice de ses études personnelles, de sa documentation et de ses démarches ».

En quinze jours, il reçut 600.000 francs. Jamais satisfait du résultat acquis, il projetait d'étendre son entreprise et d'étudier l'élevage des lapins, des porcs, des oiseaux pour parures de modes, des martres et des tortues du Japon. Mais le Parquet se contenta de l'exploitation intensive des renards et des... cochons de payants. Quand la police vint pour l'arrêter, il s'était envolé avec son amie et 250.000 francs qu'il avait prestement retirés de la banque Legrand. Le lendemain, un quotidien du matin annonçait ainsi la fuite de Fontanille : « Un renard à deux pattes, après avoir désargenté de nombreux souscripteurs dans une mirifique affaire de renards argentés, pose un lapin. »

Lors de la perquisition dans l'immeuble de soixante pièces, loué par Fontanille, 43, rue Raffet, le commissaire aux délégations judiciaires, M. Pachot, trouvait un renard — un seul — que l'escroc avait l'habitude d'exhiber à ses visiteurs. La pauvre bête, d'une robe désespérément terne, sans un seul poil argenté, errait mélancoliquement, dans son chenil, pensant peut-être à l'ingratitude de Fontanille qui avait fait fortune avec elle et avec ses congénères... illusoire. Elle fut saisie par la justice. Mais comme la pension pour son entre-

tien revenait cher à l'administration des Domaines, celle-ci résolut de se débarrasser de la bête solitaire en la vendant à l'encan. A la fourrière, rue de Pontoise, elle eut la tristesse de s'entendre annoncer ainsi par l'inspecteur des Domaines : « A vendre sans garantie aucune. » Triomphant de son compétiteur, un directeur de ratodrome, le dompteur Marcel, emmena la dernière victime de Fontanille. Sur les tréteaux des fêtes foraines, elle est montrée maintenant à d'autres badauds...

Le tribunal décida de juger Fontanille sans attendre son retour. Le banquier Legrand et les comparses, défendus fort habilement par M<sup>es</sup> Chantepie, Admirault, Edmond Bloch, Joisson, Mollet-Viéville, n'eurent que des peines légères ou furent acquittés. Toute la sévérité du tribunal se concentra sur l'organisateur de la Société des Renards argentés. Huit ans de prison. Mais, pour lui faire purger sa peine, il fallait d'abord qu'on l'arrêtât.



La police le recherchait depuis près de deux ans, quand elle apprit que son « client », après la faillite des renards argentés, avait organisé d'autres escroqueries à Marseille et qu'il y était même mort sous un faux nom.

Au reste, voici l'article publié par *Le Petit Parisien*, le vendredi 17 juin 1927 :

L'ESCROC FONTANILLE  
vainement recherché depuis deux ans  
S'ETAIT SUICIDE INCOGNITO

Sous le nom de baron Picarat, le premier rôle de l'affaire des renards argentés avait commis à Marseille de nouvelles escroqueries et, sur le point d'être arrêté, s'était empoisonné.

« Marseille, 16 juin.

« On se souvient que l'un des inculpés dans l'affaire des renards argentés, Gaston Fontanille, n'avait pu être retrouvé. Or, on vient de découvrir que Fontanille, après s'être suicidé, a été inhumé le 8 mars au cimetière Saint-Pierre, à Marseille, sous le nom d'Edmond Picarat, négociant, âgé de 47 ans. En octobre 1925, après la disparition de Fontanille, arrivait à Marseille un individu qui déclara se nommer Edmond Picarat, et qui était accompagné de sa femme. Il installa sur le vieux port une affaire de ventes de bijoux qui motiva bientôt l'intervention du Parquet pour escroqueries. Il remboursa les plaignants et fonda alors une affaire bancaire.

« A la suite d'une plainte pour détournements de titres et de fonds, le pseudo Picarat fut inculpé de banqueroute simple.

« Au cours des perquisitions, on découvrit chez lui des documents établissant qu'il avait recueilli des sous-

criptions importantes pour la création d'un imaginaire comité national pour la lutte contre la lèpre, présidé par « le baron Picarat ». Au moment où il allait être arrêté, Picarat s'empoisonna.

« Certains renseignements parvenus à la justice permettent de dire que le « baron Picarat » et sa femme étaient en réalité Gaston Fontanille et sa maîtresse Odette Letourneur. Le véritable Picarat a été tué à la guerre, et ce sont ses papiers qui ont servi à Fontanille. Celui-ci les avait reçus de sa maîtresse, amie de la sœur de Picarat. Un jugement du tribunal civil devra intervenir pour restituer au mort du cimetière Saint-Pierre sa véritable identité. »

Il avait escamoté sa mort !



Bien que les renseignements ultérieurs aient confirmé cette dépêche de journal, bien que la justice ait « déclaré l'action publique éteinte », il se trouve certaines personnes qui affirment avoir rencontré Fontanille, récemment, à Paris, sur les boulevards.

Oui... qui sait ? Qui sait si ce n'est pas lui qui dirige actuellement ces opérations financières louches qui demandent un certain génie et de la malhonnêteté ? Qui sait s'il ne prête pas son concours occulte à ces entreprises qui se développent à grand renfort de publicité et qui se terminent dans le scandale ? Cette dernière farce qu'il aurait jouée à ses contemporains lui assurerait le silence et l'impunité. Se faire passer pour mort

est peut-être le meilleur moyen qu'il ait découvert pour que la justice, sinon les affaires véreuses, le laisse enfin en paix (1).

(1) L'histoire du « Renard désargenté » illustre à nos yeux ce qu'écrivait le grand criminaliste belge, le Dr Ver-  
vaek, en août 1930 : « En effet, ni les mesures de bien-  
veillance des magistrats, les (il s'agit de certains récidiv-  
vistes) condamnant conditionnellement une première fois,  
ni les peines successives d'emprisonnement, ni les efforts,  
en prison, des directeurs, aumôniers et médecins pour les  
relever et les moraliser, ni même l'action de reclassement  
et de protection postpénitentiaire à laquelle se dévouent  
les organismes de patronage et de réadaptation sociale des  
condamnés, ne peuvent les prémunir contre de nouvelles  
fautes, les intéresser au travail, les maintenir dans la vie  
honnête.

De par leurs tares mentales, ils sont devenus et ils  
restent des récidivistes, antisociaux d'instinct, criminels  
non parce qu'ils le désirent ou le veulent, mais parce  
qu'ils sont impuissants à garder le droit chemin ; entraî-  
nés dans les fossés de la route par le poids des tares  
héréditaires et acquises sous lesquelles ils succombent.

Mais la pitié et le souci de leur rééducation ne doit  
pas nous faire oublier l'intérêt général. Aussi, en pré-  
sence de malades, d'anormaux et de vicieux qui se sont  
montrés aussi réfractaires aux mesures de bonté, de mo-  
ralisation et de protection qu'insensibles aux influences  
de correction et d'intimidation, la société doit, si ces  
êtres tarés et morbides se montrent dangereux pour elle,  
songer à des mesures de défense et d'élimination. » La  
nouvelle loi belge prévoit, à l'expiration de la peine subie  
par les récidivistes, un internement de longue durée.

## GEOLES BELGES

## CHAPITRE XIX

### GEOLES BELGES

Si quelques lecteurs, particulièrement patients, ne m'ont pas abandonné en chemin, ils raisonneront sans doute ainsi :

« Vous prétendez qu'une bonne partie des criminels sont des anormaux, que le milieu morbide est une grande source de criminalité, que les examens mentaux servent trop fréquemment de brevets d'impunité à ceux qui en sont l'objet ; que la détention est d'une inefficacité presque absolue à l'égard des récidivistes qui s'habituent aisément à ce régime ; qu'enfin les mots relèvement, amendement restent étrangers au vocabulaire pénitentiaire. Mais, où voulez-vous en venir ? Croyez-vous donc qu'on puisse traiter chaque individu suivant ses tares et transformer les gardes-chiourme en professeurs de morale civique ? »

Eh bien ! ces impossibilités, le pays le plus voisin de nous, dans l'espace et par le cœur, les a réalisées.



Pour n'en pas douter, il suffit de prendre le train à Paris, à deux pas de la vieille prison de Saint-Lazare. Quatre heures après, à la sortie de la gare du Midi, à Bruxelles, un tramway vous mène à la prison d'hommes et de femmes de Forest, massif, mais accueillant bâtiment en briques rouges, où les ferrures brillent avec un éclat de miroir, et où les murs sont si nets qu'aucun détenu ne songerait à les maculer d'inscriptions. A Saint-Lazare, le soleil reste à la porte. Ici, il est dans la maison.

Depuis 1907, fonctionne à Forest un laboratoire de recherches d'anthropologie criminelle, sous la direction du Dr Vervaeck, l'âme de la réforme pénitentiaire en Belgique. Il y a donc plus de vingt ans que ce savant étudie les criminels :

« Voici, nous disait-il, en quoi consiste la réforme pénitentiaire. Dans chacune des neuf prisons principales de Belgique est installé un laboratoire qui recherche les causes physiques, sociales, morales de la délinquance. Chaque individu y est l'objet d'un examen anthropologique très complet, au point de vue de son hérédité, de sa santé, des anomalies et variations morphologiques, du fonctionnement du système nerveux, de la valeur de ses facultés intellectuelles et morales... Nous disposons actuellement de plus de 10.500 observations, et il est impossible de ne pas s'étonner de la fréquence de certains signes de dégénérescence et de trouble morbide, notam-

ment l'asymétrie de la face, les oreilles en anse, et, détail curieux, la saillie de Darwin qu'on retrouve chez le singe. Dans le domaine psychologique, ce sont les tares du caractère et du sentiment. Mais nous ne nous bornons pas à cette exploration médicale et mentale. Des auxiliaires du Service social et des dames du Comité de patronage vont voir la famille des condamnés, leurs patrons, leur instituteur, et s'efforcent d'obtenir les renseignements les plus complets sur les causes des délits, ceci pour empêcher qu'elles ne se renouvellent à la libération des détenus. Un office de réadaptation sociale, auquel ils sont confiés à ce moment, ne néglige aucune occasion d'agir favorablement sur le milieu des délinquants et par exemple, quand l'union de leur ménage laisse à désirer, on essaie de le reconstituer !

« Au surplus, la détention est conditionnée par l'ensemble des résultats obtenus, grâce à ces différentes enquêtes. Les délinquants normaux, le plus souvent des délinquants occasionnels, dont les délits ont des causes purement sociales ou morales, sont soumis à une rééducation intensive, et des sériations techniques leur assurent une instruction professionnelle. Pour les anormaux, que leur responsabilité soit nulle ou partielle, je considère qu'ils doivent être tout au moins temporairement éliminés de la vie sociale. Le meilleur système à mes yeux — il va entrer en application — est de placer pour une durée indéterminée, dans une section pénitentiaire à caractère psychiatrique, les individus incapables de s'adapter à la vie sociale en raison de leurs tares héréditaires ou acquises. Nous soignerons l'anor-

mal et le malade jusqu'à la guérison, et ensuite il sera l'objet d'une surveillance attentive. Ne croyez pas qu'une telle méthode pêche par excès d'indulgence, car la durée de la détention dépassera souvent celle des peines prononcées actuellement en vertu du Code pénal. D'autre part, il n'y a rien de plus pénible pour le détenu que l'imprécision du terme de sa détention.

« Enfin, pour les récidivistes, il faut fonder des colonies de travail agricole. La prison n'exerce pas sur eux d'action intimidante. Ils envisagent un nouveau séjour en cellule comme une période de vie calme et sereine. La preuve que la prison leur convient trop bien, c'est qu'en général ils y sont les meilleurs détenus, les plus dociles, les plus disciplinés.

« Voici les principales réformes réalisées en Belgique ou en voie de l'être. Mais visitez donc les prisons belges, je ne veux plus ajouter un mot. Faites votre opinion par vous-même. »

Et comme je manifestais quelque inquiétude, à cause de la cherté de la construction en France, un adjoint du Dr Vervaeck me montra du doigt une dizaine de détenus travaillant à la réfection d'un mur : ils consolidaient eux-mêmes leur prison !



J'ai d'abord frappé à la porte de la prison cellulaire de Louvain, où sont conduits tous les « travaux forcés », Louvain est le Saint-Laurent-du-Maroni de la Belgique.

Chose étrange, le directeur, M. Bertrand, connaît ses détenus. En France, les directeurs ne savent que les noms des individus qui se signalent par leur indiscipline. Se soucier du milieu, du passé, de l'âme de leurs pensionnaires, ce n'est pas leur tâche. Que les portes de leur geôle soient bien fermées, et que derrière elles n'éclatent pas des révoltes, constituent leurs deux premiers devoirs. Mieux : le plus souvent, les directeurs ignorent la nature des crimes ou des délits pour lesquels leurs tristes clients se trouvent dans leur maison. Si l'on s'étonne de cette absence de curiosité on obtient cette réponse : « Je n'ai pas à savoir, moi, fonctionnaire de l'administration pénitentiaire, dans quelles conditions la peine a été prononcée. Je suis là pour la faire exécuter. » Cette conception prouve combien dans notre pays est délaissée l'œuvre de relèvement. Noble besogne cependant à laquelle, chez nos voisins, les plus modestes gardiens collaborent. Les cours suivis par eux leur ont appris qu'ils ont une mission à remplir auprès des détenus. Ainsi le condamné belge n'entend pas parler que de la discipline qui semble, en France, la morale pénitentiaire.

Chaque objet, dans les cellules, évoque le but à atteindre. A côté du Christ et des tableaux reproduisant les principaux exercices de gymnastique, des maximes écrites sur des pancartes s'efforcent de faire entrer la vertu par les yeux. Les murs sont, en somme, des pages édifiantes. Ainsi, avec le travail, la méditation occupe surtout l'esprit du détenu. S'il se conduit bien, il peut rendre sa situation moins douloureuse. Il

acquiert le droit de conserver des fleurs cueillies dans les préaux, et de peupler sa solitude avec un oiseau, linot ou tarin. C'est un spectacle étrange de voir un misérable, qui a supprimé une ou plusieurs existences humaines, consacrer tous ses soins à ces deux êtres fragiles, une fleur et un oiseau !

Grâce à ces mesures bienveillantes, le régime devient moins déprimant et plus salubre. Le directeur m'a présenté un homme verrouillé depuis trente ans. Depuis plus d'un quart de siècle, ce condamné à mort, dont la peine a été commuée suivant la règle absolue en Belgique en travaux forcés à perpétuité, vit entre quatre murs. Il m'est apparu le visage propre, net, frais, les yeux très vifs derrière les cercles de verre de ses lunettes, serties d'un métal jaune, les cheveux argentés, coupés ras, qui ajoutent à la correction de sa personne. Il me fait un profond salut pour m'accueillir et il parle d'une voix lente et douce. Il n'a assassiné que deux femmes...

« Ah ! monsieur, mes débuts ici furent affreusement pénibles. On éprouve au commencement une douleur qui est morale, mais que l'on ressent surtout physiquement, à savoir que l'on va vivre toujours seul entre des pierres. On s'insurge, on s'indigne, on se révolte, puis peu à peu l'apaisement se fait, et progressivement, on s'habitue. Ce qui m'a permis de m'entretenir en bonne santé, corps et âme, vous ne le croiriez pas, c'est la toilette complète à laquelle je procède tous les matins. Mais pour lutter contre le désespoir, rien ne m'a été plus précieux que de savoir que la direction s'intéresse à tous ses détenus, et que les miens ne m'oublient pas. »

— Les siens, me glisse dans l'oreille le directeur qui ferme la porte de la cellule, tandis que le vieillard va tremper un bouquet de muguet dans une bouteille de pharmacie, laissez-moi vous en dire l'histoire. Quand mon homme arriva ici, il indiqua qu'il avait une amie qui l'assisterait. De cette amie, il avait un enfant. Cet enfant est devenu grand... parbleu depuis trente ans... s'est marié et a eu aussi des enfants... Son amie attend toujours sa libération pour l'épouser. Vous voyez d'ici le mariage de cette fiancée grand-mère, avec ce grand-père forçat s'il bénéficie d'une grâce ! »



Le directeur enfonce rudement sa clef dans quelques serrures, et chaque visage qui apparaît illustre une histoire rouge. Un jeune forçat, qui avec son frère, assassina un bijoutier d'Anvers dans une partie de chasse, se lève quand sa porte s'ouvre, et un pinceau à la main, nous montre sa dernière œuvre d'art, la copie, sur une grande toile, d'un Murillo. Nous interrompons le travail de son voisin, un Flamand auteur d'un crime commis dans une ferme, qui excellent dans de littéraires tableaux de mœurs, prépare son article pour le prochain numéro du journal de la prison. Car les forçats ont leur feuille hebdomadaire rédigée par eux-mêmes, et pour eux-mêmes !

Sa rédaction compte quelques journalistes de métier, entre autres le rédacteur en chef, Maurice K..., sous-officier de l'armée belge, condamné aux travaux forcés

à perpétuité pour espionnage au profit des Allemands. Les sujets les plus divers sont traités dans les colonnes de *l'Effort vers le bien*. Nombre de correspondants s'entretiennent dans ce journal « corporatif » des concerts qui, autorisés par la direction, ont lieu les jours de fête et les dimanches. Au moment de ma visite, le chef d'orchestre, coupable d'un vol qualifié, transcrivait les morceaux de son prochain concert sur des cartons couvrant sa tablette-lit.

« J'ai formé, me disait-il, mon orchestre, comme je l'ai pu : je n'ai pas beaucoup d'éléments... »

Ces éléments, ainsi qu'on le verra par la description suivante (publiée par *l'Effort vers le bien*) d'une répétition, s'efforcent de ne pas violer les règles de la mesure et de l'harmonie :

« Le chef d'orchestre frappe de son petit bâton : Toc, toc, toc.

« — Tout le monde y est ?... Une, deux, trois !

L'orchestre : Rata, tching, boum swing couiic ?

Le chef : ce n'est pas ça ! Vous n'êtes pas d'accord ! Clarinette, donnez le la.

La clarinette : tut tûût...

Le chef : Très bien ! A vous, grosse caisse !

La caisse : Bang !

Le chef : Mais non ! le la, je vous dis !

La caisse : Bing !

Le chef : C'est un sol, ça ! tendez donc les cordes !

La caisse : Bing, bung, bong !

Le chef : Tendez encore !

La caisse : Bong, bong, boung boum !

Le chef : C'est ça : très bien. Attention ! Tout le monde y est ? Une, deux, trois...

L'orchestre : Tarata tching, tching tching, tarata, etc.

Le programme des concerts varie chaque semaine. Les musiciens pendant l'exécution des morceaux, se placent autour de la rotonde centrale de la prison. Les détenus s'approchent de la porte de leur cellule qui reste fermée. Sans voir les instrumentistes, ils entendent, et ils ont le droit d'applaudir.

D'aucuns parmi nos lecteurs penseront sans doute que ce régime manque par trop de sévérité. Le reproche est peut-être fondé. Nous exposons les réformes belges sans les donner toutes en exemple, mais l'administration française se doit de les étudier. Les turpitudes monstrueuses qui souillent notre bague sont inconnues à Louvain, où, grâce au système cellulaire, chaque homme est séparé de son voisin. A la Guyane l'exécution des peines dépend de la cour de cassation des serpents et des araignées géantes, qui, s'ils laissent passer le fugitif, lui rendent la liberté. Ici, pas d'évasion, pas de châtiments corporels, pas même de salle de discipline, bien que l'ordre soit absolu. Sachant qu'on y parvient quelquefois, on essaie de refaire des âmes. Chez nous, l'effet des sanctions est trop souvent de pervertir davantage. Si le premier devoir de la société consiste évidemment à se défendre, n'est-il pas dérisoire de remettre en circulation des condamnés rendus plus redoutables par leur détention ?



Un voyage en Belgique, sans une visite à Merxplas qui prouve l'excellence du triage, eût été incomplet. C'est une petite localité, perdue dans les solitudes de la Campine, au sol plat, peuplé de vaches bariolées, de sapins, de genêts d'or. Herenthal, où l'on passe en venant de Louvain, est à la même distance de Merxplas que Gheel, l'étrange ville où deux mille aliénés vivent en liberté. Chaque habitant, suivant une religieuse coutume, tient à honneur d'avoir son fou, et dès l'établissement du plan, le propriétaire réserve dans sa maison une chambre, souvent même la plus belle, pour le futur locataire aliéné !

Si Ghell est la ville des fous, Merxplas est la cité des vagabonds. Les spacieux bâtiments de briques ont été construits pour abriter 6.000 hommes. La considérable diminution des vagabonds depuis la guerre a permis d'utiliser certains locaux vacants, et de les affecter, entre autres destinations, à un sanatorium pour tuberculeux, et à un hôpital pour épileptiques. Il y a en tout une trentaine de comitiaux. Bien que leurs crises atteignent parfois une violence extrême, j'ai trouvé ces malheureux rassemblés dans la salle de classe, cherchant à se distraire, dans un calme parfait. L'un d'eux jouait de la flûte, un autre se rasait, tandis que son voisin traduisait un roman flamand, en alphabet Braille, pour un aveugle qu'il jugeait sans doute plus déshérité que lui.

Mais Merxplas se montre fier surtout de la principale innovation pénitentiaire : l'école-prison. Elle est destinée aux délinquants de seize à vingt et un ans. A son arrivée le nouveau pensionnaire est interrogé longuement par le directeur. Puis, enfermé dans sa cellule, il reçoit pour tâche de rédiger le récit complet de son existence. La période d'observation dure environ trois mois. Par mille ingénieux procédés, l'administration essaie de faire entendre au détenu qu'il est maître de son sort. Dans chaque cellule, elle a affiché l'avis suivant :

« Jeune homme !

« Vous vous trouvez en prison parce que vous avez enfreint la loi. Votre peine, vous l'avez méritée, acceptez-la donc de bon cœur, considérez-la comme le châtement juste du mal que vous avez causé : voyez-y le moyen de racheter votre passé et de préparer votre avenir. Faites de vous un courageux ouvrier, un bon citoyen ; vous assurer par votre travail et honnêteté une vie heureuse, voilà ce que nous voulons. Aidez-nous à atteindre ce but. Tous vos supérieurs vous aideront et vous soutiendront dans vos efforts : sachez vouloir de toute votre énergie. C'est ici que votre vie se décide, que votre avenir se forge. Vous êtes jeune, la vie peut encore être belle pour vous, si vous la voulez heureuse, Courage donc et au travail ! »

Le directeur, M. Delierneux, et le personnel subalterne qui a suivi des cours de science pénitentiaire, des conférences sur la mission sociale du surveillant, des leçons de droit pénal, d'hygiène et de médecine

pratique, se mêlent étroitement à la vie des jeunes gens. Les dimanches, M. Delierneux fils joue avec eux au football. Et chaque jour de la semaine, pour tous les jeunes gens, sont donnés des conférences par le directeur, l'instituteur et par ... les meilleurs élèves. Les rescapés tendent la corde aux camarades qui ne peuvent se sauver par leurs propres moyens...

Un cercle « Les chaînes brisées », qui comprend la moitié de l'effectif, a été fondé en 1923, par 13 élèves de la prison-école. Il a pour but de « rendre moralement et socialement libres les élèves de la prison-école, et plus spécialement les membres du cercle, de développer chacun des membres aux trois points de vue : moral, intellectuel, corporel. » Les statuts des « Chaînes brisées » n'ont rien à envier à ceux du Jockey-Club. Les clubmen de Merxplas n'ont pas oublié le vote secret pour l'élection du président et des commissaires. Le comité peut prononcer, suivant la gravité de la faute commise par un des membres, la réprimande, l'exclusion temporaire ou définitive, avec dégradation. Une caisse mutuelle a été fondée pour aider les libérés dans le besoin. Puisque la plupart des élèves ont été condamnés pour atteinte à la propriété d'autrui, le caissier est, selon toute probabilité... un voleur, ou un escroc.

Mais les détenus savent qu'une meilleure conduite procure une liberté plus grande. Le travail est effectué soit dans les ateliers de vannerie et de saboterie, sous le contrôle de surveillants spécialisés, soit dans les champs, sous les yeux des surveil-

lants, anciens agriculteurs. Les meilleurs élèves jouissent d'une indépendance quasi absolue. En prenant l'engagement de ne pas s'enfuir, ils ont donné leur parole d'honneur — on leur fait croire qu'ils en ont une — et de fait, il apparaît qu'ils ne se parjurent pas, puisque depuis quelques années que ce système est appliqué, il y a eu fort peu d'évasions. Ainsi, on voit dans les champs, sans chaîne et sans gardien, conduisant un tracteur, un jeune assassin condamné aux travaux forcés à perpétuité pour avoir tué sa grand'mère, qui avait refusé de lui payer le cinéma...

Et, ô symbole, il vient tous les soirs, tirer la sonnette de la prison, pour rentrer dans sa cellule...

## CONCLUSIONS

Notre Code pénal a servi de modèle au monde entier. Mais depuis 1810, les conceptions pénales ont considérablement évolué, notamment sur le principe des peines. Un peu partout, en Argentine, en Russie, au Pérou, en Espagne, en Italie, etc... on a rédigé de nouveaux codes. Le nôtre craque de toutes parts. Le monde entier nous le rend après usage, parce qu'il est trop vieux.

En 1810, on groupait les inculpés en deux catégories : les déments et les responsables. « Il n'y a ni criminalité, ni délit lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action, ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister. » (art. 64.) Depuis, la psychiatrie a montré qu'entre la responsabilité et la démence, il y a une infinité de degrés. Les progrès de la science médicale importent peu à Thémis, qui a les yeux bandés, et nos tribunaux continuent à appliquer le Code de Napoléon, en avance sur son époque, en retard sur la nôtre.

Tout observateur consciencieux constate que, parmi les criminels, les normaux sont en minorité. Le professeur Balthazard cite les chiffres suivants :

Sur 100 criminels et 100 individus honnêtes, on trouve :

	Criminels	Honnêtes
Parents criminels .....	42 %	13 %
Parents alcooliques .....	40 %	18 %
Parents épileptiques .....	5,3 %	2 %
Parents aliénés .....	42,8 %	13 %

Pour les enfants délinquants, nous avons la statistique du Service Social de 1928. Sur 627 cas, on en compte 224 d'anomalies mentales, dues presque toutes à la syphilis, à l'alcoolisme, etc. Pour les 403 autres cas, les délégués ont noté que le milieu entourant l'enfant est pernicieux. Alors, comment nier l'influence évidente de l'hérédité et du milieu ?

Actuellement, on s'attache surtout à étudier les origines du crime pour les supprimer. Il faut espérer que la stérilisation des anormaux, déjà appliquée en Amérique, et le certificat prénuptial, deviendront des mesures obligatoires. Car l'homme taré qui donne naissance à une progéniture tarée est criminel à un double titre : d'abord il pourrit la vie de ses enfants, et si ceux-ci se rendent coupables d'actes antisociaux, il en est indirectement l'auteur.

Tous les jours, de nombreux attentats sont commis par des déséquilibrés. D'après le docteur Dupouy, il y a, à Paris, en liberté, cent mille psychopathes de toutes natures. On ferait bien de les surveiller avant qu'ils deviennent dangereux. Mais nous l'avons vu : notre législation est ainsi faite, que la police et la justice ne décident l'internement d'un aliéné que si celui-ci a

commis un délit, tapage nocturne, bris de clôture, etc., ou un crime... Notre Code ne précède pas le crime ; il l'attend. Cependant la folie est rarement subite. Avant le drame et durant toute une période préparatoire le malade donne des signes de dérangement cérébral. C'est alors qu'un centre de prophylaxie mentale, comme celui du docteur Toulouse, qui devrait être pris pour modèle, peut rendre des services considérables. Les médecins, dans un asile ouvert, sauvent des malheureux du déséquilibre mental complet, et, par ricochet, des victimes possibles..

L'attentat consommé, que fait la justice ? En vérité, si le criminel n'est pas assez malade pour être interné, et pas assez sain d'esprit pour être considéré comme un homme normal, les juges sont bien embarrassés. Généralement, les tribunaux accordent alors les circonstances atténuantes.

Le législateur de 1832, qui ne pensait pas aux demi-responsables, serait bien étonné de la prodigalité avec laquelle les magistrats dispensent aujourd'hui les circonstances atténuantes. Grâce à elles, le condamné sortira plus tôt de prison. Sa demi-folie lui aura assuré un double gain : une liberté prématurée et un brevet de demi-impunité en cas de récidive. La regrettable absence des moyens de traitements apparaît d'une façon constante aux magistrats et aux jurés. Récemment, comparait aux assises un alcoolique assassin. Bossu, petit, se traînant sur des béquilles, « ce fils de père et mère alcooliques est, disait le docteur Roques de Fursac, une de ces épaves humaines qui, victimes de l'alcoolisme ancestral,

sont elles-mêmes irrésistiblement attirées par l'alcool. Et dès lors, sous son influence, ils sont pour la société un danger permanent. »

— En sorte que, constatait le président Mangin-Bocquet, humain et impartial, s'il sortait ce soir, il pourrait recommencer à tuer ?

— Evidemment.

— Et, continua le Président, s'il voulait se faire soigner, le pourrait-il ?

Le docteur Roques de Fursac eut un instant d'hésitation, puis, d'une phrase, condamna la société :

— Non, car il n'y a pas d'établissement pour recevoir et soigner les alcooliques.

— Alors ? » (1)

Oui, comment alors punir les demi-responsables ? De plus en plus, le droit criminel est orienté vers la mesure de sûreté préconisée par l'école positiviste. L'école classique, elle, n'envisage que la responsabilité morale. Or, il est évident que la peine évaluée d'après la responsabilité morale d'un anormal est insuffisante pour la défense de la société. A l'égard d'un déficient, la peine n'est pas à éliminer, mais il faut lui adjoindre des mesures de sûreté, un séjour dans une maison de buveurs s'il est alcoolique, dans une maison de travail s'il est récidiviste, etc. Cela grèverait notre budget, dira-t-on. Mais si cette réforme ne peut être réalisée au-

(1) Extrait d'un remarquable article de Belle du Bellay paru dans *l'Intransigeant*.

jourd'hui, elle le sera demain. Car se préoccuper des criminels, c'est se soucier de la sécurité des honnêtes gens.



Quelles sont les réformes nécessaires et urgentes ? Parmi les mineurs psychopathes qui ne sauront jamais s'adapter aux conditions normales de la lutte pour l'existence, et qui sont voués aux asiles, aux maisons de prostitution et aux prisons, il est nécessaire que des institutions spéciales permettent de les placer à l'écart de la vie. Or, ces institutions n'existent pas.

Il faudrait étendre aux adultes, l'activité du service social, qui grâce à la générosité de Mme Spitzer, est consacrée aux enfants et donne déjà des résultats extraordinaires. Rien ou presque rien dans les prisons françaises n'est tenté pour le relèvement des condamnés. Non seulement les détenus ne s'y guérissent pas, mais, par contagion, ils s'y pervertissent. Les geôles se préparent à elles-mêmes leur clientèle. Les meilleures pépinières de crimes et de délits sont les établissements faits pour les châtier.

Le service social jouerait un rôle fort utile en procédant à des enquêtes sur les parents de l'inculpé adulte, en assistant celui-ci pendant sa détention, et à sa libération. Les deux principales causes de la criminalité sont les tares héréditaires et le mauvais milieu. La lutte contre le crime n'est pas seulement une affaire judiciaire. Ce devrait être d'abord une lutte contre les maladies sociales. Si les familles étaient saines et les

individus physiquement sains, il y aurait infiniment moins de malfaiteurs.

Mais il ne faut pas se dissimuler que certains sujets sont incurables : ce sont les délinquants d'habitude. A leur égard notre législation est absolument désarmée. Il faudra en venir aux mesures de sûreté, et pour les demi-responsables, adopter peut-être la peine indéterminée avec une durée maxima d'internement. N'est-il pas inconcevable que les individus les plus redoutables, à cause de leurs infirmités mentales, soient, actuellement, libérés le plus tôt ?

Pour commencer, il ne serait pas onéreux d'établir dans chaque prison un centre psychiatrique qui étudierait les détenus. On constaterait que notre population pénitentiaire comprend un grand nombre de psychopathes. Autrefois, avant Pinel, on traitait les anormaux comme des criminels. Il reste à traiter une bonne partie des criminels comme des anormaux dangereux.

FIN

## TABLE DES MATIÈRES

## TABLE DES MATIÈRES

	INTRODUCTION .....	7
Chap. 1 <sup>er</sup> .	— <i>Une Audience correctionnelle</i> .....	13
	<b>Prisons d'enfants et de femmes</b>	
II.	— <i>La Petite Roquette</i> .....	23
III.	— <i>Bagne d'enfants</i> .....	35
IV.	— <i>Jeunes filles</i> .....	41
V.	— <i>Maison nationale</i> .....	53
VI.	— <i>Saint-Lazare pour fillettes</i> .....	65
VII.	— <i>Clermont : Maison de correction pour filles</i> .....	75
VIII.	— <i>La Maison des empoisonneuses</i> .....	83
	<b>Prisons d'hommes</b>	
	<b>La Santé</b>	
IX.	— <i>Avant l'exécution</i> .....	101
X.	— <i>L'Homme qui voulait être décapité</i> ..	107
XI.	— <i>Une exécution</i> .....	113
XII.	— <i>Fresnes</i> .....	123
	<b>Le Bagne</b>	
XIII.	— <i>La Maison des réclusionnaires</i> .....	135
XIV.	— <i>Un Départ de forçats pour la Guyane.</i>	143
XV.	— <i>L'Enterrement d'un forçat</i> .....	151
	<b>Trois prisonniers</b>	
XVI.	— <i>Le Réclusionnaire poète</i> .....	161
XVII.	— <i>Le Cannibale</i> .....	167
XVIII.	— <i>Le Renard désargenté</i> .....	177
XIX.	— <i>Géôles belges</i> .....	225
	CONCLUSIONS .....	241